

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition franco-espagnole.

Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 0,80 DH. — Numéro des années antérieures : 1,20 DH.

ABONNEMENT	MAROC		ETRANGER		DIRECTION ET ADMINISTRATION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE Rabat-Chellah Tél. : 250-24 et 250-25 C. C. P. 101-16 à Rabat Prix des annonces : La ligne de 27 lettres : 1,35 DH (Arrêté du 14 juin 1966)
	1 an	6 mois	1 an	6 mois	
Édition complète	46 DH	30 DH	62 DH	38 DH	
Édition partielle	24 DH	15 DH	35 DH	20 DH	

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le vendredi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GENERAUX

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1967.

Rapport sur l'exercice 1967 présenté à Sa Majesté le Roi par M. M'Hammed Zeghari, gouverneur de la Banque du Maroc 1188

P.T.T. — Taxes téléphoniques et leur répartition dans le régime international.

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 600-68 du 18 octobre 1968 complétant et modifiant l'arrêté ministériel n° 215-68 du 20 avril 1968 portant fixation des taxes téléphoniques et de leur répartition dans le régime international 1219

TEXTES PARTICULIERS

Hydraulique.

Arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb n° 648-68 du 30 octobre 1968 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Sebou, d'un débit de 79,50 l/s, au profit de la station expérimentale du Rharb, représentée par le directeur de la recherche agronomique à Rabat .. 1220

Arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb n° 649-68 du 30 octobre 1968 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued R'dom, d'un débit de 50 l/s, au profit de la station expérimentale du Rharb, représentée par le directeur de la recherche agronomique à Rabat .. 1220

ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère de l'Intérieur.

Arrêté du ministre de l'Intérieur n° 642-68 du 17 octobre 1968 portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre des agents d'exécution (option administration) 1220

Ministère des affaires administratives, secrétariat général du Gouvernement.

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 652-68 du 19 novembre 1968 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant de l'Imprimerie officielle 1220

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 653-68 du 19 novembre 1968 relatif à l'élection des représentants du personnel de l'Imprimerie officielle dans les commissions administratives paritaires 1220

Ministère de la défense nationale.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2922, du 30 octobre 1968, page 1117 1221

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 1221
Admission à la retraite 1225
Résultats de concours et d'examens 1227

AVIS ET COMMUNICATIONS

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) — mois d'octobre 1968 — Base 100 pour la période d'octobre 1958 - septembre 1959 1227

SUMARIO

Páginas

TEXTOS GENERALES

Correos, telégrafos y teléfonos . — Tasas telefónicas y su distribución en el régimen internacional.

Acuerdo del ministro de correos, telégrafos y teléfonos número 660-68, de 18 de octubre de 1968, por el que se completa y modifica el acuerdo ministerial n.º 215-62, de 20 de abril de 1968, sobre fijación de las tasas telefónicas y su distribución en el régimen internacional. 1228

**ORGANIZACION Y PERSONAL
DE LAS ADMINISTRACIONES PUBLICAS**

TEXTOS PARTICULARES

Ministerio del Interior.

Acuerdo del ministro del interior n.º 642-68, de 17 de octubre de 1968, por el que se convoca un concurso para el acceso al cuadro de agentes de ejecución (opción administración) 1228

AVISOS Y COMUNICACIONES

Indice del costo de vida en Casablanca (111 artículos). Mes de octubre de 1968. Base 100 para el período de octubre 1958 - septiembre 1959 1229

TEXTES GÉNÉRAUX

**Rapport sur l'exercice 1967
présenté à Sa Majesté le Roi par M. M'Hammed Zaghari,
gouverneur de la Banque du Maroc.**

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959) j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1967, neuvième exercice de l'institut d'émission.

En 1967 une importante œuvre législative est venue réformer nos structures financières. Un décret royal promulgué en avril a tout d'abord fixé les responsabilités en matière de politique du crédit, établi les disciplines fondamentales de la profession bancaire et institué de nouvelles instances compétentes qui ont peu après commencé à siéger. Déjà concerné par cette première mesure, le marché financier a été également l'objet d'un texte particulier substituant à l'ancien office de cotation de Casablanca une bourse des valeurs

dont l'organisation doit favoriser une circulation plus active des capitaux.

Les opérations du système bancaire se sont notablement développées tant en faveur de la trésorerie de l'Etat qu'au profit de l'économie. L'expansion des crédits est cependant demeurée dans des limites raisonnables sans que les autorités monétaires aient eu à resserrer les instruments de contrôle instaurés en 1966. La Banque du Maroc a même été en mesure d'accorder aux banques commerciales des facilités supplémentaires tout en maintenant le réescompte à son taux de base antérieur.

Le nombre des établissements bancaires inscrits a été porté à dix-sept après l'autorisation d'ouverture accordée à la filiale maghrébine d'une importante société étrangère. La répartition des guichets a peu varié si ce n'est à la faveur d'arrangements intervenus sur quelques places. A plusieurs indices il apparaît cependant que certaines banques éprouvent un souci grandissant d'étendre la collecte de leurs dépôts tandis que d'autres ont entrepris d'orienter leurs emplois dans le sens d'une plus grande participation aux affaires. Dans l'ensemble, les organismes financiers spécialisés ont accompli de notables progrès dans le développement de leurs opérations ou de leur implantation.

* * *

Les rubriques suivantes comporteront successivement la description de l'activité des principaux secteurs productifs, puis l'analyse de la situation financière et monétaire, et enfin l'examen des variations constatées dans le bilan de l'institut d'émission.

Agriculture.

En face des problèmes de l'agriculture, rendus plus aigus par des récoltes médiocres ou déficitaires, l'action de l'Etat ne s'est pas ralentie. L'œuvre accomplie en 1967 a résidé tout à la fois dans la mise en place ou l'étude de nouvelles structures, dans un effort d'investissement accru au profit de ce secteur et dans plusieurs interventions destinées à améliorer la productivité et la situation du monde rural.

Suivant les décisions prises à la fin de 1966, le premier objectif atteint a concerné l'implantation effective des sept offices régionaux qui se sont substitués à l'organisme unique préexistant. Parallèlement les provinces et préfectures ont pris en charge la gestion des terres récupérées par l'Etat, dont la redistribution prévue par la réforme agraire s'est poursuivie et a déjà porté sur près de 9.000 hectares. Inspirée d'un souci de décentralisation, cette réorganisation ne constitue qu'une étape sur la voie d'une politique orientée vers la constitution de pôles de développement intégré et le renforcement de l'action régionale.

Un effort tout particulier a été consenti pour accélérer le rythme des investissements publics dans le domaine agricole, resté jusqu'alors très au-dessous du niveau fixé par le Plan triennal arrivant à son terme à la fin de 1967. Si la persistance des difficultés techniques n'a pas permis de réaliser intégralement les prévisions établies pour cet exercice, il apparaît cependant que l'avance a été considérable dans l'emploi des dotations ouvertes puisque celles-ci ont été absorbées dans une proportion près de deux fois supérieure à la moyenne des deux années précédentes. Sans que soient négligées pour autant les cultures en sec et les opérations de reboisement, les travaux d'aménagement des périmètres irrigués ont recueilli la plus grande part des crédits. A ce bilan il convient d'ajouter le programme mené

à bien par le ministère des travaux publics, responsable à nouveau depuis l'an dernier des grands ouvrages hydrauliques : achèvement du barrage de Mechrâ-Khila, mise en chantier de celui de l'Aït-Adel, fin des études relatives au projet de l'Oued-Ziz.

Pour éviter que cette concentration de moyens destinés surtout à la modernisation de l'agriculture n'accroisse le déséquilibre existant au détriment du secteur traditionnel, il importait que celui-ci bénéficiât aussi de l'intervention des pouvoirs publics. Plusieurs opérations, dont certaines ont nécessité un important concours financier de l'Etat, ont été réalisées en vue principalement d'améliorer les techniques : lancement dans la zone de Tanger d'un premier programme de revalorisation de la culture en sec, renouvellement et extension à 345.000 hectares de l'action déjà menée en 1966 pour l'emploi de fertilisants de fond et de couverture, distribution de semences sélectionnées, campagne d'incitation à la solidarité lors des travaux de labours, reprise de l'expérience communautaire dirigée sur l'équipement économique et social des centres ruraux. De son côté, la Caisse nationale de crédit agricole a décidé d'étendre le champ de ses activités et a procédé à partir d'octobre à l'ouverture d'un réseau de caisses locales.

Cet ensemble de mesures n'a pu profiter que très partiellement à la campagne 1966-67, au surplus défavorisée comme la précédente par les variations climatiques. Sans être très satisfaisants, les résultats obtenus ont malgré tout progressé dans l'ensemble. Si la production vinicole a marqué une forte baisse et si les rendements céréaliers sont restés faibles, la progression des tonnages d'agrumes n'a cessé par contre de s'affirmer.

* * *

Les chiffres de production mentionnés ci-après constituent la suite des séries étudiées les années précédentes ; ils ne tiennent pas compte de l'enquête par sondage menée par le service central des statistiques dont les estimations ne portent encore que sur 85 % du pays et apparaissent parfois quelque peu différentes des données retenues ici. Une mise au point progressive est en cours et laisse espérer l'uniformisation des statistiques agricoles dans un proche avenir.

Céréales.

Par rapport à l'année précédente les superficies se sont encore accrues de 5 % pour l'ensemble des quatre céréales principales. Sous l'effet de la sécheresse persistante la récolte n'a atteint que près de 25 millions de quintaux, résultat jugé assez peu satisfaisant bien que supérieur de 68 % à celui de la campagne antérieure, plus éprouvée encore par les conditions climatiques. Au surplus l'amélioration s'est répartie d'une manière très inégale entre les diverses productions.

Les blés ont été les moins favorisés : les espèces tendres n'ont donné que 2.400.000 quintaux, soit 400.000 de plus seulement qu'en 1966, les emblavements ayant été sensiblement réduits en raison, semble-t-il, de leur insuffisante rentabilité ; les surfaces réservées au blé dur ont par contre légèrement augmenté et la moisson a fourni 8.500.000 quintaux contre 6.150.000 l'an passé, malgré la chute des rendements dans le Kharb. Ces progrès n'ont pas été ressentis au stade de la commercialisation, les producteurs ayant pris soin d'affecter leur récolte par priorité à la reconstitution de leurs réserves familiales. Les quantités livrées aux organismes de stockage et au négociant n'atteignaient au 31 décembre que 2.170.000 quintaux, soit 300.000 de plus qu'à la même date de la campagne précédente. Comme pour celle-ci, dont le déficit avait conduit à des importations effectives de 9 millions de quintaux, un programme d'achats à l'étranger a été établi, portant sur plus de 7 millions de quintaux. Avec la France et en application de l'accord du 10 septembre 1964 un contrat a été conclu pour la fourniture de 1.500.000 quintaux. Pour leur part, les Etats-Unis se sont engagés à livrer, indépendamment des 1.400.000 quintaux offerts gratuitement à la Promotion nationale, deux contingents de 1.500.000 quintaux chacun, payables l'un en dirhams, l'autre en dollars, suivant les modalités prévues aux titres I et IV de la « Public Law 480 ». De nouvelles sources d'approvisionnement ont été en outre trouvées cette année auprès de l'Espagne pour 1.200.000 quintaux et de la Bulgarie pour 100.000 quintaux.

Bien qu'ensemencées sur des étendues guère plus importantes, les deux autres céréales ont donné des résultats en très forte augmentation ; les moissons ont été particulièrement florissantes pour l'orge, dont la production évaluée à 11 millions de quintaux a été deux fois plus importante qu'en 1966, tandis que celle du maïs passait également de 1,5 million à 2,9 millions de quintaux.

Calculée d'après les prix officiels de soutien, maintenus à leur niveau de 1965, la valeur globale des récoltes en céréales principales peut être évaluée à 875 millions de dirhams soit 350 millions de plus qu'en 1966. Si, sur la même base, les quantités commercialisées n'ont représenté que 120 millions de dirhams, les sommes encaissées par les producteurs ont dû être en fait plus substantielles, les cours pratiqués sur les marchés intérieurs s'étant élevés en début de campagne jusqu'à près de 50 % au-dessus des prix officiels du blé dur et de l'orge.

Quant au riz et aux autres céréales secondaires leur rendement est resté stationnaire sauf pour le sorgho dont la production est passée de 300 à 500 milliers de quintaux.

Légumineuses.

Malgré la réduction des surfaces affectées à ces cultures la production a augmenté de 20 % par rapport à celle de 1966, tout en restant nettement en-deça du tonnage obtenu il y a deux ans. L'augmentation a concerné les fèves et plus encore les pois chiches, dont les quantités vendues à l'étranger ont été fortement accrues et ont permis aux exportations de légumineuses de retrouver avec plus d'un million de quintaux leur niveau de 1965.

Primeurs.

Comparée aux résultats antérieurs, la campagne de primeurs 1966-67 a été moyenne dans l'ensemble.

Malgré les gelées et la sécheresse renouvelée, la récolte de tomates a atteint 190.000 tonnes, ce qui représente un accroissement de 27 % d'une année à l'autre et un tonnage égal à celui de 1964-65, estimé satisfaisant. Par contre, avec 170.000 tonnes, la production de pommes de terre s'est inscrite en recul d'environ 33 % par rapport aux années précédentes.

Les quantités exportées n'ont au total que très légèrement augmenté mais les cours bien orientés ont assuré une recette de 215 millions de dirhams, identique à celle obtenue en 1964-65 avec un volume pourtant supérieur de 20 %. Nos produits, favorisés par leur précocité, restent toujours principalement absorbés par la France, suivie par la République Fédérale d'Allemagne, en dépit d'une concurrence très vive de l'Espagne et des Pays-Bas.

Agrumes.

La campagne d'agrumes s'est caractérisée par un dépassement sensible sur les résultats de 1965-66 et ce nouveau record s'est étendu cette fois aux exportations. Pour l'ensemble des variétés la récolte s'est élevée à 700.000 tonnes, soit une hausse de plus de 10 %, la progression apparaissant relativement plus importante pour les clémentines. Les livraisons à l'étranger ont porté sur 520.000 tonnes et rapporté 370 millions de dirhams, représentant ainsi une augmentation de près de 21 % en tonnage mais de 9 % seulement en valeur. La commercialisation des oranges, surtout celle des produits tardifs, a été favorisée cette année par la forte proportion des fruits de calibre moyen tandis que les mandarines, concurrencées par la qualité des variétés étrangères, trouvent plus difficilement à s'écouler. La diversification de nos débouchés précédemment amorcée s'est poursuivie au profit de nos relations avec les pays d'Europe centrale qui ont reçu 75.000 tonnes. La comparaison avec les deux précédentes années révèle par contre une stabilité des expéditions vers l'Europe occidentale, notamment vers la France. Celle-ci reste encore notre principal acheteur, entre autres de clémentines, dont elle absorbe la moitié de nos ventes tout en maintenant les importations de cette espèce autour de 30.000 tonnes pour des raisons d'équilibre à l'intérieur du contingent admis en franchise.

La campagne 1967-68 a débuté dans d'excellentes conditions ainsi qu'en témoigne le niveau des exportations à fin décembre, supérieur de 17 % à celui du quatrième trimestre 1966.

Viticulture.

La viticulture a été gravement affectée cette année, tout d'abord par des difficultés survenues dans la commercialisation de ses produits, et peu avant les vendanges sous l'effet d'une brutale vague de chaleur.

L'écoulement de la récolte 1966 n'a pu s'effectuer dans les conditions espérées par suite des mesures prises à l'égard des vins du Maghreb par la France qui constituait traditionnellement notre principal et plus rentable débouché. La suspension des importations, décidée en février a non seulement arrêté à 700.000 hectolitres les livraisons entrant dans le cadre du contingent de 1 million d'hectolitres accordé par ce pays à notre production, mais aussi entraîné le blocage sous douane de 200.000 hectolitres déjà arrivés à destination ou en cours d'expédition. En fin d'année le stock d'inventés entreposés au Maroc ou dans les ports français s'élevait encore à 500.000 hectolitres environ.

En ce qui concerne la récolte 1967, son volume estimé à 1.400.000 hectolitres est le plus bas qui ait été enregistré depuis bien des années. Les vignes ont fortement souffert à la fin de juillet des vents chauds qui ont causé des pertes comprises entre 70 % dans la Chaouïa, et 40 % dans la région de Meknès. Malgré ces faibles résultats, et après satisfaction des besoins intérieurs évalués à 300.000 hectolitres, il restera à assurer la commercialisation à l'étranger d'environ 1 million d'hectolitres s'ajoutant aux reports de la campagne précédente. Devant l'incertitude qui subsiste sur la reprise des expéditions vers la France, la nécessité s'impose donc d'une diversification encore plus accentuée de nos débouchés. L'Office de commercialisation et d'exportation a maintenant tous les pouvoirs pour poursuivre cette politique puisque le monopole qui lui a été dévolu en 1966 pour l'écoulement vers l'étranger des produits vinicoles a cette année atteint son plein régime et qu'il prend désormais en charge les livraisons sans appel aux circuits privés. C'est également au début de la campagne en cours que cet organisme a décidé de s'interposer entre les producteurs et le marché intérieur. Déjà les premières transactions se sont opérées sous son contrôle au prix fixé officiellement à 4 dirhams le degré-hectolitre pour les vins de consommation courante.

Oléiculture.

Après les résultats exceptionnels de la précédente récolte et par suite d'une cueillette déficitaire dans le nord du pays, la campagne 1966-67 s'est révélée moyenne en ne dépassant pas 155.000 tonnes. L'extraction d'huile n'a donné que 20.000 tonnes, ce qui correspond approximativement à la commercialisation intérieure. Celle-ci a été d'ailleurs ralentie en raison du cours des fruits, parfois double de ceux de l'an dernier, qui a relevé d'autant les coûts de production des moulins. D'autre part les exportations d'huile ont fléchi, n'atteignant que 1.400 tonnes durant les neuf premiers mois de l'année, tandis que les conserves d'olives marquaient une nette reprise.

Les perspectives pour 1967-68 laissent envisager seulement une situation stationnaire. En ce qui concerne les ventes à l'étranger, nos possibilités restent compromises par la faible rentabilité de nos exploitations et nos prix de revient excessifs. Il est venu s'y ajouter un nouvel obstacle avec la réglementation récemment intervenue dans les pays du Marché commun pour l'entrée des huiles d'origine extérieure, soumises désormais à un système de prélèvements. Aussi les oléiculteurs semblent-ils s'orienter, du moins dans le sud, vers la production d'olives de conserve dont l'écoulement est plus aisé.

Cultures industrielles.

L'intérêt suscité jusque là par ces cultures dans les régions où elles ont été expérimentées, pratiquées, puis étendues, semble peu à peu faire place à un certain découragement de la part des agriculteurs, notamment dans les plantations en sec, où les rendements sont étroitement liés aux conditions climatiques : une absence de pluie prolongée, comme il est advenu en 1967, provoque inévitablement des pertes parfois très sévères.

La récolte de betteraves dans le Rharb, où quelques parcelles seulement sont irriguées, a enregistré cette année une chute spectaculaire, ramenant la productivité à l'hectare, de 23 à 7,5 tonnes. Pour une superficie ensemencée de 11.700 hectares, légèrement supérieure à celle de la campagne précédente, la récolte a baissé de

2/6.000 à 78.000 tonnes. Après usinage les résultats sont apparus proportionnellement encore plus décevants, le sucre blanc obtenu s'étant réduit de 31.700 à 9.700 tonnes. Par contre dans le Tadla, où la surface des semis avait plus que doublé, la production de racines s'est inscrite en hausse de 93 %. le rendement n'ayant que peu fléchi grâce à l'irrigation intégrale des terres. Les traitements assurés par l'industrie régionale ont fourni près de 35.000 tonnes de sucre raffiné ou non contre 18.500 en 1966. Compte tenu des besoins de la consommation intérieure, estimés à 350.000 tonnes pour 1967, le déficit de la fabrication nationale reste donc très considérable. L'évolution pluviométrique récente cependant espère une sensible amélioration de la prochaine récolte tandis que les deux sucres en voie d'achèvement dans le Rharb doivent venir renforcer l'équipement industriel de ce secteur, probablement dans le courant de l'année à venir.

Le coton dont la culture avait été réduite de 6.000 hectares, a également souffert de la sécheresse qui a provoqué une nouvelle fois la multiplication des parasites. La cueillette n'a fourni que 160.000 quintaux, dont les 3/4 en provenance du Tadla. Même dans cette zone pilote, les rendements n'ont pas dépassé 10 quintaux à l'hectare contre 15 en 1965. L'effort envisagé tendrait à retrouver le niveau de productivité atteint il y a deux ans plutôt que de favoriser une extension des surfaces, surtout devant les difficultés rencontrées à l'extérieur pour l'écoulement de cette fibre. L'Office de commercialisation et d'exportation qui en a pris la charge à la fin de 1966, se heurte en effet à une vive concurrence, bien que les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Japon aient renouvelé leurs commandes d'essai et que de nouveaux acheteurs — Inde, Malte — se soient manifestés.

La production de tournesol s'est élevée à environ 20.000 quintaux et a donc légèrement fléchi par rapport au tonnage obtenu en 1965.

Élevage.

Une seconde année de sécheresse et la maigreur persistante des pâturages n'ont pas permis un entretien convenable des troupeaux. En dehors des cas de mortalité résultant de la dénutrition, l'état sanitaire est resté satisfaisant, grâce aux mesures de prophylaxie qui ont évité l'extension des foyers de maladies contagieuses. La peste équine qui avait entraîné des pertes assez sensibles en 1966 est en voie d'élimination. Aussi le cheptel recensé s'est-il maintenu dans l'ensemble à ses effectifs antérieurs soit 2,8 millions de bovins, 11,2 millions d'ovins et 1,6 million d'équidés. Les éleveurs ont accru leurs apports sur les marchés non seulement en raison des difficultés rencontrées pour l'alimentation de leur bétail mais aussi pour compléter leur trésorerie amputée par deux récoltes déficitaires. De ce fait, les cours ont été orientés à la baisse, ce qui a réduit d'autant l'importance des revenus. La vulgarisation des méthodes de cultures fourragères s'est poursuivie, plus spécialement dans le Rharb, et des démonstrations ont été effectuées en vue de stimuler la construction de silos.

*
* *

Le retour à un régime de pluies plus régulier et l'aspect des cultures laissent d'ores et déjà entrevoir un excellent déroulement de la campagne 1967-68 et une nette amélioration de l'ensemble des récoltes sur les précédentes. Les résultats espérés devraient permettre de comprimer les lourdes charges imposées à la balance des paiements par les importations de céréales en même temps que l'accroissement du flux des revenus agricoles devrait susciter l'élan tant souhaité dans les autres branches de l'économie nationale.

D'autres encouragements sont attendus de certains textes actuellement en préparation. Une « Charte agricole » a été annoncée, dont l'objet fondamental serait de promouvoir une association des efforts des pouvoirs publics et des agriculteurs en définissant les droits et les devoirs de ces derniers sur le plan technique et financier en vue d'une mise en valeur plus rationnelle des terres. Au surplus il est dès maintenant certain que le Plan quinquennal 1968-1972 maintiendra à l'agriculture le caractère de secteur prioritaire.

Energie.

Un certain ralentissement a été observé en 1967 dans l'expansion de la production d'énergie dont l'indice général n'a progressé que de 1,8 % contre 5,9 % en 1966 et 4,1 % en 1965. Cette pause correspond essentiellement à la stabilité relative qui a caractérisé la marche des centrales électriques et dans une moindre mesure à la baisse constante de notre faible extraction pétrolière. Les résultats des raffineries et ceux des charbonnages sont au contraire en hausse, de 3,1 % et 7,9 % respectivement.

Malgré les livraisons accrues de nos mines d'anthracite, l'augmentation de nos besoins de charbon, consécutive à la sécheresse qui a réduit les ressources en électricité hydraulique, ainsi que l'alimentation en qualités spéciales des industries utilisatrices, ont nécessité des achats plus importants à l'étranger, passés à 54.000 tonnes. De même le déficit en pétrole brut a entraîné des importations supérieures de 104.000 tonnes à celles de 1966 et représentant maintenant plus de 95 % de la consommation nationale.

* * *

Charbon.

Indépendamment de la conjoncture qui leur a été bénéfique, les charbonnages de Djerada ont recueilli les fruits de leur effort de modernisation et profité du soutien constant des pouvoirs publics favorables à une consommation équilibrée des différents combustibles ainsi qu'à l'utilisation des produits locaux. L'extraction d'anthracite a progressé de 451.000 à 482.000 tonnes et les rendements au fond ont marqué une nouvelle amélioration, de 15 % en 1967. Malgré des difficultés persistantes les exportations, en baisse depuis 1964, se sont légèrement relevées, atteignant près de 78.000 tonnes à destination principalement de l'Italie, de l'Algérie et de la France. Les ventes à l'intérieur du pays ont enregistré une avance plus importante, de l'ordre de 5 %, due aux enlèvements de certaines usines électriques et des cimenteries. Ainsi le marché national reste-t-il le seul débouché sûr de notre unique gisement.

Pétrole.

Tandis que la production des puits d'Essaouira demeurait stationnaire, celle du Rharradj accusait un nouveau fléchissement. Au total le pétrole brut a baissé de 103.000 à 97.000 tonnes et le volume de gaz recueilli s'est maintenu aux environs de 11 millions de mètres cubes. La prospection sur les Hauts-plateaux a été interrompue, les indices géologiques n'ayant pas révélé la présence d'hydrocarbures. Par contre, les recherches se sont poursuivies sur les concessions des Doukkala, du Sebou et du Rharradj « Pré-Rif » mais sans aboutir jusqu'à maintenant à des découvertes. Les recherches en mer au large des côtes de Tarfaya ont récemment commencé et n'ont pas encore dépassé le stade des travaux de reconnaissance.

Les raffineries, dont la capacité totale annuelle s'élève à 1.700.000 tonnes, ont traité en 1967 un tonnage de 1.247.000 tonnes, soit 32.000 de plus qu'en 1966. La demande intérieure n'a pas cessé de progresser avec le développement ininterrompu du parc automobile, des transports routiers et du tourisme. L'accroissement des ventes s'est établi à 15 % pour le gaz butane, à 9 % pour le super-carburant, à 10,2 % pour le gas-oil et à 3,1 % pour les fuels lourds. Pour l'ensemble de la consommation des produits pétroliers raffinés l'augmentation d'une année sur l'autre est de 4,4 %.

Electricité.

L'Office national d'électricité a repris cette année la gestion de plusieurs petites unités demeurées indépendantes et couvre maintenant la presque totalité des besoins du pays. Sa distribution n'a toutefois augmenté que de 3,5 % au lieu de 6,2 % en 1966, alors que ce dernier taux apparaissait déjà un peu inférieur aux prévisions du Plan triennal. Le ralentissement constaté en 1967 provient d'une moindre demande globale de l'industrie, des chantiers et des mines en dépit de la consommation fortement accrue du secteur pétrolier, de l'Office chérifien des phosphates et surtout des minoteries. La baisse des retenues dans les barrages a réduit les ressources d'électricité hydraulique dont la part dans la production totale est tombée à 64 % seulement contre 75 % en 1966 et 90 % il y a deux ans.

La turbine à gaz de Sidi-Kacem et le groupe hydro-électrique de Mechra-Klila ont renforcé l'équipement productif dont l'extension sera assurée en 1968 par la mise en service de la seconde Centrale des Roches-Noires à Casablanca. D'autre part le raccordement des lignes à haute tension desservant le nord du pays et la ville de Rabat s'est poursuivi, aboutissant à la réalisation de 80 % du programme de ces travaux inscrits dans le Plan triennal.

Mines.

L'activité d'ensemble de nos industries minières a été sensible aux fluctuations des cours mondiaux. Ceux-ci, maintenus à un niveau relativement bas durant une grande partie de l'année, n'ont manifesté une certaine reprise que sous l'influence des événements monétaires internationaux du quatrième trimestre et de l'évolution de la conjoncture économique ou sociale des principaux pays industrialisés. De plus la concurrence étrangère, entretenue par l'exploitation de nouveaux gisements à forte teneur, a conduit à une stabilisation de notre production ainsi qu'à une dévalorisation de nos ventes à l'extérieur.

En effet, l'indice général d'extraction n'a progressé que de 0,8 % et la valeur globale des minerais pris sur le carreau, y compris le charbon et le pétrole, est passée à 764 millions de dirhams, soit 8 % de moins par rapport à 1966. La réduction a également affecté le montant f.o.b. de nos exportations qui est tombé à 773 millions de dirhams. Ces différences proviennent essentiellement de la baisse du prix des phosphates qui interviennent cette année encore pour 70 % dans les résultats miniers.

* * *

Phosphates.

L'extraction des phosphates a atteint 10.058.400 tonnes, en hausse de 2,4 % environ sur celle de 1966. Passant à 9,9 millions de tonnes les quantités marchandes ont elles-mêmes augmenté de 5,3 % grâce aux nouveaux progrès du centre de Khouribga qui ont compensé la chute continue des rendements du gisement de Youssoufia, à faible teneur. Devant les difficultés d'écoulement des minerais moins riches l'Office chérifien des phosphates a d'ailleurs entrepris une étude détaillée de ses différentes zones d'exploitation et développé ses efforts de prospection, notamment dans la région de Benguerir.

Durant l'année les ventes totales se sont élevées à 9.733.000 tonnes au lieu de 9.490.000 tonnes en 1966, cette avance étant imputable à une expansion relativement plus importante des livraisons locales que des exportations.

Animée par la campagne des pouvoirs publics en faveur d'un emploi intensif de fertilisants, l'industrie intérieure a absorbé 464.000 tonnes, représentant un accroissement de plus de 2 %. A lui seul le complexe chimique de Safi en a reçu 400.000 tonnes et s'est ainsi rapproché sensiblement de sa pleine capacité de traitement.

Les tonnages exportés n'ont progressé que de 1,7 % en dépit d'une sensible modification des prix intervenue au second semestre qui a réduit les recettes globales d'environ 5 %. Ces expéditions ont été dirigées à concurrence de 85 % vers l'Europe, notamment vers les pays de la Communauté économique européenne dont les commandes ont augmenté de 113.000 tonnes. Les enlèvements en baisse de la République Fédérale d'Allemagne et de l'Italie ont été compensés par une demande plus élevée de la part de la Belgique et de la France. En Asie, nos livraisons n'ont pu se maintenir au niveau de 1966, l'essor des ventes au Japon, portées de 327.000 à 432.000 tonnes, n'ayant pas suffi à remplacer l'arrêt de nos fournitures à l'Inde.

Malgré une vive concurrence étrangère, de vastes possibilités d'écoulement s'ouvrent toujours à ce secteur essentiel de notre économie en raison de l'expansion prévisible de la demande mondiale mais à condition toutefois de s'adapter continuellement aux exigences du marché. A cet égard les sacrifices de prix consentis cette année et les efforts accomplis pour déterminer les modes les plus rationnels d'exploitation auront permis de conserver la place prédominante acquise auprès des principaux pays consommateurs et d'ouvrir la voie à de nouveaux progrès.

Minerai de fer.

Le tonnage de minerai de fer extrait, dont la majeure partie a été fournie cette année encore par les gisements de Uixan et de Setolazar, a atteint 884.000 tonnes, en baisse de 13 % par rapport à 1966. Cette évolution résulte de la crise que connaît ce produit depuis quelques années déjà et de l'épuisement des zones riches de la mine de Uixan. Devant l'appauvrissement en minerai oxydé et la nécessité de rechercher les moyens d'exploiter les parties profondes des gisements, l'Etat a été amené à conclure un accord pour la reprise anticipée à son propre compte de l'important centre du Rif dans lequel l'apport indispensable de nouveaux capitaux paraissait difficile à recueillir. A l'exportation, la demande, portant sur 923.000 tonnes, a été supérieure de 10 % à celle de l'an dernier et a entraîné une réduction des stocks précédemment accumulés.

Plomb.

En 1967 le marché mondial du plomb a été caractérisé par une légère augmentation de l'offre et une réduction de 20 % de la consommation, affectée par des grèves dans les industries automobiles nord-américaines, ces deux facteurs n'ayant pas eu toutefois de répercussion défavorable sur les cours, qui sont restés relativement stables. Pour sa part, notre production globale a marqué un certain fléchissement, imputable exclusivement aux résultats des grands centres, alors que les chantiers artisanaux portaient leur extraction de 18.600 à 23.000 tonnes, les exportations ont également diminué, d'environ 10 %, en raison surtout de la nette régression des achats de la Belgique, passés de 12.000 à 900 tonnes, qui n'a pas été compensée par le développement des livraisons à plusieurs autres pays d'Europe occidentale ou orientale. La fonderie de l'Oued El Heimer a transformé près de 33.000 tonnes de minerai et vendu à l'étranger 20.000 tonnes de plomb doux ainsi que 23 tonnes d'argent-métal.

Zinc.

Sensibles aux fluctuations de la demande des grands pays consommateurs et à une offre mondiale excédentaire, les cours du zinc ont suivi jusqu'en octobre une courbe descendante et accusé une baisse moyenne de 8 %. Cette évolution n'a pas manqué d'influer sur le niveau de notre production et de nos ventes, dont les tonnages ont diminué respectivement de 12 % et 16 % d'une année à l'autre. Les expéditions sur la France, notre principal acheteur, ont fléchi de 61.500 à 49.200 tonnes tandis que celles dirigées vers les Etats-Unis augmentaient de 4 %.

Cuivre.

L'approvisionnement du marché du cuivre a été entravé, cette année encore, par des conflits sociaux prolongés dans les pays producteurs, notamment aux Etats-Unis. De ce fait, et après épuisement des stocks antérieurement constitués, les cours ont subi des hausses importantes surtout durant le quatrième trimestre. L'activité des chantiers ouverts dans le sud du pays, bien que portée sur des minerais de faible teneur, s'est ainsi trouvée favorisée. Par contre les centres d'Imin-Irft et d'Azegour n'ont pu renouveler les résultats atteints en 1966 et notre production globale s'est en conséquence légèrement abaissée, en passant de 8.900 à 8.400 tonnes. Les recherches par sondage ont été poursuivies dans certains gisements mais elles n'ont révélé cette année aucun nouvel indice intéressant. Les exportations, de l'ordre de 8.300 tonnes, sont en augmentation de plus de 10 % ; elles ont concerné essentiellement, et dans leur ordre d'importance, la République fédérale d'Allemagne, la Pologne et la Chine.

Manganèse.

Comme en 1966 les cours du manganèse sont restés stables mais la demande s'est encore portée uniquement sur les minerais à forte teneur. Cette situation a conduit les mines de Bou-Arfa, en difficulté déjà l'an dernier, à cesser toute activité à partir de mars. Dans l'ensemble la production de manganèse métallurgique a fléchi à 197.000 tonnes, soit 30 % de moins qu'en 1966. Des perspectives nouvelles pourraient cependant s'offrir avec l'installation envisagée par un groupe hongrois d'un centre d'enrichissement à Tiouine. Par contre, la tendance a été plus favorable cette année encore pour le manganèse chimique dont l'exploitation a fourni 88.300 tonnes au lieu de 77.000 tonnes en 1966 et

34.400 en 1965. Les exportations des deux catégories de minerais ont globalement diminué du tiers et le marché français a continué de réduire ses achats, sa part étant tombée de 61 à 49 %.

Cobalt.

Limitée au seul gisement d'Aghbar l'extraction du cobalt s'est légèrement ralentie à l'approche de l'épuisement du gisement.

Grâce au traitement d'un tonnage important de halles anciennes et à l'appoint appréciable fourni par un filon annexe, la production de concentrés s'est élevée à 17.500 tonnes, en légère baisse par rapport à 1966. Les exportations sont quelque peu supérieures à celles de l'année précédente, 80 % environ des 18.800 tonnes vendues ayant été dirigées vers la France et la Belgique.

Minerais divers.

Les cours de l'antimoine sont restés soutenus et un certain nombre de gisements ont pu reprendre leur exploitation. Les extractions se sont élevées à 3.200 tonnes et les exportations à 3.600 tonnes, en augmentation respectivement de près de 19 % et 33 %.

Après deux années d'essor la production de la barytine est redescendue à 90.000 tonnes, par suite de la diminution de 10.000 tonnes enregistrée dans la mine de Jbel Irhoud, la plus importante. Les expéditions ont au contraire progressé de 10 % et ont été livrées pour plus de la moitié aux Etats-Unis.

Durant sa troisième année de fonctionnement la mine de pyrrholine de Kettara a marqué une nouvelle avance en fournissant 353.000 tonnes au complexe chimique de Safi. Des progrès sont encore prévus au cours de 1968 de manière à porter la cadence quotidienne à 1.600 tonnes et à atteindre ainsi la pleine capacité de grillage de cette industrie.

Sur le gisement de potasse de Khemisset des forages profonds ont été effectués grâce à l'apport de matériel lourd par le Fonds spécial des Nations unies, venu renforcer l'équipement du Bureau de recherches et de participations minières. Les travaux se poursuivent afin de découvrir de meilleures possibilités d'exploitation de la sylvinite, dont les réserves décelées jusqu'à maintenant s'élèvent à 40 millions de tonnes, ou, à défaut, d'obtenir des estimations plus importantes de carnallite, actuellement chiffrées à 200 millions de tonnes.

Industries de transformation.

A en juger par l'indice officiel des industries de transformation dont la base et la composition remontent à 1958, la production industrielle — bâtiment et travaux publics exclus — aurait connu en 1967 un développement moins prononcé que l'année précédente : le taux de croissance s'établirait en effet à 4,4 % au lieu de 6,2 % en 1966. Toutefois, cet indice ne tient pas compte de l'activité des conserveries et de quelques secteurs, tels l'industrie pharmaceutique et le montage des véhicules utilitaires ou de tourisme, apparus récemment ou parvenus depuis peu au stade véritablement industriel et dont les progrès se sont manifestés d'une manière toute particulière au cours de ces derniers mois. Dans de telles conditions, il semble donc bien que la croissance se soit poursuivie à un rythme voisin d'une année à l'autre.

La stagnation de la demande intérieure, la concurrence exercée par les importations de certaines catégories de marchandises, enfin quelques difficultés rencontrées sur les marchés africains ou occidentaux ont pourtant lourdement pesé sur l'activité des industries de biens de consommation. Si dans certaines branches, notamment les textiles, la production soutenue par un taux d'investissement élevé n'en a pas moins progressé, une crise certaine de mévente n'a pas manqué de voir le jour. En revanche, l'accélération très nette du programme d'équipement prévu au Plan triennal dont 1967 marquait l'achèvement, et dans une moindre mesure, l'ampleur des travaux agricoles entrepris à partir de l'automne pour la nouvelle campagne, ont constitué les deux principaux éléments moteurs à l'origine de l'amélioration observée dans les industries de biens d'équipement. Variable suivant les secteurs, le rythme des fabrications reste cependant dans l'ensemble en dessous des possibilités de production.

BIENS D'ÉQUIPEMENT.

Industries des métaux.

Tributaire à la fois de ses approvisionnements à l'étranger, de ses possibilités d'exportation notamment sur le marché africain, d'une demande intérieure émanant pour une large part d'organismes étatiques et d'entreprises situées en aval du processus industriel, demande elle-même fonction du niveau des investissements publics ou semi-publics nécessaires à l'équipement du pays, la métallurgie avait connu pendant les cinq dernières années une activité médiocre et déclinante. Tout en laissant inemployée une marge assez large du potentiel productif, d'incontestables progrès ont pu être réalisés en 1967, à la faveur d'une accélération très nette des grands travaux prévus au Plan triennal. Au seul examen de l'indice officiel, qui ne tient pourtant pas compte du montage des véhicules automobiles, la progression annuelle représente déjà près de 12 %.

Considérées dans leur ensemble, les fabrications de produits moulés en fonte, en acier ou en métaux non ferreux ont augmenté d'environ 6 %, mais cette hausse, survenant après une année de très faible conjoncture, n'a pas permis d'élever d'une façon sensible le niveau d'activité de l'ensemble de la branche où la plupart des firmes ont maintenu pendant la plus grande partie de l'année des horaires de travail très réduits. En revanche, la progression beaucoup plus nette observée dans la chaudronnerie et les constructions métalliques, de l'ordre de 30 %, traduit bien le relèvement d'une situation, jusque-là défavorable, grâce aux ordres du secteur public ou parapublic, passés notamment pour la construction des sucreries de Mechra-bel-Ksiri et Sidi-Allal-Tazi, pour l'édification d'un hall de stockage et d'aménagements divers au port ou au complexe chimiques de Safi, ou encore pour l'installation de pylônes et lignes électriques à haute tension. Les commandes de pays étrangers notamment l'Algérie, le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont également contribué à cette amélioration. Pour sa part, la demande privée, toujours limitée à quelques agrandissements d'usines ne paraît pas avoir exercé un effet d'entraînement majeur.

En l'absence de montage de wagons neufs l'industrie du matériel ferroviaire s'est limitée à des travaux d'entretien ou de réparations et son indice d'activité a fléchi d'environ 60 %. En revanche, les fabricants de machines agricoles ont continué d'accroître leurs productions, malgré quelques importations en provenance notamment d'Union Soviétique ; les ventes de tracteurs, dont une nouvelle marque est apparue sur le marché, se sont développées tandis qu'en fin d'année la préparation de la nouvelle campagne agricole provoquait une reprise certaine dans la demande, jusque-là très réservée, de petit matériel. Si les chiffres d'affaires de la majorité des entreprises se sont inscrits en hausse, plusieurs firmes ont ressenti néanmoins quelques difficultés de trésorerie provoquées par la longueur des délais de règlement de la part de l'administration.

En dépassant 2.000 unités, le montage de camions et d'autocars s'est accru de 23 %, mais un des deux principaux constructeurs a souffert à la fois de la concurrence d'un nouveau modèle introduit à partir du mois d'avril et une certaine désaffection à l'égard des véhicules de fort tonnage.

Après les mesures intérieures adoptées en 1966, l'entreprise d'assemblage de voitures de tourisme a pu augmenter sa production, exprimée en nombre de véhicules, d'environ 80 %, tout en poursuivant sa politique de diversification des modèles offerts à la clientèle et sans accroître pour autant son personnel dans une proportion aussi élevée. La productivité s'est à nouveau améliorée et des baisses de prix ont pu être pratiquées. L'élargissement des conditions de ventes à crédit intervenu dans les derniers mois de 1966 a en outre contribué à stimuler la demande des particuliers. Le chiffre d'affaires de la société a progressé de 17 % et tout au long de l'année les stocks sont restés pratiquement inexistantes.

Malgré quelques problèmes d'approvisionnement en fer blanc, les résultats de la campagne de pêche et le bon niveau des exportations de légumes en conserve, ont entraîné à partir du mois de mai une activité satisfaisante dans l'industrie des emballages métalliques. Les fabrications se sont accrues de 15 % et en dépit de la réduction autoritaire des prix de ventes appliquée pendant la campagne 1966-67, les chiffres d'affaires des principales firmes ont continué de s'élever. En fin de période, le maintien d'une conjoncture favorable dans cette branche apparaissait cependant étroitement lié

aux possibilités d'écoulement sur les marchés étrangers des stocks très élevés de conserves de poisson.

Bénéficiant de l'essor de secteurs aussi divers que l'industrie automobile et le montage d'appareils de radio ou de télévision, les fabrications de matériel électrique ont elles aussi accusé dans leur ensemble une notable expansion, surtout sensible dans le compartiment des accumulateurs et des fils conducteurs.

Industries chimiques.

La croissance de l'industrie chimique et parachimique qui, en 1965 et à nouveau en 1966, avait pu atteindre le taux très élevé de 14 % n'a pas dépassé selon l'indice officiel 1,3 %. En effet, après deux années de progrès exceptionnels, conséquence de la mise en route du complexe de Safi, les fabrications de superphosphates se sont stabilisées à un niveau proche de 250.000 tonnes. Sans utiliser encore sa pleine capacité, la société « Maroc-Chimie » assure déjà l'essentiel de la production nationale et réalise à l'exportation la majeure partie de son chiffre d'affaires. D'une année à l'autre les quantités livrées par la firme à une dizaine de pays étrangers ont augmenté de 50 %, la Bulgarie, la Corée, l'Iran et la Turquie figurant toujours parmi ses principaux clients auxquels sont venus s'ajouter pendant cette période la Hollande, la Tunisie et le Liban. A l'inverse de ce que l'on avait constaté en 1966, la place de l'industrie de superphosphates ne s'est pas maintenue cette année-ci aux dépens des engrais composés ou organiques, favorisés par l'extension des surfaces emblavées au début de la nouvelle campagne céréalière 1967-68 et par l'ampleur de « l'opération engrais » conduite par les pouvoirs publics : ainsi la progression dans cette dernière catégorie a-t-elle pu dépasser 80 %.

Si la quantité d'acide sulfurique produite a fléchi de 29 %, ce phénomène paraît imputable surtout à des transformations d'ordre technique au stade de la fabrication où le procédé dit du contact a été substitué en cours d'année à celui des chambres de plomb.

L'excellente conjoncture du secteur automobile a permis à l'usine de pneumatiques d'accroître ses fabrications d'enveloppes et de résorber d'importants stocks de chambres à air. En revanche les entreprises de pneus pour cycles ont cette fois-ci encore souffert de la concurrence des articles importés, notamment d'Europe de l'Est, à des prix souvent très bas. Des raisons analogues ont entraîné un fléchissement d'activité proche de 30 % dans l'industrie des articles en caoutchouc industriel, tels que les bottes ou semelles, les tuyaux et revêtements... Seules quelques firmes ayant réussi à accroître leurs exportations ont réalisé un chiffre d'affaires satisfaisant.

Les mesures gouvernementales adoptées en 1966 ont provoqué un vif essor de l'industrie pharmaceutique et entraîné dans le même temps des transformations en profondeur dans l'ensemble de la profession : suppression de certains intermédiaires distributeurs, réduction des spécialités achetées à l'étranger, renforcement du contrôle technique des médicaments.

L'activité des chantiers de travaux publics, en particulier ceux des barrages ou des nouvelles sucreries, a maintenu à un niveau constant la fabrication d'oxygène et d'acétylène tandis que pour le gaz carbonique une certaine avance mérite d'être rapprochée du léger accroissement concernant les boissons gazeuses. Une nouvelle progression, de l'ordre de 6 %, a été également observée pour les peintures et vernis.

Matériaux de construction.

Les résultats globaux du secteur des matériaux de construction sont restés stationnaires mais l'évolution a été fort variable d'un produit à l'autre. En ce qui concerne tout d'abord le ciment, dont la production a atteint 875.000 tonnes, l'accroissement annuel s'est limité à environ 2 % au lieu de 9 % en 1966, les meilleurs résultats étant à nouveau enregistrés dans les usines du centre et du nord du pays favorisées par l'ampleur du programme de grands travaux localisés dans ces régions. Après la baisse régulière des dernières années, l'activité des tuileries et briqueteries, en hausse de 10 %, paraît avoir bénéficié de l'essor général de l'équipement hôtelier auquel est venue s'ajouter la construction d'habitations en matériaux légers sur les chantiers des barrages. L'amiante-ciment a connu en revanche un nouveau recul, très inférieur cependant à celui de 1966 puisqu'il n'a pas dépassé 3 % ; la réserve de la demande intérieure

n'a pu en être compensée par la légère amélioration des ventes à l'étranger obtenues dans des conditions souvent difficiles, notamment sur le marché africain où plusieurs pays jusqu'à présent nos clients traditionnels pourvoient désormais eux-mêmes à leur propres besoins. Enfin le secteur des agglomérés divers et, plus encore, celui des produits réfractaires a enregistré un fléchissement important, voisin de 25 %.

Construction et travaux publics.

A l'exception de quelques places, telle Tétouan, où un redressement s'est manifesté en fin d'année, l'activité du bâtiment s'est plutôt réduite en 1967, les constructions de style traditionnel accusant même un sérieux recul particulièrement net à Casablanca, Rabat et Marrakech. En revanche, un certain progrès peut être constaté dans plusieurs grandes villes pour les locaux à usage industriel ou commercial. Globalement les statistiques de permis de construire révèlent que d'une année à l'autre pour l'ensemble du pays, le nombre des autorisations délivrées fléchit de 9 % et celui des logements de 18 % pour une surface de planchers et une valeur malgré tout en légère hausse : 3 % et 10 % respectivement.

Les entreprises de travaux publics ont bénéficié de l'important programme de construction en matière d'équipement hydraulique et électrique : barrage de Mechra-Klila achevé au cours de l'été, de l'Ait-Adel entrepris en début d'année, confortement ou surélévation de ceux de l'Oued Nakhla et d'El Kansera du Beht. L'infrastructure maritime aux ports de Casablanca, Safi et Tanger, et aéroportuaire, en particulier à Rabat-Salé, s'est à nouveau renforcée tandis que les réseaux de communications, notamment routier, ont continué de s'étendre.

Équipement hôtelier.

L'effort toujours accru en faveur du tourisme s'est également traduit par l'extension de l'équipement hôtelier, notamment à Tanger, Fès, Marrakech, Al Hoceima... Au terme de l'année 1967, la capacité d'hébergement s'établit ainsi à 20.000 lits dont environ 8.000 auront été acquis au cours de la période d'exécution du Plan triennal. D'autre part l'aménagement de la baie de Tanger, en particulier par la création d'un plan d'eau et le remblaiement des zones lagunaires, a aussi été poursuivi.

BIENS DE CONSOMMATION.

Industries textiles.

Dans le textile, la relance de la production observée en 1966 s'est prolongée mais à un rythme un peu plus lent, l'accroissement annuel ne dépassant pas 3 %. L'élément moteur essentiel, voire unique, a été constitué une nouvelle fois par un renforcement de l'équipement grâce à un taux d'investissement encore très élevé. En revanche les prévisions de ventes ont été dans l'ensemble contrariées par les effets simultanés d'une demande intérieure affaiblie par deux récoltes déficitaires successives, d'importations pratiquées surtout au cours du premier semestre à des prix souvent très bas et de possibilités d'exportation réduites par diverses mesures protectionnistes dans certains pays africains. Ainsi, tout au long de l'année, une atmosphère de crise n'a-t-elle jamais cessé d'affecter l'ensemble de cette branche : les stocks cumulés de produits finis chez les industriels et les commerçants ont atteint un niveau considérable représentant dans certains cas près d'un an de consommation et pour un grand nombre d'établissements de graves difficultés de trésorerie n'auraient pu être surmontées sans un recours très fortement accru au crédit bancaire.

La filature et le tissage de la laine se sont inscrits en baisse de 10 et 23 % respectivement, les chiffres d'affaires des principales sociétés accusant en général un fléchissement du même ordre de grandeur. Le faible niveau des commandes administratives, un arrêt des exportations vers l'Algérie, quelques difficultés d'approvisionnement en matières premières, et, en particulier, la nécessité de modifier parfois les courants d'achats à l'étranger, enfin la concurrence des importations effectuées avant les mesures d'interdiction finalement adoptées en mai, ont lourdement pesé sur l'activité du secteur. Aucun conflit social d'envergure ne s'est cependant manifesté malgré de fréquentes réductions d'effectifs.

L'accroissement du potentiel productif, notamment à Fès et à Tanger, a rendu possible une progression des fabrications à base de coton et fibranne de l'ordre de 5 % pour les filés et 30 % pour les tissus. De nombreux programmes doivent être poursuivis au cours des prochaines années élevant et modernisant l'équipement du pays. En revanche, pour des causes semblables à celles qui se sont manifestées dans le secteur de la laine, les ventes ont, malgré l'octroi de conditions parfois plus avantageuses, fléchi dans une proportion considérable conduisant ainsi à un gonflement anormal des stocks de tissus, le phénomène paraissant au contraire beaucoup moins évident pour les articles filés. Afin de remédier aux difficultés qu'elles rencontraient, quelques entreprises ont cherché à améliorer la qualité et à diversifier la gamme de leurs produits. Une crise commerciale analogue a pu être observée chez les fabricants de tissus en rayonne et en fibres synthétiques dont l'activité industrielle est au demeurant restée approximativement stationnaire.

Mis à part certains fabricants d'articles de luxe, la bonneterie et la confection ont ressenti avec une acuité toute particulière les effets de la concurrence étrangère et celle des petits ateliers. La situation a été encore aggravée par la fermeture de marchés extérieurs et par quelques perturbations survenues dans l'appareil commercial au moment des événements du Moyen-Orient.

Industries du cuir.

Très en-deçà depuis plusieurs années d'une pleine utilisation de ses capacités, l'industrie du cuir et de la chaussure a en outre connu en 1967 une baisse d'activité proche de 8 %. A l'extrême réserve de la consommation intérieure sont en effet venues se superposer la perte de débouchés extérieurs, notamment sur le marché Cubain, et, à partir du mois de juin, une désorganisation des réseaux commerciaux génératrice pour certaines affaires d'une mévente totale pendant plusieurs semaines et d'une grave crise de trésorerie. Mettant à profit la fermeture au moins temporaire de quelques établissements, plusieurs firmes ont pu cependant maintenir leur chiffre d'affaires à un niveau assez satisfaisant. Le fléchissement des productions représentant déjà 9 % dans la peausserie et jusqu'à 10 % pour certaines catégories de chaussures a atteint 35 % pour les cuirs lourds.

Industries alimentaires.

La production des industries alimentaires n'a pas manqué de se ressentir de la stagnation du pouvoir d'achat de larges couches de la population. Seuls deux secteurs bien délimités ont accompli d'incontestables progrès, pour des raisons d'ailleurs bien distinctes mais qui peuvent se rattacher, les unes comme les autres, à l'évolution du commerce extérieur. Il s'agit tout d'abord des minoteries industrielles pour lesquelles le déficit céréalier et les importations dès lors nécessaires se sont traduits, cette année-ci encore, par une hausse d'activité de l'ordre de 13 % ; les quantités de blé traitées ont dépassé 8.300.000 quintaux tandis qu'à l'inverse les écrasements des moulins artisanaux ont continué à être peu importants. Il s'agit en second lieu des conserveries de poisson favorisées par une campagne de pêche 1966-67 satisfaisante à la fois par son abondance et la qualité des apports, l'écoulement d'une large part des produits ayant été rendu possible par la conquête de nouveaux marchés étrangers, notamment ceux de l'U.R.S.S. et du Vietnam. Les exportations ont ainsi pu atteindre 2.419.000 caisses, soit 400.000 de plus qu'un an auparavant. Au cours des premiers mois de la campagne 1967-68 des difficultés de commercialisation, en particulier vers les pays du Marché commun, sont malheureusement apparues et les stocks se sont considérablement élevés.

Dans le reste de ces industries, à l'exception toutefois des brasseries dont les productions se sont accrues de 9 % pour les bières et de 2 % pour les boissons gazeuses, la plupart des compartiments ont enregistré un important fléchissement. Le phénomène s'est manifesté avec une ampleur toute particulière chez les fabricants de pâtes, biscuits et couscous soumis à une très vive concurrence de l'artisanat dont les approvisionnements en farine s'effectuent à des cours souvent plus avantageux ; la baisse représente pour eux près de 50 %. La production de sucre raffiné a porté sur 340.000 tonnes au lieu de 358.000 tonnes en 1966, tandis que les ventes ne progressaient pas de plus de 1 % ce qui, compte tenu du taux de croissance démographique de l'ordre de 3 %, correspond à une moindre consommation

par tête d'habitant. La hausse des cours du cacao et des difficultés d'exportation ont été les principales causes de la diminution d'activité des chocolateries, de l'ordre de 8 %.

Enfin, si les exportations de conserves de légumes, notamment celles des tomates, ont pu atteindre au total 6.600 tonnes au lieu de 2.700 tonnes en 1966, les conserves de fruits et de jus de fruits se sont heurtées à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés étrangers, en particulier français, et les expéditions ont pour leur ensemble fléchi d'environ 30 %.

Au total, l'indice de production de la branche s'est élevé de 4,3 % mais cette variation perd une partie de son caractère significatif puisqu'elle ne tient pas compte des conserveries, notamment celles de poisson où les progrès ont été très nets, et qu'elle comprend au contraire les minoteries où l'amélioration correspond à un simple transfert d'activité de l'artisanat vers l'industrie.

Industries des corps gras.

A l'exception des fabricants de margarine dont les prix de vente ne peuvent toujours rivaliser avec ceux du beurre d'origine étrangère, l'industrie des corps gras a connu un essor certain, voisin de 12 %. La trituration des graines a porté sur environ 44.000 tonnes, dont à la suite des médiocres récoltes locales plus des deux tiers ont dû être achetés à l'étranger. Les 15.000 tonnes d'huile végétale brute obtenues, complétées par les importations, ont permis d'aboutir à 59.000 tonnes d'huile végétale raffinée, soit 4 % de plus que l'année précédente. Les savonneries ont pour leur part maintenu leur activité à un niveau à peu près constant à la faveur d'une restriction des approvisionnements à l'étranger.

Industries du papier-carton.

Malgré l'amenuisement de ses débouchés extérieurs, toujours dominés par les produits scandinaves, les industries du papier et du carton ont réussi à accroître leur production d'environ 3 %. Si la fabrication de pâte de cellulose a cette année-ci encore quelque peu fléchi, le secteur de la caisserie a bénéficié d'importantes commandes émanant des conserveries.

Les relations commerciales avec l'étranger.

L'écoulement de nos principales productions dépend dans une mesure importante des achats de l'étranger et requiert donc un développement continu de nos débouchés. Cet objectif implique cependant un aménagement de l'ensemble de nos relations commerciales avec l'étranger qui a conduit cette année à établir une nouvelle réglementation en ce domaine. La volonté d'assurer une plus grande diversification de nos exportations et de diminuer progressivement l'emprise de systèmes contingentaires, offrant des franchises sans doute avantageuses mais non moins aléatoires, exigeait en contrepartie que les conditions d'accès de notre marché soient rendues égales pour tous nos partenaires et assouplies dans toute la mesure compatible avec l'équilibre et l'expansion de l'économie du pays. En ce sens, les dernières dispositions adoptées ne constituent que la confirmation d'une politique entreprise depuis près de trois ans.

Dès le début de 1965, en effet, le redressement de notre balance commerciale et la reconstitution de nos réserves de change avaient permis d'alléger les restrictions décidées l'année précédente en supprimant, mais en faveur seulement de la zone franc, les visas administratifs pour des produits représentant environ 35 % des importations autorisées. D'autre part, et au cours des mois suivants, la réduction du nombre des marchandises prohibées devait ramener celles-ci de 10 % à 5 % du total de nos achats à l'étranger sur la base des mouvements enregistrés à la veille de 1964.

L'innovation essentielle intervenue en juin 1967* a consisté à substituer au régime général des autorisations préalables un système de libéralisation partielle des importations de toutes zones. Les produits de toute origine, ainsi admis sans visa et énumérés dans une liste « A », comprennent essentiellement des articles non produits localement et jugés nécessaires ou frappés de droits de douane très élevés. Leur part a représenté 37 % des importations globales de 1967.

Une proportion importante de marchandises, mentionnées sur une liste « B », reste encore assujettie à autorisation préalable, quelle que soit leur provenance. Quantitativement limitée soit par des « contingents » soit par des « quotas indicatifs » ou en fonction des besoins du pays, leur entrée est soumise à l'octroi d'un certificat d'importation délivré par le ministère du commerce et comportant le visa du ministère des finances.

Le déséquilibre entre nos importations évaluées c.a.f. et les exportations en valeur f.o.b., s'est traduit cette année par un déficit de 474 millions de dirhams au lieu de 250 millions en 1966. Alors que l'on pouvait conclure pour l'année précédente à une situation de nos échanges proche de l'équilibre, compte tenu des frais d'assurance et de transport inclus dans les importations, la balance commerciale accuse par contre, en 1967, une nette détérioration : le taux de couverture de nos achats par nos ventes extérieures a été ramené de 90 % à 82 %. La stagnation de nos exportations globales et surtout l'alourdissement des importations, lié pour l'essentiel au déficit céréalier et pour partie à une progression de la demande de biens d'équipement, apparaissent à l'origine de cette évolution.

IMPORTATIONS.

La totalité de nos achats à l'étranger, en accroissement de 8,3 % sur la période précédente, s'est élevée cette année à 2.620 millions de dirhams.

Produits alimentaires.

Les produits alimentaires ont marqué en valeur absolue une nouvelle hausse, passant de 660 à 723 millions de dirhams mais ils représentent comme en 1966 environ le quart de nos importations globales. Leur acquisition semble cependant avoir été effectuée à des prix plus avantageux que l'année précédente et a concerné pour 80 % les quatre principales denrées : céréales, café, thé et sucre. Les blés ont à eux seuls représenté 12 % de l'ensemble de nos achats extérieurs pour un tonnage de 9 millions de quintaux environ livrés pour la plus grande partie à titre de prêts ou de dons et correspondant à une valeur de 303 millions de dirhams.

Produits énergétiques.

En progression de 8,4 %, notre demande de produits énergétiques a porté cette année sur 1.299.000 tonnes, dont 1.097.000 tonnes ou 80 millions de dirhams d'huile brute de pétrole. Totalisant 127 millions de dirhams en valeur, leur part ne dépasse pas 5 % de nos dépenses commerciales à l'étranger.

Matières premières d'origine animale, végétale et minérale.

Les importations de matières premières, presque entièrement soumises à autorisation, et constituées pour plus de 90 % de produits d'origine animale et végétale, ont fléchi de 318 millions de dirhams à 291 millions. Cette progression a affecté essentiellement les approvisionnements en bois brut, les graines et fruits oléagineux ayant au contraire connu une légère avance. D'autre part les livraisons d'huile de colza, évaluées à 15 millions de dirhams l'an dernier, ont été nulles en 1967.

Demi-produits.

Les fournitures de demi-produits ont augmenté de près de 30 millions de dirhams et atteint une valeur d'environ 550 millions dont 165 millions en produits semi-finis très divers, destinés au secteur de la métallurgie ; l'agriculture a pour sa part nécessité l'importation de certaines variétés d'engrais pour un montant de 35 millions de dirhams.

Biens d'équipement.

L'expansion remarquable de la demande concernant les biens d'équipement d'origine étrangère — 529 millions de dirhams, soit une augmentation de plus de 37 % par rapport à 1966 — s'explique exclusivement par la création, l'extension ou la modernisation de certaines unités industrielles ; les secteurs textiles et alimentaires, notamment l'activité sucrière, en ont été les principaux bénéficiaires pour 72 et 44 millions de dirhams respectivement.

* Avis aux importateurs n° 715 de l'Office des changes en date du 26 juin 1967.

Produits finis de consommation.

La valeur globale des produits finis de consommation importés, qui avait marqué une certaine progression en 1966, a baissé d'une année à l'autre de 416 à 397 millions de dirhams grâce essentiellement aux mesures de restrictions touchant les produits textiles et pharmaceutiques.

En revanche, l'importance croissante de la capacité de montage de voitures automobiles et le développement d'ateliers pour la fabrication d'appareils électroménagers ou de postes récepteurs ont contribué à accroître sensiblement la demande de pièces détachées.

Exportations.

En valeur, nos exportations ont subi un recul de 1 %, passant d'une année à l'autre de 2.168 à 2.146 millions de dirhams en dépit d'une légère augmentation des tonnages. Les biens primaires restent prépondérants, constituant plus de 90 % de l'ensemble : les produits alimentaires ont cette année procuré 1.062 millions de dirhams, soit près de la moitié de nos rentrées de devises d'origine commerciale, tandis que les matières premières sont intervenues pour 42 % environ. Les produits finis ne dépassent guère 8 % du total de nos ventes extérieures.

Produits alimentaires.

Les résultats des récoltes ne semblent pas avoir beaucoup modifié l'évolution de nos exportations de produits agricoles.

L'écoulement d'un tonnage d'agrumes supérieur de 15 % s'est traduit par une progression de 3,4 % seulement des recettes, soit 346 millions de dirhams en 1967 au lieu de 335 millions en 1966. Les envois de primeurs et légumes sont également passés de 240 à 262 millions de dirhams dont 175 millions représentant la fourniture de 120.000 tonnes de tomates.

A l'inverse, les expéditions de vins, généralement destinées en grande partie à la France, ont fléchi de 19 % en raison des mesures restrictives prises par ce pays. En ce qui les concerne, les différentes catégories de conserves exportées se sont maintenues au même niveau qu'en 1966, procurant environ 200 millions de dirhams.

Produits bruts d'origine animale, végétale et minérale.

L'ensemble des produits bruts a subi une régression, mais pour les produits miniers il s'agit moins d'une compression des tonnages que d'une évolution défavorable des cours.

Les expéditions de phosphates en hausse de près de 100.000 tonnes ont représenté un montant de 546 millions de dirhams. Le recul en poids comme en recettes des exportations de produits bruts autres que d'origine minérale — 174.000 tonnes et 141 millions de dirhams contre 207.000 tonnes et 174 millions de dirhams — est attribué pour l'essentiel à une forte contraction des ventes d'huile d'olives et dans une moindre mesure à celles de crin végétal.

Produits semi-finis et finis.

En dépit d'un nouvel essor de nos exportations d'engrais, la part des demi-produits, de même que celle des produits finis de consommation, essentiellement artisanaux, sont restées très limitées, n'ayant pas excédé l'une et l'autre 6 % et 2 % respectivement du total de nos ventes.

*
* *

Répartition géographique.

L'orientation de nos échanges par zone monétaire ne laisse encore discerner aucune redistribution notable de nos courants commerciaux traditionnels. La détérioration du solde de la balance avec chaque groupe de pays, reflète la tendance défavorable qui a affecté en 1967 l'ensemble de nos rapports avec l'extérieur.

Si l'amorce d'un développement de la demande sur les zones de convertibilité et d'accords de paiement a pu être décelée au cours du second semestre et peut être attribuée aux récentes

mesures de libéralisation, la France n'en est pas moins demeurée cette année encore notre premier fournisseur. Avec la zone franc, l'augmentation de nos importations et le recul de nos exportations ont conduit à une aggravation de notre déficit qui passe de 49 millions de dirhams à 103 millions de dirhams.

De même, en atteignant 318 millions de dirhams, le solde négatif s'est accru considérablement avec les pays de la zone de convertibilité à l'exception toutefois de la Grande-Bretagne, vers laquelle une augmentation de nos exportations a permis d'améliorer la position de notre balance. L'excédent de 10 millions de dirhams environ laissé à notre profit en 1966 par le groupe bilatéral a fait place à un résultat déficitaire de 53 millions de dirhams.

Nos achats continuent de provenir pour 73 % des pays d'Europe auxquels sont destinées 85 % de nos ventes extérieures, tandis que le continent africain n'intervient que pour 4 % environ dans le volume de nos échanges. La Communauté économique européenne absorbe à elle seule près des 2/3 de nos exportations et fournit plus de la moitié des marchandises importées. Toutefois la mise en place à brève échéance du tarif extérieur commun, si aucun accord n'était conclu pour l'association du Maroc au « Groupe des six », risquerait d'entraîner des difficultés sérieuses pour l'écoulement de certains de nos principaux produits. En ce qui concerne les pays maghrébins, leur part dans notre commerce extérieur reste très faible en dépit d'une légère progression pour l'Algérie et la Libye.

Prix - Salaires - Emploi.

Prix.

En 1967, les prix sont continuellement restés en dessous de leur niveau de décembre 1966. Les indices officiels ont enregistré les variations saisonnières habituelles mais avec une amplitude plus accentuée dans le sens de la baisse en raison surtout des effets de la sécheresse sur les apports et portant sur les cours des produits de l'élevage. L'évolution générale semble aussi s'être ressentie d'une réserve persistante de la demande contenue par le faible pouvoir d'achat de la grande masse des consommateurs.

L'indice général des prix de gros dont la composition, remontant à 1939, affaiblit toujours un peu plus la représentativité, a en un an fléchi de 5,2 % tandis qu'il accusait en 1966 une augmentation de 9,4 %. Cette baisse a été commandée par celle des produits alimentaires d'origine nationale qui, après une diminution de 16,3 % durant les cinq premiers mois, n'ont ensuite progressé que de 10,7 % jusqu'en décembre. Comme l'année précédente, le fléchissement initial a été provoqué par le recul des cours du bœuf et du mouton, lié à l'abondance du bétail et même dans une certaine mesure à la qualité des viandes amoindrie par le manque de pâturages. La reprise saisonnière du second semestre a été plus faible que de coutume probablement du fait de la médiocrité de la dernière récolte qui a réduit le volume des transactions.

De leur côté les prix des produits étrangers, agricoles et industriels, ont d'une année à l'autre quelque peu regressé, de 0,6 % et 1,3 % respectivement.

L'indice officiel du coût de la vie à Casablanca, déjà en progression de plus en plus ralentie à partir de 1965 au point de ne pas dépasser une hausse de 0,5 % en 1966, a pour la première fois depuis son institution, en 1958-59, enregistré une diminution annuelle, évaluée à 1,5 %. La baisse qui s'était, comme l'an passé, manifestée prématurément, s'est poursuivie d'une façon continue jusqu'à fin juillet, atteignant alors 5,8 % et faisant place à une tendance inverse mais plus modérée tout au long des derniers mois. Cette évolution a été déterminée essentiellement par les mouvements du groupe des produits alimentaires, et plus particulièrement de la viande, dont le prix a fléchi en milieu d'année de près de 30 % sans pouvoir rejoindre par la suite son niveau de décembre précédent.

Faute de références officielles il reste malaisé de suivre avec quelque précision les fluctuations des prix de détail. Les renseignements fragmentaires obtenus concordent cependant pour souligner l'orientation à la baisse et l'atonie commerciale permanente dans les centres urbains et sur les marchés ruraux.

SALAIRES.

La politique des revenus est restée dictée par la nécessité de ne pas compromettre l'équilibre des finances de l'Etat ni de susciter des tensions préjudiciables à l'ensemble de l'économie. C'est pourquoi aucun relèvement n'est intervenu pour les traitements de base des fonctionnaires et assimilés, qui demeurent bloqués à leur niveau de janvier 1962. De même aucune décision n'est venue modifier les salaires légaux dans le secteur privé. La conjoncture maussade dans la plupart des branches industrielles et dans les activités tertiaires n'a laissé aux employeurs qu'une faible latitude pour accorder des augmentations collectives à leur personnel dont les revendications sont au surplus contenues sous la pression des nombreuses demandes d'emploi non satisfaites. Le montant des retenues à la source effectuées au titre de l'impôt sur les traitements et salaires n'a progressé en 1967 que d'environ 2 % ; cette augmentation qui ne recouvre d'ailleurs qu'une partie de la masse salariale indique que le niveau de cette dernière a peu varié, d'autant plus qu'il convient de tenir compte des plus-values résultant des majorations individuelles et des tranches progressives d'imposition.

EMPLOI.

Par rapport à 1966 la situation de la main-d'œuvre ne semble pas avoir été marquée par une évolution sensible : à côté de secteurs mieux favorisés qui ont pu renforcer leurs effectifs, certaines branches ont dû au contraire réduire le taux d'utilisation de leur capacité productive et, dans l'ensemble, les recrutements nouveaux ont été encore loin d'absorber l'augmentation de la population active. Les pouvoirs publics ont soutenu leurs efforts pour tenter d'enrayer l'accroissement du chômage urbain, alimenté par le sous-emploi rural. Ils ont également édicté en août une réglementation sévère concernant les licenciements collectifs et multiplié des actions préventives ou conciliatrices pour apaiser les conflits sociaux. Ceux-ci ont été en définitive moins nombreux en 1967 que l'année précédente et le climat est apparu particulièrement calme tout au long du deuxième semestre.

La reprise de l'émigration, amorcée l'année précédente, s'est poursuivie à un rythme relativement élevé, le nombre des contrats passant de 6.539 en 1966 à 9.353 en 1967. La France a embauché plus des deux tiers de ces travailleurs et la Libye, dans le cadre de l'accord de 1965, en a reçu 2.717. Il est à noter d'ailleurs que ces statistiques ne reflètent pas toute la réalité puisqu'elles ne concernent que les contrats passés par l'intermédiaire des autorités administratives, et que des nationaux se procurent sur le marché extérieur des emplois non recensés.

L'action menée pour mobiliser les ruraux sous-employés et combattre la stagnation du niveau de l'emploi, s'exerce toujours essentiellement dans le cadre de la « Promotion nationale ». Celle-ci a, en 1967, offert 20 millions de journées, représentant le travail de 100.000 hommes pendant 200 jours de l'année, et réduisant ainsi de près du quart le sous-emploi rural estimé selon une récente enquête à environ 80 millions de journées utilisables. Cette opération a nécessité un investissement à la charge de l'Etat de plus de 50 millions de dirhams auxquels s'ajoute l'équivalent de 30 millions de dirhams en blé. Ainsi pendant toute la durée du Plan triennal, l'action de la Promotion nationale s'est-elle avérée efficace et de mieux en mieux adaptée : près de 54 millions de journées de travail ont été accomplies et cet organisme a versé environ 116 millions de dirhams en salaires. Les principales réalisations ont tout au long de cette période concerné, à la fois, les travaux de restauration et de défense des sols, l'équipement hydraulique, communal et municipal, et surtout l'entretien et la construction de routes. Le rôle de cette institution semble devoir être encore renforcé à l'avenir afin de lui permettre de participer toujours plus activement à la résorption du sous-emploi et à l'accroissement du revenu des catégories les moins favorisées de la population.

Financement de l'activité économique.

Aux faibles variations qui avaient caractérisé en 1965 et 1966 l'évolution du volume des capitaux destinés à l'économie, a succédé en 1967 une progression assez accusée, particulièrement dans les derniers mois de l'année.

La distribution accrue de crédits à court terme a reflété pour une part l'amélioration relative des résultats de la campagne céréalière. L'augmentation également observée dans l'industrie a correspondu dans certains secteurs à un alourdissement des stocks mais aussi à des reprises d'activité dans des branches directement intéressées aux travaux d'équipement. Le phénomène marquant aura d'ailleurs résidé, cette année, dans l'importance des sommes affectées aux investissements et provenant principalement de fonds publics. L'origine de ces ressources ainsi que de nouvelles mesures d'organisation financières soulignent une volonté bien délibérée de hâter le développement économique du pays et d'orienter dans ce sens l'initiative et les capitaux privés dont la contribution croissante reste encore insuffisante.

ORGANISATION ET POLITIQUE DU CRÉDIT.

Le décret royal, portant loi, relatif à la profession bancaire et au crédit, promulgué le 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) est venu rénover dans ses données fondamentales la réglementation précédente. Celle-ci, déjà ancienne puisque datant de 1943 pour ses dispositions essentielles, éparse aussi dans plusieurs textes postérieurs, était tombée partiellement en désuétude. Sa conception corporative et le fondement juridique incertain des attributions ministérielles commandaient d'ailleurs une réforme qui permettrait d'adapter le fonctionnement du système bancaire et les moyens d'action des autorités responsables aux nécessités d'une politique équilibrée de développement économique et de stabilité monétaire.

Des nouvelles dispositions il ressort que l'organisation et l'orientation de la distribution du crédit sont désormais soumises aux directives du ministre des finances, secondé par l'Institut d'émission sur les plans de la réglementation et du contrôle. Ce cadre disciplinaire maintient cependant les structures préexistantes du système bancaire et l'essentiel du caractère libéral de l'exercice de la profession. Réunissant sous la présidence du ministre des finances, le gouverneur et le vice-gouverneur de la Banque du Maroc, divers hauts fonctionnaires, les représentants des banques et les directeurs des principaux organismes spécialisés, un « Comité du crédit et du marché financier » constitue désormais l'organe consultatif au sein duquel sera élaborée de manière concertée la politique du crédit. Il est en effet investi d'une compétence étendue dans les domaines monétaire et financier, et son avis est obligatoirement recueilli en ce qui concerne tous les problèmes d'ordre bancaire.

Depuis sa mise en place, à la fin du mois de mai, ce comité a eu à délibérer notamment du déroulement des commercialisations en cours de produits agricoles, de l'évolution des crédits à l'industrie textile en face des difficultés rencontrées dans ce secteur, de la réforme du crédit immobilier et hôtelier et de la normalisation du financement des ventes à crédit. C'est également après qu'il ait été consulté qu'ont été publiés les arrêtés ministériels révisant les échelles des taux d'intérêts créditeurs sur les dépôts bancaires et confirmant les décisions antérieures de la Banque centrale relatives aux instruments de contrôle du crédit.

Instruments réglementaires de contrôle du crédit.

Aucune modification n'a été apportée en cours d'exercice aux conditions de fonctionnement des systèmes dits de « réserve monétaire » et de « plancher minimum d'effets publics » auxquels les banques ont été soumises en 1966.

La fraction des dépôts bancaires stérilisée dans les comptes spéciaux de réserve monétaire chez l'Institut d'émission, qui atteignait un faible montant en début d'année, s'est relevée lentement à partir d'avril et plus nettement depuis octobre, son montant maximum étant apparu en décembre avec 14 millions de dirhams. Cette progression s'est trouvée limitée au regard des variations des ressources globales d'emprunt du fait que les comptes à terme exclus du calcul de la réserve ont enregistré une augmentation proportionnellement plus forte que les autres catégories de dépôts.

Le portefeuille d'effets publics détenu par les banques s'est sensiblement accru au cours des premiers mois de l'année. Par la suite l'influence des souscriptions réalisées en application de la règle du plancher minimum a été masquée par une tendance à la

réduction des placements volontaires, provoquée par une moindre aisance de trésorerie et probablement aussi par les restrictions apportées à la mobilisation des bons excédant la tranche obligatoire. Ainsi l'encours total qui s'élevait à 528 millions de dirhams au 31 décembre 1967 ne dépassait-il que de 1 million de dirhams seulement le niveau atteint un an auparavant.

Liquidité des banques et marché monétaire.

En 1967, les banques ont maintenu leurs encaisses et leurs avoirs libres à un étiaje quelque peu inférieur à celui de l'année précédente et leur liquidité a évolué de manière générale dans un sens régressif. Surtout à partir du deuxième trimestre la croissance des emplois entraînée par celle des crédits à l'économie a été relativement plus forte que celle des ressources globales. Les fonds propres sont restés en effet pratiquement stables tandis que les dépôts ne suivaient qu'une progression ralentie par les ponctions résultant du déficit des règlements extérieurs et par l'importance accrue de la circulation fiduciaire dans la masse des disponibilités monétaires. C'est d'ailleurs avec une particulière acuité que les habituelles tensions de trésorerie se sont manifestées en cours d'été, les prélèvements fiscaux de cette époque ayant été précédés peu avant d'émissions de billets d'une ampleur exceptionnelle.

Les banques en quête de facilités passagères ont fait plus largement appel aux établissements prêteurs ainsi qu'aux organismes financiers intervenant sur le marché monétaire de Casablanca. Sur la base des positions constatées à la fin de chaque mois le montant des emprunts au jour le jour ou à très court terme a dépassé de 70 % la moyenne des deux années précédentes. Bien que la technique de ces opérations ne permette pas d'obtenir toujours une connaissance complète de leurs conditions, tous les renseignements recueillis situent les taux pratiqués entre 3 % et 4,5 % soit une hausse de 1 % par rapport au minimum enregistré en 1966 et de 0,25 % pour le maximum.

Recours à l'Institut d'émission.

Les possibilités de recours des banques auprès de l'Institut d'émission ont été révisées à trois reprises au cours de l'année, ces aménagements aboutissant finalement à une augmentation des facilités globales.

La première mesure, appliquée fin janvier, a joué dans un sens restrictif : les facultés d'avance sur effets publics ont été ramenées de 100 % à 50 % de la tranche de bons du Trésor excédant le portefeuille minimum réglementaire. Cette réduction était prévue dès novembre précédent mais elle avait été retardée de manière à ne pas gêner les banques au cours des financements saisonniers dont le dénouement commence en général à intervenir dans les premières semaines de l'année.

Au début du deuxième semestre, par contre, la Banque centrale a jugé opportun de développer ses concours aux établissements bancaires, le marché monétaire s'avérant insuffisant devant les tensions de trésorerie observées à cette époque. Les relèvements accordés sont intervenus en deux temps pour permettre tout d'abord de subvenir provisoirement à l'urgence des besoins et ensuite d'adapter les facilités nouvelles aux prévisions de financement sur une plus longue période. C'est ainsi qu'en juillet ont été instituées des « pensions supplémentaires » sur papier commercial ou warrants, pouvant atteindre jusqu'à 20 % du montant fixé pour les plafonds de réescompte utilisables dix jours par mois et passibles d'un taux de 4,25 %. Le mois suivant, il a été décidé de relever de 25 % les plafonds de réescompte qui sont passés de 264 à 330 millions de dirhams au total, la moitié de cette augmentation étant toutefois limitée à la durée des crédits saisonniers et devant expirer à la fin de mars 1968. Simultanément le taux des pensions supplémentaires, maintenues en vigueur et pour leur même montant, était ramené à 4 % afin de favoriser une détente des conditions alors pratiquées sur le marché monétaire.

Les banques ont vu également s'accroître leurs possibilités de mobilisation d'un montant égal aux autorisations de réescompte de crédits à moyen terme qui ont totalisé pour l'année 34 millions de dirhams. Depuis décembre 1966 cette catégorie de papier est en effet admissible hors plafond dans le portefeuille de l'Institut d'émission.

Les concours utilisés par les établissements bancaires ont enregistré de sensibles variations tout au long de cet exercice. Leur montant global qui s'élevait à 178 millions de dirhams à la fin de 1966 s'est réduit de moitié au cours des deux mois suivants puis a marqué une relative stabilité jusqu'en juin. Ils ont alors fortement progressé pour atteindre lors de l'échéance de juillet 246 millions de dirhams, représentant 73 % des autorisations. Leur expansion s'est poursuivie jusqu'à 278 millions de dirhams en août, après la mise en place des nouvelles facilités qui ont permis aux banques habituellement les plus engagées de franchir cette période délicate. Une certaine détente s'est ensuite manifestée, particulièrement en décembre, mais les encours de fin d'année s'élevaient encore à 226 millions de dirhams soit une augmentation de 23 % par rapport au chiffre de 1966.

En revanche les recours des établissements financiers à la Banque centrale ont baissé de 28 millions de dirhams. Malgré le nouvel accroissement du soutien accordé au Crédit immobilier et hôtelier, l'endettement des organismes spécialisés s'est globalement réduit en raison de la diminution des utilisations de la Caisse nationale de crédit agricole et, surtout, des amortissements normalement opérés sur certains crédits à moyen terme importants.

FINANCEMENT A COURT TERME.

Après deux ans d'une stabilité que les mesures restrictives de février 1966 avaient contribué à maintenir, les crédits à court terme distribués par les banques commerciales et populaires ont du début à la fin de 1967 marqué une nette progression, ressortant à 8,8 %. Cette nouvelle tendance a concerné essentiellement les engagements des cinq premiers mois, au cours desquels le reflux saisonnier a été bien moins sensible qu'à l'habitude. L'augmentation intervenue de juin à novembre est restée approximativement identique à celle enregistrée lors de la même période des deux années précédentes et, au contraire, ne s'est pas poursuivie en décembre.

La réduction des encours constatée durant le premier semestre, qui avait atteint 239 millions de dirhams en 1966, n'a été que de 14 millions en 1967 après une diminution maximum de 90 millions de dirhams en mai. L'amplitude de la baisse a été moins accentuée en raison surtout d'une campagne céréalière particulièrement faible mais aussi de l'accroissement continu des facilités accordées à certains secteurs industriels ou commerciaux, notamment à la branche des textiles. Par la suite la nouvelle récolte plus abondante, les autres besoins saisonniers et certains préfinancements ont déterminé une reprise des crédits qui s'est stabilisée prématurément, les trésoreries des entreprises n'ayant pas marqué de bénéficier des importants règlements effectués en décembre par l'Etat. En définitive la masse des crédits bancaires à court terme était de 1.770 millions de dirhams en fin d'année au lieu de 1.625 millions de dirhams un an plus tôt.

Répartition par secteur d'activité.

Agriculture.

Les crédits utilisés pour le stockage des céréales, qui s'élevaient dès la fin de 1966 à un faible niveau en raison du mauvais rendement de la récolte, n'ont donné lieu qu'à des remboursements de modeste importance. Ceux-ci ont au surplus été partiellement compensés par une augmentation des facilités accordées à la culture si bien que le volume des financements est resté stable au cours du premier semestre pour l'ensemble du secteur. Avec le déroulement et les meilleurs résultats de la dernière campagne le total des encours s'est ensuite notablement accru et se situait en fin d'année bien au-dessus de celui de décembre précédent.

Les opérations à court terme de la Caisse nationale de crédit agricole se sont quelque peu ressenties de la non-intervention de cet établissement dans le financement de la commercialisation coopérative, transféré cette année au secteur bancaire. Les fluctuations de la conjoncture ont entraîné également un ralentissement des concours aux Organismes de mise en valeur, dont la réorganisation décidée en 1966 a pu modifier aussi, du moins provisoirement, les plans de trésorerie. Par contre les avances en faveur des Sociétés de crédit agricole et de prévoyance (S.O.C.A.P.), destinées à être réparties sous forme de prêts individuels, ont augmenté dans les proportions importantes. Sont venues s'y ajouter les facilités

redistribuées par les quelque cinquante caisses locales qui doivent permettre de satisfaire les demandes d'un plus grand nombre d'agriculteurs et dont l'ouverture à partir d'octobre a coïncidé avec les travaux d'automne.

Industrie et commerce.

Parallèlement à une certaine expansion de l'activité globale les crédits à l'industrie ont accusé en 1967 une augmentation, légère durant le premier semestre puis très marquée jusqu'en décembre. Sans tenir compte des variations saisonnières, sensibles surtout pour les sucreries, ni des faibles mouvements dans un certain nombre de branches, la progression enregistrée intéresse presque exclusivement quatre groupes, qui absorbent d'ailleurs en moyenne près de 60 % des crédits à court terme de cette catégorie d'activités. Elle a reflété, pour les uns, les difficultés rencontrées dans l'écoulement de leur production, pour les autres, un élan de leur mouvement d'affaires.

L'industrie textile, dont les encours s'étaient déjà remarquablement élevés dans les derniers mois de 1966, a dû les développer encore pour financer ses fabrications croissantes et ses stocks de plus en plus alourdis sous l'effet de la mévente et de la concurrence étrangère. La suspension des licences d'importation et la reprise du marché après les récoltes ont cependant été suivies d'un ralentissement progressif de ces facilités bancaires. Dans le groupe des industries alimentaires, l'augmentation des crédits a touché surtout les conserveries de poissons, affectées en fin d'année par une commercialisation moins rapide.

L'évolution a été plus saine en ce qui concerne les engagements des industries chimiques sous l'impulsion à la fois des producteurs d'engrais, favorisés par le succès de la campagne menée pour étendre l'emploi des fertilisants, et, dans une moindre mesure, des laboratoires pharmaceutiques en plein essor. De son côté le secteur du bâtiment et des travaux publics a dû faire un appel accru aux banques pour financer l'ouverture d'importants chantiers au Maroc et les réalisations nouvelles d'entreprises nationales à l'étranger.

Les crédits au commerce n'ont connu que de faibles variations, indépendamment des poussées habituelles dans le négoce des céréales. L'expansion, qui avait intéressé les intermédiaires en produits textiles tout au long du premier semestre s'est également résorbée. Dans les activités diverses enfin, les utilisations du secteur hôtelier et des sociétés financières se sont caractérisées par une tendance marquée à la hausse.

Forme des crédits à court terme.

La physionomie des encours bancaires ne s'est que légèrement modifiée d'une fin d'année à l'autre. Étendue à l'ensemble des catégories de crédits à court terme, l'expansion a été cependant plus accentuée pour les opérations à destination économique bien spécifiée.

Après avoir poursuivi durant tout le premier semestre la progression amorcée auparavant, les escomptes commerciaux ont ensuite quelque peu fléchi. Toutefois leur montant représentait encore en décembre 25 % du total des facilités à court terme distribuées par les banques, comme à la clôture de l'exercice précédent. La même variation a été constatée pour les découverts, et ce n'est que dans une faible mesure que leur importance relative s'est réduite au profit des avances sur marchandises, le pourcentage respectif de ces deux catégories s'élevant à 27 % et 15 % de l'ensemble, à la fin de 1967.

Les meilleurs résultats de la dernière récolte céréalière ont entraîné une augmentation de 43 millions de dirhams des crédits aux organismes coopératifs de stockage, les difficultés commerciales des conserveurs provoquant également une progression des avances qui leur sont accordées. D'autre part, l'élan donné aux investissements publics et le préfinancement de certains chantiers ont suscité une reprise en faveur des encours garantis par la Caisse centrale de garantie et des mobilisations d'effets revêtus de la signature de la Caisse marocaine des marchés, facilités dont les chiffres totalisés sont passés de 56 à 96 millions de dirhams. Enfin les engagements bancaires représentatifs de financement de ventes à crédit se sont accrus d'environ 50 % en un an.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Bien que les évaluations de la comptabilité nationale ne soient pas encore définitives, il est dès maintenant certain que les investissements bruts ont marqué en 1967 une très nette progression, passant en prix constants — base 1960 — de 1.280 millions de dirhams à près de 1.500 millions de dirhams. En raison des variations exceptionnelles liées aux résultats agricoles, particulièrement faibles en 1966, pour tenir compte aussi des chevauchements importants d'un exercice sur l'autre dans le règlement des dépenses publiques d'équipement, la comparaison de ces chiffres et de la production intérieure brute semble mieux assise si l'on considère l'ensemble des deux années écoulées. Le taux d'investissement apparaît alors de l'ordre de 13,5 % et quelque peu supérieur à celui de 1965.

La plus grande part de l'augmentation enregistrée au cours de cette année provient des investissements financés par le budget de l'Etat, qui ont atteint 1.074 millions de dirhams, représentant non seulement la totalité des crédits inscrits au titre de l'année 1967 mais aussi une fraction importante des disponibilités reportées. Trois départements ministériels ont absorbé à eux seuls 80 % de ces dépenses. L'agriculture a consommé 266 millions de dirhams dans l'exécution de son programme de mise en valeur générale ou de reconstitution des forêts. Les paiements des travaux publics ont, pour leur part, totalisé 286 millions de dirhams, portant principalement sur l'édification de grands barrages, la réalisation de certains ouvrages d'art et l'amélioration du réseau routier en vue de favoriser la pénétration économique ou le tourisme, l'infrastructure aérienne et l'achèvement presque intégral dans les ports de Casablanca, Safi et Tanger des nouveaux équipements prévus au Plan triennal. Quant aux charges communes, dont le ministère des finances a la responsabilité directe, leur montant s'est élevé à 303 millions de dirhams qui ont été répartis essentiellement entre les participations dans les sucreries nationales, la dotation attribuée à l'Office chérifien des phosphates, les subventions en faveur de l'équipement hôtelier et les primes allouées aux investisseurs.

De son côté, le secteur privé a fourni un effort appréciable. Les seules données relatives aux importations de matériel permettent, en effet, d'estimer que le volume des investissements réalisés sous cette forme par les entreprises s'est accru d'environ 10 % par rapport à celui de 1966. Les principales activités bénéficiaires restent les mêmes que les années précédentes, l'industrie textile et le tourisme continuant sur leur élan. Certains progrès concernent aussi d'autres branches, mais ni leur importance ni leur orientation ne semblent encore à la mesure des besoins du pays ni de nature à mieux diversifier son potentiel productif en fonction des exigences comme des possibilités de notre économie.

Mesures d'encouragements des pouvoirs publics.

C'est dans le sens d'un accroissement considérable mais aussi d'une politique plus sélective que les pouvoirs publics ont continué d'accorder leur soutien en faveur de la création ou de l'extension d'activités industrielles. Au cours de l'année 1967, la « Commission des investissements » a agréé 110 demandes portant sur 682 millions de dirhams au lieu de 115 pour 273 millions de dirhams l'année précédente. Même si l'on exclut les deux importants projets de sucreries représentant 213 millions de dirhams et financés à l'aide de capitaux publics l'augmentation reste très élevée. Par rapport au total général 90 % des investissements prévus concernent les industries alimentaire, hôtelière et textile bien que cette dernière ait donné lieu, comme pour les minoteries, à de nombreux rejets motivés par la situation de ces deux secteurs. Ceux-ci attirant davantage les capitaux privés d'origine interne, les promoteurs nationaux ont vu en conséquence leur part se réduire comparativement à 1966. Les apports envisagés par les investisseurs étrangers ont par contre quadruplé en raison principalement d'un programme touristique de l'ordre de 100 millions de dirhams. Dans presque tous les cas, les avantages consentis comportent l'exonération des droits de douane, la réduction des droits d'enregistrement et de l'impôt des patentes, et la possibilité d'accélérer les amortissements. De plus le tiers des dossiers retenus a bénéficié de primes d'équipement et une quinzaine a profité de la garantie fiscale autorisée par la loi de finances de 1966.

L'action menée par l'Etat en vue de susciter l'intérêt des détenteurs de capitaux a été complétée à la fin de cette année par le décret royal du 27 ramadan 1387 (29 décembre 1967) portant création d'un « Centre d'accueil et d'orientation des investisseurs ». Cet organisme, rattaché au Cabinet royal, a pour mission non seulement d'entreprendre les recherches susceptibles de conduire à de nouvelles réalisations ou de les faciliter mais aussi de coordonner dans ce domaine l'activité des différents services administratifs et de proposer au besoin l'aménagement des avantages actuellement offerts.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital.

L'accroissement net du capital des sociétés, qui s'est élevé à 290 millions de dirhams, apparaît supérieur de 190 millions à celui de l'année précédente et représente près de trois fois la moyenne enregistrée de 1960 à 1966. La quasi-totalité des mouvements a concerné les sociétés anonymes. En ce qui concerne ces dernières, les réductions totales ou partielles de capital ont encore fléchi, tombant d'une année à l'autre de 43 à 34 millions de dirhams, tandis que les montants affectés aux constitutions nouvelles ont atteint 88 millions de dirhams et pour les augmentations, 236 millions de dirhams. Les souscriptions en espèces s'établissent à 152 millions de dirhams dont 99 effectivement versés. Les apports nouveaux les plus importants se sont dirigés vers le secteur semi-public à caractère industriel ou financier.

Marché financier.

En 1967, les opérations effectuées sur le marché des capitaux à long terme ont encore connu un certain essor. La somme des souscriptions aux valeurs d'Etat à 10 et 15 ans s'est chiffrée à 76 millions de dirhams soit 12 millions de plus qu'en 1966. Si l'on ne tient pas compte de l'émission réalisée par le Crédit immobilier et hôtelier en vue de consolider des facilités antérieures, un seul autre placement obligataire a été offert sous forme d'un emprunt de 15 millions de dirhams à 12 ans par l'Office national d'électricité. Pour leur plus grande part ces ressources nouvelles ont été fournies par les compagnies d'assurances et dans une moindre mesure par la Caisse de dépôt et de gestion.

Le volume des valeurs mobilières échangées sur le marché de Casablanca est resté modeste, mais a néanmoins progressé d'une année à l'autre de 17 à 21 millions de dirhams. Succédant à une longue période de stagnation puis de dépression, une hausse sensible des cours s'est manifestée dans les principaux compartiments. Cette reprise jointe à l'introduction à la cote des actions de la Société nationale d'investissement, a provoqué une augmentation de 20 % de la capitalisation des titres admis, évaluée au 31 décembre 1967 à 434 millions de dirhams.

Le développement de la collecte des capitaux privés et leur orientation vers les circuits productifs demeure un des soucis majeurs des pouvoirs publics qui ont recueilli, cette année, sur ce thème les avis d'un large éventail de professionnels, notamment à l'occasion d'un colloque sur le marché financier. A la suite de propositions formulées, un décret royal, promulgué le 11 chaabane 1387 (14 novembre 1967) a décidé la réforme de l'Office de cotation des valeurs mobilières, désormais dénommé Bourse des valeurs. Ce texte établit les structures et les règles nouvelles du marché en précisant l'activité des intermédiaires et en assurant la représentation des groupements intéressés au sein d'un comité technique qui a notamment la charge de prononcer l'introduction des valeurs à la cote.

Crédits à moyen et à long terme.

Les encours des crédits à moyen terme se sont dans l'ensemble allégés à la suite d'importants amortissements sur des facilités consenties à des organismes publics industriels ou agricoles et financées sur ressources monétaires. Par contre les opérations à long terme ont à nouveau progressé grâce surtout à des tirages supplémentaires sur les lignes accordées par les institutions internationales.

Les banques commerciales ont d'une fin d'année à l'autre porté de 57 à 66 millions de dirhams leurs encours à moyen terme, qu'elles nourrissaient intégralement le 31 décembre 1967. Le Crédit populaire a également accru ses risques de l'espèce, qui sont passés de 9 à 15 millions de dirhams.

Mis à part la Caisse de dépôt et de gestion, dont les concours directs à l'économie ont été essentiellement dirigés sur ses filiales d'équipement touristique, la distribution des crédits à long terme a continué de s'opérer presque totalement par deux organismes financiers spécialisés. Pour sa part, la Banque nationale de développement économique a mis à la disposition de sa clientèle 47 millions de fonds d'emprunt, soit 12 % environ de plus qu'en 1966. Quant aux prêts du Crédit immobilier et hôtelier, leur montant global s'est augmenté de 41 % en dépassant le chiffre de 200 millions de dirhams.

L'octroi de ces nouveaux moyens de financement a profité principalement, pour le moyen terme à l'industrie minière et sucrière, pour le long terme au secteur textile et à l'hôtellerie.

*
*
*

En définitive l'activité économique a bénéficié durant l'année 1967 de concours bancaires et financiers bien plus importants que lors des deux années précédentes. Il est également satisfaisant que cette augmentation ait surtout servi de support à de nouveaux investissements. Dans cet élan l'Etat est intervenu de manière déterminante bien qu'il n'ait pu atteindre pleinement tous les objectifs prévus. Mais, indépendamment des difficultés techniques, était-il possible pour des raisons d'équilibre général d'aller au-delà des réalisations effectuées ? En effet, les moyens mis en œuvre ont de loin excédé les capitaux provenant de la coopération internationale et de l'épargne interne. Il n'a pu y être suppléé qu'au prix d'un dépassement des dépenses publiques sur les ressources obtenues dans le cadre budgétaire, et sans autre alternative immédiate que de s'assurer des disponibilités impliquant une certaine expansion monétaire.

Le financement des dépenses publiques.

L'accroissement des ressources ordinaires de l'Etat n'a pas compensé à lui seul le repli très sensible de l'aide d'origine extérieure, tandis que dans le même temps l'accélération du programme d'équipement gouvernemental au cours de la dernière année du Plan triennal créait des charges de plus en plus considérables. Aussi le financement des dépenses publiques a-t-il été partiellement assuré par des recours à l'Institut d'émission.

*
*
*

La loi de finances pour 1967.

Promulgué dès le 31 décembre 1966, le budget de 1967 a été marqué d'une manière encore plus sensible que ceux des années précédentes au sceau de ce qu'il est convenu d'appeler « l'austérité positive ». Les dépenses de fonctionnement ont été maintenues en effet à un niveau pratiquement inchangé tandis que de larges crédits d'équipement étaient au contraire ouverts aux trois secteurs économiques désignés comme prioritaires dans le Plan triennal, c'est-à-dire l'agriculture, la formation des cadres et le tourisme.

Globalement, les conditions d'équilibre de la loi de finances, y compris les budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor, n'accusaient d'un exercice à l'autre qu'une variation assez faible : d'un excédent de 59 millions de dirhams en 1966 on passait à un déficit de 56 millions pour 1967.

Les dépenses.

L'ensemble des charges inscrites au budget général s'est accru d'une année à l'autre de 3,8 %, mais cette augmentation s'est répartie d'une manière très inégale entre les dépenses de fonctionnement et celles d'équipement.

Les crédits de fonctionnement, y compris le service de la dette publique, se sont élevés d'un montant minime sensiblement identique à celui qui avait été observé pour le budget précédent, soit 57 millions ou 2,6 %. Cette stabilité a pu être assurée en appliquant d'une manière très rigoureuse les directives royales ; en particulier

aucun emploi nouveau n'a été créé, sauf nécessité impérieuse et pleinement démontrée. Seuls les crédits alloués au ministère de la défense nationale accusent un notable développement mais celui-ci résulte de la répercussion sur une année entière de l'adoption du service militaire obligatoire.

Le poids de la dette publique a continué de s'élever en liaison avec l'accroissement des emprunts extérieurs. La pratique du différé d'amortissement permet certes de limiter provisoirement les remboursements mais il est à prévoir un alourdissement de cette charge au cours des prochaines années. La progression représente 22 millions de dirhams au lieu de 17 l'année précédente.

Les crédits d'équipement dont le taux de progression est beaucoup plus important puisqu'il atteint presque 7 %, ont été une nouvelle fois répartis en fonction des grandes options définies par le Plan triennal pour lequel 1967 marquait la dernière année d'exécution. Ainsi le budget des travaux publics progresse à lui seul de 30 millions de dirhams en raison des travaux de construction, de grosses réparations ou des frais d'études de projets engagés pour plusieurs barrages. Par ailleurs les subventions ou concours de toutes natures accordés par l'Etat pour l'équipement hôtelier du pays augmentent à elles seules de 13 millions de dirhams soit la quasi totalité de l'accroissement du budget d'équipement du ministère des finances. Dans le domaine de l'agriculture proprement dite, des allocations spécialement élevées ont été consacrées à la culture en sec.

Le plafond des crédits de toutes catégories ouverts à l'administration s'est ainsi fixé à 3.083 millions de dirhams au lieu de 2.970 en 1966.

Les recettes.

A l'inverse de ce qui s'était produit pour le budget précédent, les prévisions de ressources ont fait l'objet d'une évaluation en hausse de 90 millions de dirhams. Les recouvrements effectifs constatés en 1966 et comparés aux chiffres budgétaires correspondants justifiaient tout naturellement l'accroissement prévu des ressources ordinaires de l'Etat et ceci sans aggravation de la fiscalité, la loi de finances contenant au contraire certaines dispositions dans le sens d'une libéralisation du régime d'imposition des sociétés-mères et de leurs filiales et des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée. A eux seuls les impôts directs devaient fournir un surcroît de recettes s'élevant à 84 millions de dirhams, soit plus des neuf dixièmes du total. L'essentiel de cette augmentation était attendu de l'impôt sur les bénéfices professionnels, grâce à un renforcement des contrôles effectués par les agents de l'administration dans les entreprises elles-mêmes. Si les revenus de la fiscalité indirecte étaient eux aussi évalués en hausse de 28 millions de dirhams, en revanche le produit des monopoles et exploitations de l'Etat et les revenus du domaine, considérés dans leur ensemble, restaient en retrait de 74 millions sur les prévisions du précédent budget. Cette évaluation résultait pour l'essentiel d'un transfert à concurrence de 60 millions en faveur du chapitre des impôts directs au titre des bénéfices réalisés par la Caisse de compensation.

Si les recettes ordinaires de l'Etat ont donc fait cette année-ci encore l'objet d'une prévision réaliste, les ressources attendues de la coopération internationale ont été évaluées à 780 millions de dirhams, chiffre nécessairement approximatif étant donné les incertitudes diverses qui pèsent sur les apports réels de ces concours.

Exécution du budget.

Les recouvrements budgétaires effectivement réalisés au titre de l'exercice 1967, déduction faite des reports de crédit qui figurent en recettes d'ordre, n'ont pas dépassé 2.329 millions de dirhams, soit 643 millions de moins que ce qui avait été prévu dans la loi de finances correspondante. Il est cependant significatif d'observer que seules les ressources attendues de la coopération internationale sont restées en-deçà des évaluations initiales.

D'un exercice à l'autre les rentrées au titre de la fiscalité directe ont, sans relèvement des taux, progressé de 5,4 % ; cet excédent a résulté pour la plus large part de l'impôt sur les bénéfices professionnels. Pour de nombreuses entreprises des redressements de bases d'imposition ont pu en effet être opérés, ceux-ci étant dans la très grande majorité des cas acceptés par les assujettis sans qu'il

soit nécessaire de recourir à l'arbitrage de la Commission centrale de taxation. Les résultats à nouveau défavorables de la campagne céréalière n'ont en revanche pas permis de tirer de l'impôt agricole des revenus supplémentaires vraiment substantiels en dépit de l'augmentation sensible, de l'ordre de 13.000 unités, du nombre des agriculteurs recensés qui dépassent le seuil d'exonération toujours fixé à 1.400 dirhams. Les prélèvements sur les traitements publics et privés ont progressé de 2,5 % seulement, tandis que les recouvrements au titre des patentes, tout en dépassant les prévisions, fléchissaient d'environ 5 %.

Contribuant l'une et l'autre à accroître nos achats à l'extérieur, deux causes principales peuvent expliquer la notable progression des taxes douanières dans la mesure, toutefois, où les biens importés ne bénéficient pas d'exonération de droits : la mise en vigueur dans la première partie de l'année d'un régime d'importation plus libéral et l'accélération du programme d'investissement au moment de l'achèvement du Plan triennal. Les sommes recueillies à ce titre ont ainsi pu dépasser d'environ 8 % les prévisions qui avaient été établies. En matière d'impôts indirects, les taxes intérieures de consommation ont donné un résultat supérieur de près de 10 % au montant attendu et il en a été de même, dans une proportion assez proche, pour les taxes sur le chiffre d'affaires grâce à une efficacité plus grande de l'administration et, là aussi, en raison des diverses mesures de libéralisation du commerce extérieur intervenues depuis trois ans.

En limitant l'évasion fiscale, des contrôles accrus ont permis d'augmenter les recouvrements au titre des droits d'enregistrement et de timbre. Seules ont fléchi quelque peu la taxe sur les assurances et la taxe spéciale sur les automobiles par suite du vieillissement du parc et de la diminution des voitures de grosse cylindrée.

En baisse les années précédentes, les revenus du domaine public, des monopoles et exploitations et les participations financières diverses ont nettement dépassé cette année-ci les prévisions qui avaient été établies à l'origine, l'Office chérifien des phosphates ayant versé à l'Etat des arriérés au titre des deux derniers exercices. Les produits obtenus des autres établissements publics à caractère industriel ou commercial n'ont pas apporté au budget une contribution plus substantielle que l'année précédente, tandis que les revenus tirés du monopole des tabacs, en hausse de presque 8 % sur ceux de 1966, ont été très proches de ce qui était attendu.

Les recouvrements effectifs des recettes ordinaires ont, cette année-ci encore, rendu d'une exécution aisée le budget de fonctionnement dont, au 31 décembre 1967, les dépenses prévues se trouvaient réalisées dans leur intégralité. En ce qui concerne la dette amortissable, intérieure ou extérieure, et la dette flottante, une somme de 242 millions de dirhams, soit 91 % environ des crédits budgétaires ouverts à ce titre, a donné lieu aux paiements correspondants.

Alors que les budgets d'équipement des deux exercices précédents n'avaient été réalisés que pour une fraction relativement modeste, il n'en a plus été de même en 1967, année où furent mis en chantier ou poursuivis de nombreux grands travaux prévus au Plan triennal et se rattachant pour le plus grand nombre au domaine de la mise en valeur agricole et des barrages. Ainsi au 31 décembre 1967, le taux de réalisation effectif des dépenses d'investissement, compte tenu des crédits de report au titre des budgets antérieurs, était-il nettement supérieur à ceux des deux dernières années.

La trésorerie.

Pour assurer la couverture de ses charges, le Trésor public a tout d'abord bénéficié, d'une manière particulièrement nette au cours du premier semestre, des apports de ses correspondants traditionnels. Mais à partir de juillet et surtout du mois d'août le mouvement s'est renversé, les dépôts de fonds effectués dans les caisses de l'Etat par les établissements publics — de même que la fraction des dépôts-importation versés au Trésor — s'amenuisant alors d'une façon régulière jusqu'à la fin de l'année. Pour trouver de nouvelles ressources, le Trésor public s'est alors vu dans l'obligation de recourir, surtout à partir du quatrième trimestre, aux facilités qui peuvent lui être accordées par les organismes financiers ou bancaires, notamment par l'Institut d'émission.

Les concours extérieurs.

Pour mener à bien son programme d'équipement, le Gouvernement a de nouveau bénéficié de concours extérieurs mais ceux-ci, déjà en baisse en 1966 où ils représentaient 312 millions de dirhams, ont une nouvelle fois fléchi ne dépassant pas 296 millions, ces deux montants englobant les prêts ou les dons affectés à des projets spécifiques énumérés au budget et l'aide comptabilisée en recettes par la trésorerie de l'Etat. A elle seule la participation américaine est intervenue pour 90,5 millions de dirhams dont 38 dans le cadre de « l'opération-engrais » et 30 à la suite du déblocage de fonds de contrepartie ayant pour origine les importations de marchandises, notamment des céréales, réalisées suivant la procédure prévue par la « Public Law 480, titre I ». D'autres sommes versées par les Etats-Unis à titre de prêts ou de dons ont servi à financer des réalisations gouvernementales très diverses notamment la mise en valeur de la vallée de la Basse-Moulouya et la reconversion en un aéroport civil de l'ancienne base de Nouasseur. Les concours accordés par la France au titre du reliquat sur le programme d'aide liée 1965 n'ont pas dépassé 21 millions de dirhams mais, comme l'année précédente, la contrevaletur en dirhams des livraisons de blé acheté à crédit a provoqué un apport substantiel à la trésorerie de l'Etat, pouvant être chiffré à 117 millions. Divers prêts consentis par la République fédérale allemande à concurrence de 62 millions de dirhams et par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement — 5 millions de dirhams — ont pour leur part concouru directement à la réalisation de projets prévus au budget d'équipement.

Sachant que le poids total des annuités de la dette publique extérieure réglées en 1967 s'est élevé à 154 millions de dirhams, le solde net de l'aide extérieure n'a pas dépassé 142 millions.

L'emprunt intérieur.

Les appels de l'Etat à l'épargne intérieure à long terme ont été plus importants qu'en 1966. Trois emprunts successifs émis respectivement en avril, juillet et décembre 1967 et représentés par des obligations portant intérêt à 6,35 % l'an amortissables en 15 ans ont atteint au total 70 millions de dirhams au lieu de 47,9 millions l'exercice précédent. Si l'essentiel du placement s'est effectué cette année-ci encore auprès des compagnies d'assurances, la part des souscripteurs divers est cependant passée de 20 à 30 %, ceux-ci étant représentés exclusivement par la Caisse de dépôt et de gestion, certaines caisses de retraite et la Société nationale d'investissement. Les titulaires de « compte capital » ont pour leur part souscrit à concurrence de 5,7 millions de dirhams à l'émission permanente de bons 4 % à 10 ans qui leur est réservée.

Compte tenu des frais d'émission et des charges de remboursement au titre de divers emprunts à long terme, le solde net des ressources dont a bénéficié la trésorerie paraît s'être fixé à environ 37 millions de dirhams.

Déjà faible en 1966 où il ne dépassait pas 30 millions de dirhams, l'accroissement de la dette flottante qui recouvre l'ensemble des bons dont l'échéance n'excède pas 5 ans s'est limité à 20 millions de dirhams ou 2,3 %. Non seulement il n'en est résulté aucun apport pour le Trésor mais des décaissements ont été imposés à celui-ci par le jeu des intérêts précomptés. Au 31 décembre 1967, le total des bons du Trésor en circulation s'établissait à 942 millions dont 528 se trouvaient immobilisés dans les actifs des banques privées, en application de la réglementation du « plancher d'effets publics » instituée en novembre 1966 et fixant à 25 % de leurs dépôts à vue ou à terme le montant minimum que ces établissements doivent conserver. Ce pourcentage étant déjà quelque peu dépassé à la fin du mois de décembre 1966, les banques privées n'ont pas été amenées, malgré la progression sensible des dépôts de leur clientèle en 1967, à accroître de plus de 1 million leur portefeuille en valeurs de cette nature. L'essentiel des placements nouveaux a pu être souscrit par les organismes financiers.

Les recours à l'institut d'émission.

A l'inverse de ce qui s'était passé en 1966, l'Etat s'est trouvé dans l'obligation d'accroître dans des proportions notables son endettement auprès de l'Institut d'émission, mais il est frappant d'observer que l'appel à cette catégorie de ressources ne s'est pas manifesté avant le quatrième trimestre de l'année. De janvier à

septembre, les ressources ordinaires de l'Etat, qu'il s'agisse en particulier des recouvrements fiscaux, de placements d'emprunts ou d'apports des correspondants, ont pu couvrir sans gêne ou tensions excessives pour la trésorerie publique les dépenses de fonctionnement ou d'équipement prévues au budget. Mais à compter du mois d'octobre, l'accélération très sensible du programme d'investissement, associée au règlement de dettes antérieurement contractées, s'est traduite au bilan de l'institut d'émission par une forte augmentation des créances sur le Trésor.

D'une fin d'année à l'autre, l'ensemble des engagements de l'Etat envers l'Institut d'émission constitué par les créances propres et le portefeuille d'effets publics mobilisé par la Banque du Maroc, s'est accru de 276 millions de dirhams, alors que dans les mêmes conditions on avait assisté en 1966 à une contraction de 37 millions de dirhams. L'avance consentie au titre des facilités de caisse, conformément à l'article 35, paragraphe 3, des statuts de la Banque, utilisée tout d'abord pour de faibles montants et de façon épisodique durant la première partie de l'année, a été au contraire employée de manière régulière et pour des valeurs croissantes à partir de la fin du mois de juin. Sa période totale d'utilisation s'est étendue sur 240 jours et le maximum autorisé, soit 219 millions de dirhams, a été atteint d'une façon permanente durant les dernières semaines de l'année. Le recours à la mobilisation de traites douanières, intervenu de manière occasionnelle, n'a pas dépassé d'une fin de période à l'autre 9 millions de dirhams, tandis qu'à l'inverse, les avances consenties à l'Etat sur lettre spéciale de crédit représentative de divers prêts américains en marchandises fléchissaient de 8 millions de dirhams à la suite des remboursements effectués par les importateurs nationaux. Enfin, le 31 décembre 1967, une nouvelle avance conventionnelle de la Banque à l'Etat — confirmée dans la loi de finances pour 1968 — en consolidant diverses facilités courantes accordées en fin d'année par l'Institut d'émission, a porté de 250 à 500 millions de dirhams cette catégorie de ressources pour la trésorerie.

Les relations financières avec l'extérieur.

La tendance au redressement de nos finances extérieures, qui avait caractérisé les deux années précédentes, ne s'est pas confirmée en 1967. Après avoir marqué en janvier et février un léger excédent par rapport aux mois correspondants de 1966, le niveau de nos réserves de change a ensuite accusé un déficit constant. Celui-ci s'est surtout accru au cours du deuxième semestre sous les effets conjugués d'importantes échéances au titre des livraisons de blé antérieurement reçues et de règlements commerciaux courants consécutifs à des importations en sensible augmentation.

D'une fin de l'année à l'autre la contrevaletur de nos avoirs en devises est passée de 490 à 384 millions de dirhams, soit une réduction de 106 millions de dirhams qui a d'ailleurs affecté aussi bien nos disponibilités en monnaies convertibles que le montant global net de nos créances en comptes bilatéraux (1).

La baisse croissante des concours extérieurs est intervenue pour une part dans cette évolution défavorable. En effet, les apports de toute nature au titre de l'aide étrangère, qui avaient déjà légèrement fléchi en 1966, ont enregistré cette année une diminution bien plus importante, évaluée à près de 120 millions de dirhams.

LA BALANCE DES PAIEMENTS.

En vue d'unifier les données statistiques relatives aux transactions avec l'étranger, auparavant élaborées par divers services, l'Office des changes a procédé à d'importantes modifications dans l'établissement de la balance des paiements. Entre autres réformes une des plus notables consiste à tenir compte désormais des flux économiques pour déterminer le montant de certains chapitres. Reconstitués d'après ces nouveaux critères de manière à permettre des comparaisons d'une année à l'autre, les résultats de 1966 ne présentent pas cependant au total de différences sensibles par

(1) Ces chiffres s'entendent exclusion faite du portefeuille d'effets en devises de l'Institut d'émission et des banques mais compte tenu des soldes des comptes d'accords de paiements.

rapport à l'ancienne balance des règlements qui avait été présentée précédemment.

Sur ces bases, le recensement de nos opérations avec l'extérieur fait apparaître un déficit global de 72,5 millions de dirhams en 1967 au lieu d'un excédent de 15,7 millions en 1966.

Les biens et les services.

Le solde négatif des « biens et services » s'est encore accentué, passant à près de 524 millions de dirhams et représentant ainsi une augmentation de 228 millions.

S'agissant des marchandises, évaluées f.o.b., nos importations se sont accrues de 8,4 %, sous l'influence de nos approvisionnements en céréales et plus encore de nos achats de biens d'équipement. Les exportations défavorisées par les fluctuations des cours de certains produits miniers ont, de leur côté, fléchi de 1 %. Ces deux mouvements se sont cumulés pour porter notre déficit de 74 à 285 millions de dirhams.

En ce qui concerne les services, le résultat global a peu varié, l'excédent de nos dépenses ressortant à 239 millions de dirhams. Le solde débiteur correspondant aux frais de « transports et d'assurances » a légèrement progressé tandis que celui des « transactions gouvernementales » s'est élevé d'environ 20 millions de dirhams à la suite de règlements plus importants intervenus au titre des marchés administratifs. La balance relative aux « voyages » est restée très favorable, mais avec un gain un peu plus faible, bien que nos recettes touristiques aient encore accusé une nouvelle avance malgré la réduction du nombre des visiteurs. La seule rubrique qui ait enregistré une amélioration certaine est celle des transferts de « revenus d'investissements » dont la charge a diminué d'environ 28 millions de dirhams.

Les paiements de transfert.

Dans leur ensemble, les paiements de transfert ont dégagé un solde positif de 173 millions de dirhams contre 40 millions seulement en 1966. Cette évolution n'a concerné que les opérations privées qui ont été essentiellement caractérisées par l'augmentation des rapatriements d'économies émanant des travailleurs émigrés et par la baisse sensible des revenus du travail virés à l'extérieur. La balance de ces mouvements représente un apport net de 56 millions de dirhams succédant à un déficit de 108 millions de dirhams. Le solde créditeur des opérations du secteur public s'est par contre inscrit en baisse de 31 millions de dirhams à la suite de l'amenuisement des dons reçus de l'étranger.

Les capitaux non monétaires.

Les crédits liés aux mouvements de nos échanges commerciaux ont enregistré en notre faveur un solde moins important que l'an dernier et ont contribué pour la plus large part à aggraver de 23 millions de dirhams la position négative des opérations privées. Par contre, du fait des décalages intervenus dans les règlements de la dette extérieure, les opérations publiques ont laissé un excédent supérieur à celui de 1966. Au total, la balance des capitaux non monétaires ne présente d'une année sur l'autre qu'une faible différence.

LES CONCOURS ÉTRANGERS.

Le montant global des dons et prêts des Organisations internationales et des Gouvernements étrangers n'a atteint en 1967 que 557 millions de dirhams au lieu de 651 millions en 1966. Seuls les concours utilisés au titre de l'aide reçue de la République fédérale d'Allemagne ont marqué une augmentation.

Organisations internationales.

Dans le cadre des accords conclus en 1964 et 1965, les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont donné lieu à des tirages pour le refinancement des opérations à moyen terme de la Banque nationale de développement économique et de la Caisse nationale de crédit agricole à concurrence respectivement de 31,4 et 4,9 millions de dirhams. D'autre part les dépenses d'aménagement de la région de Sidi-Slimane ont été remboursées pour un montant de 4,8 millions de dirhams.

France.

Les prêts français n'ont atteint cette année-ci que 161 millions de dirhams contre 226 millions en 1966.

En effet, comme l'année dernière, aucun accord de coopération financière n'a été renouvelé et seuls ont été utilisés les reliquats disponibles sur les conventions antérieures. Suivant la procédure de « l'aide liée » le Trésor a bénéficié de deux versements, l'un de 9 millions de dirhams concernant la fourniture de matériel ferroviaire et la pose du câble téléphonique de Safi, l'autre de près de 12 millions de dirhams affecté à l'équipement du complexe textile de Fès. D'autre part, des importations financées par les crédits fournisseurs convertis par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur ont été réalisées pour une somme de 16 millions de dirhams. Au surplus conformément à l'accord céréalier de 1964, 3,5 millions de quintaux de blé ont été livrés à crédit pour une contrevaletur de 124 millions de dirhams.

Les dons en espèces ou en nature et les prestations gratuites sont restés pratiquement stables et ont concerné la prise en charge totale ou partielle de la rémunération des assistants et des enseignants ainsi que le programme élargi de coopération technique.

Enfin, comme en 1966, les recours à la facilité de trésorerie accordée à notre Institut d'émission par la Banque de France, agissant pour le compte du Fonds de stabilisation des changes, ont été permanents mais dans l'ensemble les utilisations sont restées nettement inférieures au crédit ouvert de 50 millions de francs, particulièrement au cours du premier semestre.

Etats-Unis.

En 1967, les concours des Etats-Unis sous forme de dons et de prêts ont représenté une somme de 204 millions de dirhams, en régression de plus de 15 % par rapport à 1966.

Les versements en devises, d'un montant de 6 millions de dirhams, ont été imputés sur le crédit consenti en 1966 pour le financement des aménagements hydrauliques de la Basse-Moulouya.

Les prêts en monnaie nationale, atteignant 43 millions de dirhams, ont été prélevés sur les fonds de contrevaletur disponibles dans le cadre des « Public Law » 486 et 808 — titre I —. Ils ont servi à financer à raison de 12,5 millions de dirhams les dépenses locales pour l'aménagement de la Basse-Moulouya et la reconversion de la base de Nouasseur, le reliquat ayant été consacré aux projets du budget national d'investissement.

Les livraisons de marchandises à crédit se sont élevées à 65,3 millions de dirhams. Sur les prêts en nature du type « Supporting Assistance Loans », les importations ont correspondu à 9,3 millions de dirhams en utilisation du reliquat d'anciens programmes. Les achats de denrées, notamment de blé, d'huile et de coton suivant le système instauré par les « Public Law » 486 et 808 ont porté sur 33,5 millions de dirhams. D'autres fournitures de céréales, d'une contrevaletur de 22,5 millions de dirhams, ont été effectuées selon la procédure « Commodity Credit Corporation ».

D'autre part, les utilisations de prêts de l'Import-Export Bank destinées à financer les achats de matériel par l'Office chérifien des phosphates et l'Office national de l'électricité ont atteint 20,9 millions de dirhams.

Enfin, les dons en marchandises et les prestations gratuites ont totalisé 68,7 millions de dirhams dont 17 millions en blé au profit de la promotion nationale et 32 millions en denrées alimentaires offertes par les institutions américaines de bienfaisance à l'entraide nationale.

Allemagne.

Les crédits ouverts par la République fédérale d'Allemagne, conformément à la convention de coopération économique signée en 1961 et aux accords qui l'ont suivie, ont assuré 62,5 millions de dirhams d'apports en devises. Sur cette somme, 42 millions de dirhams ont intéressé le financement de l'infrastructure du complexe de Safi et 21 millions ont contribué à diverses réalisations touristiques ainsi qu'au refinancement d'importations de marchandises. Au surplus, la construction et l'équipement de la sucrerie de Mechra-bel-Ksiri ont donné lieu à un prêt de 42,7 millions de dirhams.



LES RELATIONS AVEC LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Comme l'année précédente, le Maroc a procédé auprès du Fonds monétaire international au versement prévu d'une contre-valeur de 3,6 millions de dollars U.S., dont un quart en or, de manière à porter sa souscription à 79,3 millions de dollars. Notre « tranche-or », qui reste encore amputée du prélèvement effectué en 1964, présente maintenant un solde disponible de 12,6 millions de dollars.

Aucun tirage n'a été opéré sur le prêt « stand-by » de 50 millions de dollars que le fonds nous a ouvert en 1966. Venue à échéance, cette facilité a été reconduite pour une nouvelle période d'un an à partir du mois d'octobre.

*
* *

Malgré l'aspect moins satisfaisant à certains égards la balance des paiements présentée pour 1967, le déficit global a pu être limité à un montant modéré. Les résultats de l'année écoulée mettent cependant une fois encore en évidence que les variations de nos règlements avec l'étranger restent liées dans une large mesure aux aléas de la production agricole et que des rendements plus stables et plus élevés dans ce secteur sont indispensables à un redressement durable de notre position. Un étalement approprié des charges en devises que constituent les importations accrues de biens d'équipement pourrait également être recherché en s'efforçant d'obtenir de nos fournisseurs une extension de leurs crédits. Enfin la stagnation des recettes d'exportation appelle de nouveaux progrès pour rendre nos produits plus compétitifs et développer nos débouchés tout en souhaitant qu'une entente internationale intervienne pour stabiliser les cours des biens primaires qui constituent encore une part importante de nos ventes.

Disponibilités monétaires et quasi monétaires.

La totalité des moyens de paiement à la disposition des entreprises et des particuliers, qu'il s'agisse de la monnaie proprement dite ou d'éléments quasi-monétaires qui peuvent lui être assimilés — dépôts à terme et dépôts-importation — avait accusé en 1966 une remarquable stabilité, voire même une très légère régression. Des causes diverses et difficilement dissociables avaient conduit à cette situation, les unes conjoncturelles, les autres d'ordre réglementaire : le faible niveau de l'activité économique générale, la possibilité qu'avait eu le Trésor public de financer ses dépenses sans recours nouveau à l'Institut d'émission, les décisions institutionnelles adoptées en février 1966 dans l'intention d'accentuer le contrôle sur le pouvoir de création monétaire des banques. A cette stabilité assez exceptionnelle des moyens de paiement a, au contraire, succédé en 1967 un développement important s'élevant à 360 millions de dirhams ou 8,7 %.

Au cours du premier semestre de l'année, les trois sources habituelles d'émission de monnaie ont conjugué leur action aboutissant ainsi à un rythme élevé d'accroissement des liquidités. Les avoirs extérieurs ont en effet progressé durant cette période d'un peu plus de 100 millions de dirhams, la détérioration certaine de nos échanges commerciaux ayant pu être compensée par le solde positif des opérations publiques en capital et, dans une moindre mesure, par les recettes touristiques et les revenus rapatriés par les travailleurs à l'étranger. Les créances sur le Trésor se sont élevées dans le même temps de 157 millions de dirhams tandis que les crédits à l'économie, approximativement stationnaires, ne remplissaient pas le rôle déflationniste qu'ils exercent en général à cette époque de remboursement saisonnier d'une partie des facilités accordées aux diverses branches de l'économie.

Pendant le deuxième semestre de l'année, de multiples facteurs ont au contraire entraîné un fléchissement de nos avoirs extérieurs de l'ordre de 202 millions et seuls les crédits nouveaux consentis au Trésor public et à l'économie ont alors exercé un rôle expansionniste. Le rythme de progression des disponibilités s'est ainsi ralenti d'une façon très nette : alors qu'il représentait en moyenne 1,2 % par mois entre décembre 1966 et juin 1967, ce taux s'abaissait à moins de 0,3 % durant la deuxième partie de l'année, la quasi-totalité de l'augmentation étant d'ailleurs concentrée sur le seul mois de décembre.

MONNAIE SCRIPTURALE ET QUASI-MONNAIE.

La monnaie scripturale et les éléments quasi-monétaires gérés par le système bancaire ont progressé dans leur ensemble de 175 millions de dirhams ou 6,5 % alors qu'ils s'étaient inscrits en baisse de 2,4 % en 1966. Leur part dans la masse monétaire a une nouvelle fois diminué, passant de 65,2 % à 63,9 %. Observée déjà sur une longue période, cette tendance à un fléchissement de l'importance relative des moyens de paiement scripturaux au sein de l'ensemble des disponibilités monétaires s'est quelque peu accentuée ces deux dernières années ; de 1960 à 1965, en effet, le rapport en faveur des dépôts était tombé seulement de 1 %.

Dépôts à vue dans les banques.

En baisse de 99 millions de dirhams en 1966, les dépôts bancaires à vue ont au contraire progressé cette année de 118 millions ou 6 %. Loin de suivre d'une manière au moins approximative l'évolution générale de l'ensemble des disponibilités monétaires, l'essentiel de cette augmentation a pu à l'inverse être constaté au cours du seul deuxième semestre. En outre, le rythme d'accroissement a été très inégal suivant les catégories d'établissements : maximum dans les banques populaires régionales où il représente 24 %, il n'a pas dépassé 4,3 % dans les banques privées.

Bien qu'ils soient ouverts dans la très grande majorité des cas à des établissements industriels ou commerciaux, les comptes courants ont enregistré des variations mensuelles qui ne reflètent que d'une manière très imparfaite la liquidité des entreprises. A plusieurs reprises en effet l'évolution propre de celle-ci a été cachée ou au contraire artificiellement accusée par les mouvements d'une catégorie bien particulière de dépôts : ceux qui sont constitués par la fraction placée à vue des fonds de contrepartie de l'aide américaine en marchandises. Quoi qu'il en soit, les comptes courants n'ont pas dépassé pendant les dix premiers mois de l'année le niveau qu'ils avaient déjà atteint en décembre 1966 et la quasi-totalité de leur augmentation annuelle s'est produite pendant le dernier mois de l'année. Cette évolution paraît traduire assez bien, une nouvelle fois, le faible développement de l'activité économique générale. D'autres éléments ont pu eux aussi exercer un rôle non négligeable, tels la détérioration de nos échanges commerciaux et une certaine amélioration des recouvrements fiscaux.

Après une hausse importante en janvier, les comptes de chèques ont conservé par la suite un niveau approximativement constant, sauf au début de l'été où une baisse, d'ailleurs modérée, peut être rapprochée des prélèvements exceptionnels en billets effectués durant cette période. D'une fin d'année à l'autre, leur accroissement ne dépasse pas 24 millions de dirhams.

Dépôts auprès des bureaux de chèques postaux.

Confirmant une tendance observée les années précédentes, les avoirs des particuliers et des entreprises aux centres de chèques postaux ont accusé une variation de même sens mais nettement plus accentuée que les autres catégories de disponibilités en compte. Leur progression a représenté 20 millions de dirhams ou 10 %.

Dépôts auprès du Trésor.

Deux mouvements bien distincts déjà constatés en 1966 peuvent être relevés dans l'évolution des comptes de fonds particuliers gérés par le Trésor public. De décembre à juin, l'accroissement des dépôts a atteint un montant très élevé qui représentait à lui seul près de 70 % de l'augmentation de l'ensemble des moyens de paiement scripturaux. Cette évolution reflète à la fois l'aisance de trésorerie de certains établissements publics, tels que l'Office de commercialisation et d'exportation, l'Office chérifien des phosphates, la Régie des tabacs et le maintien de leurs disponibilités dans le circuit du Trésor. Durant le deuxième semestre, au contraire, un fléchissement régulier a pu être observé de mois en mois ; en fin d'année le niveau de cette catégorie de dépôts dépassait encore de 6,4 % celui de décembre 1966.

Dépôts-importation.

La baisse très marquée des dépôts-importation pendant la deuxième partie de l'année — 38 % — résulte pour la plus grande

part des changements intervenus en juin 1967 dans la réglementation du commerce extérieur, ceux-ci ayant abouti à réduire le temps d'immobilisation de ces dépôts. Une baisse assez sensible de nos achats à l'étranger pendant le deuxième semestre a par ailleurs renforcé cette évolution.

Dépôts à terme.

Déjà en hausse les deux années précédentes, les dépôts à terme ont accéléré leur progression en 1967, celle-ci ayant atteint 41 millions de dirhams ou 15,7 %. Les banques ont été conduites, semble-t-il, à favoriser la constitution des dépôts de cette nature par le mode de calcul de la réserve monétaire qui, depuis novembre 1966, exclut cette catégorie de comptes des exigibilités retenues.

Circulation fiduciaire.

Double de celui des dépôts à vue, le taux d'expansion de la monnaie fiduciaire — 12,9 % correspondant à une augmentation de 185 millions de dirhams — est le plus élevé qui soit apparu depuis 1963. La plus large part des sorties de billets s'est toutefois produite pendant deux périodes de courte durée et assez bien délimitées : tout d'abord en juin et en juillet, époque des récoltes céréalières, des premiers départs en vacances et des événements survenus au Moyen-Orient — ceux-ci ayant provoqué au moins d'une manière passagère un notable mouvement de thésaurisation — puis en décembre, mois au cours duquel certaines catégories de salariés perçoivent des avantages supplémentaires et en même temps, période d'activité commerciale plus importante.

Bilan de la Banque du Maroc.

Les principales variations enregistrées d'une fin de l'année à l'autre dans le bilan de la banque sont les suivantes :

ACTIF.

Couverture de la circulation.

La couverture de la circulation en or et devises convertibles s'élève au 31 décembre 1967 à 183.260.703,07 dirhams, soit par rapport au 31 décembre 1966, une augmentation de 20.241.960 dirhams. Un premier relèvement est intervenu au cours du mois de juin, pour 10.120.980 dirhams et deux autres en août et décembre, pour 5.060.490 dirhams chacun.

Sur la base du minimum imposé par les statuts (article 21), la circulation des billets ainsi couverte atteint le chiffre de 1.649 millions de dirhams. Le taux de couverture au 31 décembre 1967 est de 11,37 % pour une circulation de 1.611,43 millions de dirhams. Au 31 décembre 1966, ce taux était de 11,45 % pour une circulation de 1.423,19 millions de dirhams.

Avoirs en or et devises convertibles.

Les avoirs en or et devises convertibles de la Banque du Maroc au 31 décembre 1967 sont inscrits pour 201,63 millions de dirhams. Ce poste comprend, d'une part, la « Souscription au Fonds monétaire international — Tranche-or » qui atteint 63,69 millions de dirhams, soit un accroissement de 4,56 millions de dirhams, consécutif à l'augmentation de la quote-part en avril 1967 et, d'autre part, les disponibilités en or et devises convertibles qui se chiffrent à 137,94 millions de dirhams. La diminution enregistrée par rapport au 31 décembre 1966 est de 75,05 millions de dirhams ou de 79,61 millions de dirhams suivant que l'on tient compte ou non de la « Tranche-or ».

Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement.

Le poste « Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement » atteint au 31 décembre 1967 le montant de 100,59 millions de dirhams, soit une contraction de 63,18 millions de dirhams par rapport au 31 décembre 1966. Cette diminution correspond dans son intégralité à celle des soldes débiteurs des comptes d'accords bilatéraux de paiement.

Concours financiers à l'Etat.

Les concours financiers à l'Etat apparaissent au bilan du 31 décembre 1967 pour 870,38 millions de dirhams et se trouvent ainsi supérieurs à ceux du 31 décembre 1966 de 421,36 millions de dirhams.

La facilité de caisse sans intérêt dont bénéficiait l'Etat au 31 décembre 1967, conformément aux dispositions du dahir portant création de la Banque du Maroc (article 35, paragraphe 3), atteignait le chiffre de 219 millions de dirhams. Cette utilisation dépasse celle du 31 décembre 1966 de 180 millions de dirhams.

Les avances conventionnelles octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc, s'élèvent à 500 millions de dirhams. Elles sont constituées par deux avances de 250 millions de dirhams chacune, la première datant du 12 mars 1964, la seconde résultant de la convention signée entre l'Etat et la banque le 31 décembre 1967.

La facilité correspondant à la mobilisation de trois crédits irrévocables de 40 millions de dollars U.S.A. accordés à l'Etat par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au titre de prêts A.I.D., afférents à 1963-1964 (30 millions de dollars) et à 1965 (10 millions de dollars) n'est plus utilisée au 31 décembre 1967 qu'à concurrence de 12,52 millions de dirhams, soit 6,37 pour les programmes 1963-1964 et 6,15 millions de dirhams pour le programme 1965.

Les autres concours n'ont pas varié en 1967. Ils sont représentés par deux bons du Trésor, sans intérêt, de 100.439.060 et 38.419.235,10 dirhams respectivement, dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1968 pour les mêmes montants. Le premier de ces bons constitue la contrepartie de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone nord et le second provient de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies métalliques en circulation le 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Comptes courants postaux.

Les comptes courants postaux de la banque figurent au bilan pour un solde global de 39,86 millions de dirhams contre 30,87 millions au 31 décembre 1966.

Opérations de crédit.

Au 31 décembre 1967, les « Opérations de crédit » ressortaient à 573,91 millions de dirhams. Ce montant est inférieur de 97,76 millions de dirhams à celui du 31 décembre précédent.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », porté au bilan du 31 décembre 1967 pour 423,44 millions de dirhams, fait apparaître une progression de 33,80 millions de dirhams par rapport au 31 décembre 1966. Sous cette rubrique le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » s'élève à 407,91 millions de dirhams contre 372,29 au 31 décembre 1966, soit une augmentation de 35,62 millions de dirhams. D'autre part, les « Traités douaniers » mises en pension par le Trésor passent à 9,46 millions de dirhams alors que ces facilités étaient inutilisées à la date du précédent bilan.

Par contre « l'escompte de bons du Trésor » n'atteint plus que 4,9 millions de dirhams, soit une diminution de 5 millions d'une année à l'autre.

Le « Portefeuille d'effets sur l'étranger » est inscrit au bilan du 31 décembre 1967 pour un montant de 9,28 millions de dirhams, contre 3,97 millions au 31 décembre 1966.

Les « Avances » et les « Effets en cours de recouvrement » atteignent respectivement 125,74 et 15,45 millions de dirhams, en diminution de 135,77 et 1,10 million de dirhams par rapport au 31 décembre 1966. A elles seules, les « Avances sur effets publics » ont enregistré une régression de 149,66 millions de dirhams, dont 135,46 millions de dirhams pour les avances à la Caisse nationale de crédit agricole sur bons du Trésor à moins d'un an.

Emploi du capital des réserves et provisions.

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1967, le poste « Emploi du capital, des réserves et provisions » s'élève au 31 décembre 1967 à 16,64 millions de dirhams, contre 15,14 millions de dirhams au 31 décembre 1966.

Pas

Billets en circulation.

Le montant des billets en circulation, qui était de 1.423,19 millions de dirhams au 31 décembre 1966, atteint 1.611,43 millions de dirhams au 31 décembre 1967. L'augmentation d'une année à l'autre s'établit ainsi à 188,24 millions de dirhams, soit 13,22 % contre 2,85 % en 1966.

A fin décembre 1967, les billets sont répartis de la façon suivante :

Billets libellés en dirhams :

8.077.301,5 billets de 5 dirhams, soit	40.386.507,50 DH
17.610.625,5 billets de 10 dirhams, soit	176.106.255,00 DH
6.210.142,5 billets de 50 dirhams, soit	310.507.125,00 DH

Billets libellés en francs :

1.590.192,5 billets de 50 francs, soit	795.096,25 DH
1.796.449,5 billets de 100 francs, soit	1.796.449,50 DH
266.884,0 billets de 500 francs, soit	1.334.220,00 DH
327.164,0 billets de 1.000 francs, soit	3.271.640,00 DH
2.592.393,0 billets de 5.000 francs, soit	129.619.650,00 DH
9.476.118,0 billets de 10.000 francs, soit	947.611.800,00 DH
	1.611.428.743,25 DH

Circulation métallique.

Le montant de la circulation métallique, qui était de 61,77 millions de dirhams au 31 décembre 1966, est passé à 65,33 millions de dirhams au 31 décembre 1967, soit une augmentation de 3,56 millions de dirhams ou 5,76 % contre 3,5 % en 1966.

Au 31 décembre 1967, la circulation métallique se répartit comme suit :

Argent :

Pièces de 1 dirham	7.114.202,00 DH
Pièces de 5 dirhams	8.195.590,00 DH
Pièces de 100 francs	2.594.872,00 DH
Pièces de 200 francs	1.098.870,00 DH
Pièces de 500 francs	1.648.260,00 DH

Nickel :

Pièces de 1 dirham	25.074.148,00 DH
--------------------------	------------------

Bronze d'aluminium :

Pièces de 10 francs	4.909.764,40 DH
Pièces de 20 franc	5.577.337,80 DH
Pièces de 50 francs	6.264.782,00 DH

Aluminium :

Pièces de 1 franc	529.451,45 DH
Pièces de 2 francs	439.213,94 DH
Pièces de 5 francs	1.884.867,55 DH
	65.331.259,14 DH

Engagements en or et devises convertibles.

Les « Engagements en or et devises convertibles » s'élèvent au 31 décembre 1967 à 32,73 millions de dirhams, contre 44,49 millions de dirhams au 31 décembre 1966, soit une diminution de 11,76 millions de dirhams. Ils sont constitués essentiellement par l'avance dont bénéficie l'Institut d'émission chez la Banque de France (29,31 millions de dirhams).

Le solde net des avoirs extérieurs de la Banque du Maroc, c'est-à-dire la différence entre ses disponibilités et ses exigibilités

en or et devises convertibles, atteint 168,90 millions de dirhams au 31 décembre 1967, contre 232,19 millions de dirhams à fin décembre 1966.

Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement.

Le poste « Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement » passe de 66,87 millions de dirhams au 31 décembre 1966 à 65,34 millions de dirhams au 31 décembre 1967. Dans cette diminution de 1,53 million de dirhams les « Comptes d'accords bilatéraux de paiement », interviennent à eux seuls pour 1,49 million de dirhams.

Dépôts et autres engagements.

Les « Dépôts et autres engagements » totalisent au 31 décembre 1967 le chiffre de 142,23 millions de dirhams, soit une augmentation de 18,36 millions de dirhams par rapport à fin décembre 1966. Cet accroissement concerne essentiellement les « Comptes de réserve monétaire des banques » (+ 6,13 millions de dirhams), et les « autres engagements » (+ 14,15 millions de dirhams). Certains postes se sont inscrits en légère baisse, le compte courant du Trésor public pour 1,82 million de dirhams et les comptes à vue des banques pour 1,04 million de dirhams.

Capital, réserves et provisions.

Le poste « Capital, réserves et provisions » qui correspond aux fonds propres de la banque, présente un solde de 40,33 millions de dirhams au 31 décembre 1967, contre 36,43 millions de dirhams à fin décembre 1966, soit une augmentation de 3,90 millions de dirhams.

SIRE,

Bien des résultats obtenus en 1967 traduisent une nette évolution sur la voie du progrès économique. Dans l'ordre monétaire ni les pressions expansionnistes ni le déficit accru de nos règlements extérieurs n'ont ébranlé la stabilité maintenue depuis trois ans.

Si la campagne agricole pourtant meilleure s'est encore révélée insuffisante et si, de ce fait, la production de l'ensemble des industries de consommation n'a que très modérément progressé, les investissements ont par contre retrouvé un rythme plus approprié au développement à long terme de nos activités essentielles, suscitant déjà une reprise dans certaines branches.

Devant la nécessité de ne pas différer son effort d'équipement l'Etat a dû obtenir de l'Institut d'émission des avances supplémentaires. Celles-ci, associées à la recrudescence des crédits à l'économie, ont provoqué un accroissement sensible de la masse monétaire. L'importance des nouveaux moyens de paiement distribués n'a cependant pas dépassé le niveau moyen annuel de la dernière décennie. Les prix sont d'ailleurs restés remarquablement stables et aucune dépréciation n'a affecté la valeur de la devise nationale. Malgré la baisse de nos réserves de change l'obligation ne s'est pas fait sentir de recourir à la ligne de crédit ouverte par le Fonds monétaire international, qui continue ainsi à représenter un supplément appréciable de disponibilités extérieures.

C'est donc sur des assises monétaires saines mais laissant une marge très réduite à d'éventuelles tensions inflationnistes que doit débiter la réalisation du plan quinquennal 1968-1972. Or celui-ci implique la réunion de moyens financiers plus considérables que lors de la période triennale qui vient de s'achever. Aussi fructueuse que puisse être l'exploration des possibilités de concours extérieurs, l'effort pour rassembler toutes les ressources internes semble appelé inéluctablement à s'accroître. Suivant les facultés de chacun, la contribution de plus en plus active de la nation reste toujours la condition indispensable de notre développement. Son importance constitue d'ailleurs, autant que nos richesses naturelles, un facteur essentiel de succès dans la recherche des capitaux qui nous font défaut.

Rabat, juin 1968.

M'HAMMED ZEGHARI.

* * *

ANNEXES.

Évolution des superficies et des récoltes de céréales.

EN MILLIERS D'HECTARES ET EN MILLIERS DE QUINTAUX	1964-1965		1965-1966		1966-1967	
	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION
Blé tendre	390	3.060	480	2.000	408	2.400
Blé dur	1.267	10.085	11.235	6.150	1.369	8.500
Orge	1.645	11.900	1.775	5.060	1.887	11.000
Maïs	434	2.700	440	1.550	461	2.906
TOTAL	3.736	27.745	3.930	14.760	4.125	24.806

Source : Office chérifien Interprofessionnel des céréales.

Commercialisation de céréales.

Quantités cumulées depuis le début de la campagne (juin-décembre).

EN MILLIERS DE QUINTAUX	31 DÉCEMBRE 1965	31 DÉCEMBRE 1966	31 DÉCEMBRE 1967
Blé tendre	1.711	668	880
Blé dur	2.823	1.210	1.289
Orge	807	343	914
Maïs	487	50	128
TOTAL	5.828	2.271	3.211

Source : Office chérifien Interprofessionnel des céréales.

Production de légumineuses.

EN MILLIERS DE QUINTAUX	1964-1965	1965-1966	1966-1967
Fèves	1.999	530	524
Pois ronds	522	320	324
Pois chiches	518	420	670
Lentilles	188	100	154
Haricots	39	34	47
TOTAL	2.466	1.404	1.719

Source : Office chérifien Interprofessionnel des céréales.

Exportations de légumes.

EN MILLIERS DE TONNES	1965-1966	1966-1967	1967-1968 du 1 ^{er} OCTOBRE au 31 DÉCEMBRE 1967
Tomates	104,7	117,8	16,3
Pommes de Terre	83,4	68,0	0,3
Autres légumes	23,7	29,4	4,3
TOTAL	211,8	215,2	20,9

Source : Bulletin de l'Office de commercialisation et d'exportation.

Productions et exportations d'agrumes.

EN MILLIERS DE TONNES	1965-1966				1966-1967				1967-1968 du 1 ^{er} OCTOBRE au 31 DÉCEMBRE 1967		
	PRODUCTION	EXPORTATIONS			PRODUCTION	EXPORTATIONS			EXPORTATIONS		
		France	Autres pays	Total		France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Oranges	535	177	183	360	584	175	265	440	33	66	99
Clémentines	60	31	19	50	104	32	20	52	47	27	74
Autres agrumes	42	12	10	22	12	15	15	30	3	1	4
TOTAL	637	220	212	432	700	222	300	522	83	94	177

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

Évolution des cultures de betteraves sucrières et de la production du sucre.

	1964-1965	1965-1966		1966-1967	
	RHARB	RHARB	TADLA	RHARB	TADLA
Superficies ensemencées (hectares)	9.554	10.800	4.300	11.700	9.200
Superficie productrices (hectares)	9.150	10.260	4.300	7.200	9.200
Récolte (livraison) (tonnes)	174.985	246.000	146.400	78.000	282.000
Rendement (tonnes/hectare)	19	23	34	7,5	30,5
Traitement usine (tonnes)	173.984	235.428	141.533	85.000	272.700
Production de sucre blanc (tonnes)	21.430	31.660	18.500	9.744	35.876
Pulpe sèche (tonnes)	9.200	15.720	5.000	5.700	15.815
Mélasses à 50 % (tonnes)	10.900	14.874 *	3.700 *	6.368	10.000

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

* Chiffres rectifiés.

Évolution des cultures et de la production de colon-graine.

EN HECTARES ET EN QUINTAUX	1965		1966		1967	
	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION	SUPERFICIE	PRODUCTION
Tadla	17.700	270.000	17.200	184.000	12.000	120.000
Basse-Moulouya	2.100	37.200	2.600	26.850	2.300	23.000
Rharb	725	6.430	1.950	18.000	910	6.400
Haouz	150	1.810	350	2.800	300	2.400
Abda-Doukkala	200	1.750	280	2.300	810	8.100
TOTAL	20.875	317.190	22.380	233.950	16.320	159.900

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Évolution des indices de production d'énergie.

(BASE 190 EN 1958)	1965	1966	1967	$\frac{1967}{1966}$ %
Indice général	153	162	165	+ 1,8
Électricité	135	141	142	+ 0,7
Pétrole extraction	138	139	133	- 4,3
Pétrole raffinage	708	779	803	+ 3,1
Charbon extraction	82	88	95	+ 7,9

Évolution de l'extraction et des ventes d'anthracite et des produits pétroliers.

	UNITÉS	1964	1965	1966	1967	$\frac{1967}{1966}$ %
Extraction d'anthracite	1.000 t	400	419	451	482	+ 6,9
Ventes marché intérieur (1)	"	249	241	385	404	+ 4,9
Ventes à l'étranger (1)	"	132	103	74	79	+ 6,8
Extraction de pétrole brut	"	120	103	103	97	- 5,8
dont Rharb et divers	"	46	34	27	21	- 22,2
Essaouira	"	74	69	76	76	—
Production de gaz naturel	1.000.000 m ³	11,7	11,3	11,0	11,0	—
Ventes :						
Supercarburant	1.000 m ³	120,1	120,2	127,2	138,7	+ 9,0
Essence	"	222,7	213,3	207,4	201,6	- 2,8
Pétrole lampant	"	80,2	82,3	81,6	81,6	—
Gas-oil	"	338,3	363,0	402,7	443,6	+ 10,2
Fuels-oils lourds	1.000 t	295,7	316,2	343,9	354,6	+ 3,1
Fuels-oils légers	"	49,3	61,0	68,6	61,7	- 10,1

(1) Y compris les ventes d'agglomérés.

Évolution des ventes d'énergie électrique de l'Office national de l'électricité.

EN MILLIONS DE KILOWATS-HEURES	1966*	1967	$\frac{1967}{1966}$ %
Sociétés de distribution	855,7	900,4	+ 5,2
Traction électrique	64,1	65,6	+ 2,3
Stations de pompage	32,2	34,4	+ 6,8
Exploitations minières	237,8	232,9	- 2,0
Office chérifien des phosphates	106,8	119,7	+ 12,0
Autres mines	131,0	113,2	- 13,6
Autres abonnés directs	28,1	27,2	- 3,2
(industries et chantiers)			
TOTAL des ventes	1.217,9	1.260,5	+ 3,5

* Chiffres rectifiés.

Évolution de l'activité minière.

EN MILLIERS DE TONNES	1964		1965		1966		1967	
	EXTRACTION	EXPORTATION	EXTRACTION	EXPORTATION	EXTRACTION	EXPORTATION	EXTRACTION	EXPORTATION
Anthracite	400,0	130,4	418,5	101,0	451,0	79,7	482,0	79,0
Pétrole brut	119,8	—	102,9	—	103,0	—	97,2	—
Indice d'extraction (1) (base 100 en 1958)	125	—	126	—	123	—	124	—
Phosphates secs	10.097	10.041	9.824,4	9.424,1	9.439,2	9.105,1	9.945,0	9.268,9
Minerai de fer	888	1.063	951,0	977,4	1.016,7	836,9	884,4	923,4
Minerai de plomb	104	82	113,3	89,2	119,4	88,9	116,3	79,7
Minerai de zinc	81	74	95,0	95,1	94,2	90,3	82,9	75,5
Minerai de cobalt	15,3	14,6	16,7	14,1	18,1	18,6	17,5	18,8
Minerai de cuivre	6,5	4,7	6,3	5,6	8,9	7,4	8,4	8,3
Manganèse métallurgique et sinter de manganèse	266,4	240,9	321,4	278,8	284,7	257,5	197,7	154,1
Manganèse chimique	74,7	64,6	51,5	67,7	77,7	77,3	88,4	70,8

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de fer, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. L'anthracite et le pétrole brut sont compris dans l'indice de l'énergie.

Évolution des indices de la production industrielle.

(BASE 100 EN 1958)	1965	1966	1967 (provisoire)	$\frac{1966}{1965}$ %	$\frac{1967}{1966}$ %
Ensemble des industries de transformation sauf bâtiment et travaux publics)	128	136	142	+ 2	+ 4,4
Céramique et matériaux de construction	139	145	145	+ 4,3	—
Transformation des métaux (construction des véhicules de tourisme ou utilitaires exclue)	103	102	114	— 1,0	+ 11,8
Industries chimiques et parachimiques (industrie pharmaceutique exclue)	134	152	154	+ 13,4	+ 1,3
Corps gras	125	121 *	136	— 3,2 *	+ 12,4
Industries textiles	181	190	196	+ 5,0	+ 3,2
Industries du cuir	100	104	96	+ 4,0	— 7,6
Industries des papiers-cartons	133	143	147	+ 7,5	+ 2,8
Industries alimentaires (conserverie exclue)	126	138	144	+ 9,5	+ 4,3
Industries diverses	117	122	133	+ 6,8	+ 6,4

* Indice et pourcentage rectifiés.

Récapitulation du commerce extérieur en 1967.

	1967	
	TONNAGE EN MILLIERS DE TONNES	VALEUR EN MILLIONS DE DIRHAMS
Importations	3.756	2.620
Exportations	12.637	2.146
Solde	+ 8.881	— 474

Evolution des importations et des exportations en 1967.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		SOLDE	
	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR
Alimentation, boissons, tabacs	1.347	723	1.204	1.062	— 143	+ 339
Energie, lubrifiants	1.299	127	89	11	— 1.210	— 116
Produits bruts animaux et végétaux	378	269	174	141	— 204	— 128
Produits bruts minéraux	44	22	10.909	754	+ 10.865	+ 732
Demi-produits	494	553	255	122	— 239	— 431
Produits finis pour l'agriculture	4	23	—	—	— 4	— 23
Produits finis pour l'industrie	143	506	1	2	— 142	— 504
Produits finis pour la consommation	47	397	5	54	— 42	— 343
TOTAL GÉNÉRAL	3.756	2.620	12.637	2.146	+ 8.881	— 474

Evolution des échanges par zones monétaires.

EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		SOLDE	
	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR	TONNAGE	VALEUR
Zone franc	1.388	1.060	2.888	957	+ 1.500	— 103
dont :						
France	975	981	2.782	886	+ 1.807	— 95
Autres pays de la zone franc	413	79	106	71	— 307	— 8
Zone de convertibilité	1.309	1.165	6.959	847	+ 5.650	— 318
dont :						
Etats-Unis	466	266	109	49	— 357	— 217
Grande Bretagne	23	89	1.221	123	+ 1.198	+ 34
Allemagne fédérale	96	236	689	174	+ 593	— 62
Hollande	30	59	878	88	+ 848	+ 29
Italie	52	93	526	86	+ 474	— 7
U.E. Belgo-Luxembourgeoise	30	29	902	66	+ 872	+ 37
Autres pays de la zone de convertibilité	612	393	2.634	261	+ 2.022	— 132
Accords de paiement	1.059	395	2.791	342	+ 1.732	— 53
TOTAL	3.756	2.620	12.637	2.146	+ 8.881	— 474

Source : Office des changes.

Evolution des indices de prix en 1967.

(BASE 100 EN DÉCEMBRE 1966)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix de gros	98,9	96,1	96,8	92,7	89,0	89,6	90,4	92,2	94,0	94,0	94,7	94,8
Coût de la vie à Casablanca	99,5	99,4	99,0	97,4	94,8	94,3	94,2	93,2	97,2	98,6	98,4	98,5

*Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires
(y compris les effets sur l'extérieur).*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
I. — Banque du Maroc :													
Récompte aux banques court terme ...	108*	113	77	92	90	70	133	204	227	176	196	213	153
Récompte aux organismes spécialisés ...	248*	244	249	250	242	243	230	229	235	220	221	217	216
Autres opérations de crédit	102	114	113	100	140	103	132	132	132	128	140	125	126
TOTAL I	458	471	439	442	472	416	495	565	594	524	557	555	495
(dont effets sur l'extérieur)	(4)	(6)	(5)	(16)	(6)	(4)	(9)	(6)	(12)	(14)	(15)	(11)	(9)
II. — Banques inscrites :													
Court terme	1.421	1.387	1.378	1.416	1.373	1.371	1.380	1.379	1.392	1.414	1.422	1.445	1.496
Moyen terme	57	60	63	62	62	67	61	57	56	56	59	65	66
Long terme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL II	1.479	1.448	1.442	1.479	1.436	1.439	1.442	1.437	1.449	1.471	1.482	1.511	1.563
(dont effets sur l'extérieur)	(53)	(44)	(43)	(47)	(50)	(48)	(45)	(40)	(48)	(41)	(50)	(40)	(54)
III. — Banques populaires :													
Court terme	96	93	95	92	87	95	99	105	111	115	111	115	121
Moyen terme	1	3	4	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3
TOTAL III	97	96	99	96	91	99	103	109	115	118	114	118	124
(dont effets sur l'extérieur)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
TOTAL (I+II+III)	2.034	2.015	1.980	2.017	1.999	1.954	2.041	2.111	2.158	2.113	2.153	2.184	2.182
(dont effets sur l'extérieur)	(58)	(51)	(49)	(64)	(57)	(53)	(56)	(47)	(61)	(56)	(66)	(52)	(64)

* Chiffres rectifiés.

Prévisions de dépenses budgétaires.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1965 (1)	1966	1967
Budget de fonctionnement et dette publique :			
Personnel	1.235	1.310	1.327
Matériel et divers	639	607	627
Dette publique	228	245	265
TOTAL	2.102	2.162	2.219
Budget d'équipement	775	808	864
TOTAL GÉNÉRAL	2.877	2.970	3.083

(1) Loi de finances et loi de finances rectificative.

Prévisions de recettes budgétaires.

EX MILLIONS DE DIRHAMS	1965 (1)	1966	1967
Impôts directs	329	447	531
Droits de douane	469	442	439
Impôts indirects	584	532	560
Enregistrement et timbre	111	115	115
Domaines	82	79	54
Monopoles et exploitations	326	309	260
Produits divers	70	51	55
Recettes en atténuation de dépenses	65	49	54
Recettes exceptionnelles	60	10	34
Recettes d'ordre	67	50	40
Emprunts intérieurs	40	50	50
Emprunts extérieurs	674	748	780
Moyens d'équilibre	—	—	—
TOTAL	2.877	2.882	2.972

(1) Loi de finances et loi de finances rectificative.

Evolution des créances sur le Trésor

(créances retenues dans les contreparties des disponibilités monétaires).

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Créances propres de l'Institut d'émission</i>	449	430	467	494	426	403	557	521	480	581	598	646	880
<i>Avances directes à l'État. (310)</i>	(310)	(270)	(328)	(355)	(265)	(264)	(418)	(382)	(341)	(442)	(459)	(482)	(732)
<i>Mobilisation de traites douanières</i>	—	(21)	—	—	(22)	—	—	—	—	—	—	(25)	(9)
<i>Opérations particulières (1)</i>	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)	(139)
<i>Effets publics</i>	673	676	681	681	692	681	553	548	546	545	557	555	530
<i>Institut d'émission</i>	(174)	(168)	(148)	(145)	(155)	(142)	(26)	(37)	(40)	(38)	(34)	(48)	(19)
<i>Banques privées</i>	(498)	(507)	(532)	(535)	(536)	(538)	(526)	(510)	(505)	(506)	(522)	(506)	(516)
<i>Banques populaires</i>	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
<i>Contre-valeur des dépôts des particuliers et entreprises au Trésor et aux bureaux des chèques postaux</i>	419	433	467	508	463	519	588	577	528	509	503	464	452
TOTAL	1.541	1.539	1.615	1.683	1.581	1.603	1.698	1.646	1.554	1.635	1.658	1.665	1.868

(1) Échange monétaire, monnaie divisionnaire - cf. postes correspondants du bilan, page 1218.

Évolution des avoirs extérieurs.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
I. — BANQUE DU MAROC :													
Or et devises en couverture de la circulation	163	163	163	163	163	163	173	173	178	178	178	178	183
Avoirs en or et en devises convertibles	277	275	287	276	257	301	260	287	279	306	268	209	202
Avoirs extérieurs inconvertibles	127	125	142	125	146	161	173	163	173	130	127	89	64
Total des avoirs bruts.	567	563	592	567	566	625	606	623	630	614	573	476	449
Engagements :													
En devises convertibles ..	47	45	32	39	23	8	1	18	20	38	50	53	33
En devises inconvertibles ..	28	16	17	21	17	20	9	6	1	1	3	6	26
Total des avoirs nets de la Banque du Maroc	492	502	543	507	526	597	596	599	609	575	520	417	390
II. — BANQUES :													
Correspondants hors Maroc	62	50	62	52	67	62	65	59	57	50	47	54	60
Monnaies étrangères	2	3	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Total des avoirs bruts.	64	53	64	54	70	64	67	61	59	52	49	56	62
Engagements	66	67	65	67	77	68	69	63	64	66	65	63	68
Total des avoirs nets des banques	- 2	- 14	- 1	- 13	- 7	- 4	- 2	- 2	- 5	- 14	- 16	- 7	- 6
Total des avoirs extérieurs nets (I+II) ..	490	488	542	494	519	593	594	597	604	561	504	410	384
Pour mémoire :													
Portefeuille d'effets sur l'étranger	58	51	49	64	57	53	56	47	61	56	66	52	64

Balance des paiements avec l'étranger.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966			1967		
	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
A. — Biens et services	2.815,1	3.111,1	- 296,0	2.827,8	3.351,7	- 523,9
1. Marchandises f.o.b.	2.268,0	2.235,4	+ 67,4	2.146,2	2.127,2	+ 281,0
2. Or non monétaire	—	6,1	- 6,1	—	3,7	- 3,7
3. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	61,0	176,5	- 115,5	65,8	191,3	- 125,5
4. Autres transports	7,8	55,6	- 47,8	9,6	58,4	- 48,8
5. Voyages	379,0	164,0	+ 215,0	400,0	189,2	+ 210,8
6. Revenu des investissements	34,2	245,1	- 210,9	29,1	211,9	- 182,8
7. Transactions gouvernementales n.i.a.	131,1	137,4	- 24,3	125,9	169,6	- 43,7
8. Autres services	52,0	94,2	- 42,2	51,2	100,4	- 49,2
B. — Paiements de transfert	485,7	445,6	+ 40,1	519,1	345,7	+ 173,4
9. Privés	339,9	410,9	- 108,0	395,5	339,5	+ 56,0
10. Publics	152,8	47,7	+ 148,1	123,6	6,2	+ 117,4
C. — Capitaux non monétaires	684,4	422,8	+ 271,6	672,5	394,5	+ 278,0
11 et 12. Privés	180,9	16,4	+ 175,5	230,0	268,9	- 38,9
Solde crédits commerciaux	90,6	—	+ 90,6	49,3	45,1	+ 4,2
Prêts et investissements	66,8	30,4	+ 36,4	83,0	23,8	+ 59,2
Autres	23,5	106,0	- 142,5	97,7	200,0	- 102,3
13 et 14. Publics	503,5	216,4	+ 287,1	442,5	125,6	+ 316,9
Crédits commerciaux	227,3	41,3	+ 186,0	268,7	55,0	+ 213,7
Prêts en devises	173,4	166,9	+ 6,5	125,1	56,9	+ 68,2
Prêts en dirhams	88,2	8,3	+ 80,0	43,0	13,7	+ 29,3
Autres	14,6	—	+ 14,6	5,7	—	+ 5,7
TOTAL GÉNÉRAL	3.985,2	3.969,5	+ 15,7	4.019,4	4.091,9	- 72,5

Evolution des disponibilités monétaires et quasi-monnaïres.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Monnaie fiduciaire	1.429	1.402	1.402	1.424	1.403	1.409	1.488	1.527	1.534	1.521	1.505	1.532	1.614
Monnaie scripturale	2.371	2.404	2.447	2.497	2.389	2.451	2.567	2.574	2.551	2.546	2.533	2.479	2.523
Quasi-monnaie	308	310	315	334	341	346	343	327	317	323	334	337	331
dont :													
dépôts-importation	48	49	50	50	47	47	47	43	38	34	33	32	30
dépôts à terme	260	261	265	284	294	299	296	284	279	289	301	305	301
TOTAL	4.108	4.116	4.164	4.255	4.133	4.206	4.398	4.428	4.402	4.390	4.372	4.348	4.468

Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Monnaie scripturale :													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	87	95	95	87	80	81	108	103	109	115	109	90	102
Dépôts à vue dans les banques privées	1.741	1.749	1.762	1.777	1.723	1.724	1.742	1.759	1.774	1.776	1.770	1.778	1.814
Dépôts à vue dans les banques populaires	125	127	123	125	123	127	129	135	141	147	151	147	155
TOTAL des dépôts à vue du système bancaire.	1.953	1.971	1.980	1.989	1.926	1.932	1.979	1.997	2.024	2.038	2.030	2.015	2.071
Dépôts aux chèques postaux	201	211	229	223	221	214	212	219	217	222	245	216	221
Dépôts au Trésor	217	222	238	285	242	305	376	358	310	286	258	248	231
TOTAL	2.371	2.404	2.447	2.497	2.389	2.451	2.567	2.574	2.551	2.546	2.533	2.479	2.523
Quasi-monnaie :													
Dépôts-importation	48	49	50	50	47	47	47	43	38	34	33	32	30
Dépôts à terme	260	261	265	284	294	299	296	284	279	289	301	305	301
TOTAL	308	310	315	334	341	346	343	327	317	323	334	337	331
TOTAL GÉNÉRAL	2.679	2.714	2.762	2.831	2.730	2.797	2.910	2.901	2.868	2.869	2.867	2.816	2.854

Evolution des dépôts à vue dans les banques privées.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Comptes courants ordinaires	1.178	1.139	1.159	1.150	1.094	1.133	1.143	1.165	1.167	1.155	1.159	1.179	1.239
Comptes de chèques	502	546	539	543	555	544	540	550	553	552	560	552	526
Comptes créditeurs	61	64	64	84	74	47	59	44	54	69	51	47	49
TOTAL	1.741	1.749	1.762	1.777	1.723	1.724	1.742	1.759	1.774	1.776	1.770	1.778	1.814

Évolution de la circulation fiduciaire.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Billets en circulation	1.423	1.399	1.395	1.426	1.402	1.400	1.479	1.525	1.524	1.518	1.502	1.522	1.611
Monnaie divisionnaire	62	61	59	59	60	60	61	62	63	64	63	63	65
	1.485	1.460	1.454	1.485	1.462	1.460	1.540	1.587	1.587	1.582	1.565	1.585	1.676
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics..	— 56	— 58	— 52	— 61	— 59	— 51	— 52	— 60	— 53	— 61	— 60	— 53	— 62
TOTAL	1.429	1.402	1.402	1.424	1.403	1.409	1.488	1.527	1.534	1.521	1.505	1.532	1.614

Situation d'ensemble du système bancaire.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
ACTIF.					
A. — Contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	4.073	4.197	4.338	4.313	4.448
Or et devises, créances sur le Trésor public, crédits à l'économie	4.065	4.194	4.333	4.309	4.434
Réserve monétaire	8	3	5	4	14
B. — Autres éléments.					
a) Banque du Maroc :					
Comptes courants postaux	31	38	37	43	40
Emplois divers	24	23	21	13	6
Emplois des fonds propres	22	22	17	18	18
b) Banques inscrites et banques populaires :					
Avoirs liquides (1)	183	193	185	203	168
Dépôts-importation (fraction bloquée)	23	25	24	17	15
Banques et correspondants	84	120	125	91	156
Immobilisations (2)	95	92	100	102	105
Comptes d'ordre et divers (3)	216	265	302	303	334
TOTAL (a + b)	678	778	811	790	842
TOTAL (A + B)	4.751	4.975	5.149	5.103	5.290

(1) Encaisse — Banque du Maroc, compte à vue — Trésor — Chèques postaux.

(2) Titres et coupons — Actionnaires — Immeubles et mobilier — Résultats.

(3) Débiteurs par acception — Divers débiteurs — Agences et succursales — Comptes d'ordre — Frais à amortir.

Situation d'ensemble du système bancaire.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1966	1967			
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre
PASSIF.					
A. — Disponibilités monétaires et quasi-monétaires	4.108	4.255	4.398	4.390	4.468
B. — Autres éléments.					
a) Banque du Maroc :					
Encaisses des banques et du Trésor	56	61	52	61	62
Comptes des banques et du Trésor	36	26	34	25	35
Réserve monétaire	8	3	5	4	14
Ressources diverses	42	40	23	29	33
Capital, provisions, réserves	30	30	37	36	33
b) Banques inscrites et banques populaires :					
Banques et correspondants	68	118	117	80	116
Fonds propres (1)	150	163	157	156	156
Comptes d'ordre et divers (2)	253	279	326	322	373
TOTAL (a + b)	643	720	751	713	822
TOTAL (A + B)	4.751	4.975	5.149	5.103	5.290

(1). Provisions — Réserves — Capital — Résultats.

(2). Acceptations à payer — Divers créiteurs — Agences et succursales — Compte d'ordre.

Bilan au 31 décembre 1967.

A C T I F		P A S S I F	
		Dirhams	
Couverture de la circulation (article 21)	183.260.703,07	Billets et monnaies en circulation	1.676.760.002,39
Avoirs en or et devises convertibles	201.631.219,41	Billets	1.611.428.743,25
Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement	100.594.923,71	Monnaies	65.331.259,14
Concours financiers à l'Etat	870.379.918,12	Engagements en or et devises convertibles	32.731.533,25
Bon du Trésor (échange monétaire) (1)	100.439.060,00	Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement	65.340.801,21
Bon du Trésor (monnaies métalliques) (2)	38.419.235,10	Dépôts et autres engagements	142.234.179,67
Avances à l'Etat (article 35, § 4)	500.000.000,00	Compte courant du Trésor public	1.052.323,89
Avances à l'Etat (article 35, § 3)	219.000.000,00	Comptes étrangers en dirhams convertibles	850.734,61
Avances à l'Etat sur lettres spéciales de crédit irrévocable U.S.A.I.D. (3)	12.521.623,02	Comptes des banques	34.302.766,36
Comptes courants postaux	39.853.124,74	Réserve monétaire des banques	13.682.000,00
Opérations de crédit	573.910.006,84	Autres comptes et engagements	92.346.152,81
Portefeuille effets Maroc	423.442.621,30	Capital, réserves et provisions	40.332.123,28
Portefeuille effets étranger	9.278.720,88	Capital	20.000.000,00
Avances	125.739.327,51	Réserves et provisions	20.332.123,28
Effets en cours de recouvrement	15.449.337,15	Divers	34.863.583,97
Emploi du capital, des réserves et provisions (4)	16.642.778,96		
Divers	5.927.546,92		
	1.992.202.223,77		1.992.202.223,77

(1) Article 35, § 1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), avances prévues par les conventions entre l'Etat et l'ex-banque d'Etat du Maroc.

(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).

(3) Dahir n° 1-63-336 du 12 joumada II 1383 (31 octobre 1963).

(4) Amortissements déduits.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1967.

DOIT.		AVOIR.	
	Dirhams		Dirhams
Dépenses d'administration et divers	18.810.850,02	Produits divers d'exploitation	37.019.984,18
Amortissements	1.250.000,00		
Provisions pour frais de fabrication de billets et de frappe de monnaies	5.457.123,30		
Bénéfice net de l'exercice	11.502.010,86		
	37.019.984,18		37.019.984,18

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones n° 600-68 du 18 octobre 1968 complétant et modifiant l'arrêté ministériel n° 215-68 du 20 avril 1968 portant fixation des taxes téléphoniques et de leur répartition dans le régime international.

LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu l'arrêté ministériel n° 215-68 du 20 avril 1968 portant fixation des taxes téléphoniques et de leur répartition dans le régime international,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article premier, titre II de l'arrêté ministériel n° 215-68 du 20 avril 1968 susvisé est complété et modifié comme suit :

« Article premier. —

« TITRE II.

« PAYS DU RÉGIME EUROPÉEN ET DU RÉGIME EXTRA-EUROPEEN.

TERRITOIRES OU PAYS	Taxe unitaire totale	Part du Maroc		Minute supplémentaire Avis d'appel Préavis	Part du Maroc		Préparation	Part du Maroc	
		Voie A (6)	Voie B (7)		Voie A (6)	Voie B (7)		Voie A (6)	Voie B (7)
Afrique									
Côte-d'Ivoire	15,00	7,50	1,65	1,50	0,75	0,165			
Asie									
Iran	31,30	6,00	5,39	10,43	2,00	1,796	3,13	0,60	0,539
Laos	45,90	5,74	5,16	15,30	1,913	1,72	4,59	0,574	0,516

(La suite sans changement.)

Rabat, le 18 octobre 1968.

BADREDDINE SENOUSI.

TEXTES PARTICULIERS

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb n° 648-68 en date du 30 octobre 1968 une enquête publique est ouverte du 22 novembre 1968 au 22 janvier 1969 dans les bureaux du cercle de Souk-el-Arbaa sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Sebou, d'un débit de 79,50 l/s, au profit de la station expérimentale du Rharb, représentée par le directeur de la recherche agronomique à Rabat.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Souk-el-Arbaa (province de Kenitra).

Par arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Rharb n° 649-68 en date du 30 octobre 1968 une enquête publique est ouverte du 22 novembre 1968 au 22 janvier 1969 dans les bureaux du cercle de Sidi-Slimane sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued R'dom, d'un débit de 50 l/s, au profit de la station expérimentale du Rharb, représentée par le directeur de la recherche agronomique à Rabat.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Sidi-Slimane (province de Kenitra).

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 632-68 du 17 octobre 1968 portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre des agents d'exécution (option administration).

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le décret royal n° 401-67 du 12 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté royal n° 3-214-67 du 11 octobre 1967 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des agents d'exécution,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de cent dix (110) agents d'exécution (option administration) aura lieu à partir du 30 décembre 1968. Vingt-sept (27) emplois sont réservés aux anciens résistants.

ART. 2. — Les épreuves auront lieu simultanément à Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Tétouan, Oujda, Beni-Mellal, Meknès et Agadir.

ART. 3. — Les demandes d'inscription devront parvenir au ministère de l'intérieur (secrétariat général, division du personnel, du budget et du matériel à Rabat) au plus tard le 30 novembre 1968.

Rabat, le 17 octobre 1968.

Pour le ministre de l'intérieur,

Par délégation,

Le secrétaire général,

MAATI JORIO.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT (IMPRIMERIE OFFICIELLE)

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 652-68 du 19 novembre 1968 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant de l'Imprimerie officielle.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique relatif aux commissions administratives paritaires, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le décret n° 2-64-256 du 25 safar 1384 (6 juillet 1964) portant statut particulier du personnel d'atelier de l'Imprimerie officielle,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé à l'Imprimerie officielle une commission administrative paritaire pour chacun des cadres ou groupe de cadres énumérés ci-après :

1^{re} commission : chefs d'atelier, agents principaux de maîtrise et agents de maîtrise.

2^e commission : agents spécialisés.

3^e commission : agents de manutention.

ART. 2. — La composition de ces commissions est fixée ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DES COMMISSIONS	Membres titulaires	Membres suppléants
1^{re} commission.		
a) Représentants du personnel :		
Chefs d'atelier	1	1
Agents principaux de maîtrise	1	1
Agents de maîtrise	2	2
b) Représentants de l'administration ..	4	4
2^e commission.		
a) Représentants du personnel :		
Agents spécialisés	1	1
b) Représentants de l'administration ..	1	1
3^e commission.		
a) Représentants du personnel :		
Agents de manutention	1	1
b) Représentants de l'administration ..	1	1

Rabat, le 19 novembre 1968.

BAHNINI.

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 653-68 du 19 novembre 1968 relatif à l'élection des représentants du personnel de l'Imprimerie officielle dans les commissions administratives paritaires.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu le dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2-59-0200 du 26 chaoual 1378 (5 mai 1959) portant application de l'article 11 du dahir portant statut général de la fonction publique relatif aux commissions administratives paritaires, tel qu'il a été complété et modifié ;

Vu le décret n° 2-64-256 du 25 safar 1384 (6 juillet 1964) portant statut particulier du personnel d'atelier de l'Imprimerie officielle ;

Vu l'arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du Gouvernement n° 652-68 du 19 novembre 1968 portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant de l'Imprimerie officielle,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des représentants du personnel appelés à siéger en 1969, 1970 et 1971 au sein des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des cadres relevant de l'Imprimerie officielle aura lieu le 17 décembre 1968.

ART. 2. — Il sera établi des listes distinctes pour chacun des grades énumérés à l'article premier de l'arrêté ministériel n° 652-68 du 19 novembre 1968.

ART. 3. — Les listes porteront obligatoirement, pour chacun des grades où elles entendent être représentées, les noms de quatre fonctionnaires de ce grade, sauf en ce qui concerne les grades de chefs d'atelier agents principaux de maîtrise, agents spécialisés et agents de manutention, pour lesquels ce nombre est réduit à deux.

Ces listes qui devront mentionner le nom du candidat habilité à les représenter dans les opérations électorales et être appuyées des demandes établies et signées par les candidats devront être déposées au bureau du chef de l'exploitation de l'Imprimerie officielle, le 25 novembre 1968, dernier délai.

ART. 4. — Le dépouillement des votes aura lieu le 25 décembre 1968 dans les conditions fixées par le décret du 5 mai 1959 susvisé.

ART. 5. — La commission de dépouillement des votes sera constituée ainsi qu'il suit :

MM. Cherkaoui Abdelaziz, sous-directeur, chef de l'exploitation de l'Imprimerie officielle, président ;

El Amrani Mohamed, chef d'atelier, membre ;

Bennbarek Seddik, agent principal de maîtrise, membre.

Rabat, le 19 novembre 1968.

BAHINI.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2922, du 30 octobre 1968, page 1117.

Décret royal n° 714-68 du 26 rejeb 1388 (19 octobre 1968) modifiant le décret royal n° 889-65 du 20 chaoual 1385 (10 février 1966) fixant, à titre transitoire, les conditions de recrutement et de rémunération du personnel militaire féminin du service de santé et de l'action sociale des Forces armées royales.

Au lieu de :

« Article unique. — L'article 3 du décret royal n° 889-65 du 20 chaoual 1385 (10 février 1966) susvisé est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 1968 » ;

Lire :

« Article unique. — L'article 3 du décret royal n° 889-65 du 20 chaoual 1385 (10 février 1966) susvisé est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 1966. »

(Le reste sans changement.)

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Sont nommés *surveillants de 5^e classe* du 31 mars 1967 : MM. Miara Allal et Hadini Abderrahmane. (Arrêtés du 31 mars 1967.)

Sont nommés *surveillants de 4^e classe* du 31 mars 1967 : MM. Ben-tia Abdellah, Ahamri Ahmed, Tibari Ahmed et M'Hammedi Alaoui Mohammed. (Arrêtés du 31 mars 1967.)

Sont nommés *surveillants de 3^e classe* du 31 mars 1967 : MM. Kuidi Driss et Amellouk Mohamed. (Arrêtés du 31 mars 1967.)

Est rayé des cadres du ministère de la justice du 1^{er} juillet 1966 : M. Bensaïh Abdelkader, surveillant de 1^{re} classe (mis à la disposition du ministère de l'intérieur). (Arrêté du 14 juillet 1967.)

*
* *

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Est nommé à compter du 1^{er} août 1967 *directeur de la Régie intercommunale de distribution d'eau et d'électricité de Tanger* : M. Laraoui Mahi. (Décret royal n° 700-68 du 26 rejeb 1388/16 octobre 1968.)

Sont nommés :

Pacha et chef du cercle d'Azemmour (province d'El-Jadida) de 5^e catégorie, 4^e classe du 1^{er} mars 1966 : M. Ababou Mohamed. (Décret royal n° 140-66 du 19 safar 1386/8 juin 1966.)

Pacha de la ville de Mohammedia (préfecture de Casablanca) de 3^e catégorie, 4^e classe du 1^{er} mars 1966 : M. Arahmani Abdallah. (Décret royal n° 169-66 du 19 safar 1386/8 juin 1966.)

Caïd des Beni-Chiker (province de Nador) du 29 avril 1963 : M. Abridgech Mohamed. (Décret royal n° 476-66 du 19 rejeb 1386/3 novembre 1966.)

Caïd des Jemaâ Tolba et Laksar (province de Tétouan) du 12 septembre 1964 : M. Ben Della Mehdi. (Décret royal n° 519-64 du 7 joumada I 1384/14 septembre 1964.)

Caïd de Tanalt, cercle d'Inezgane (province d'Agadir) du 1^{er} janvier 1966 : M. Mekki Oudas. (Décret royal n° 471-66 du 19 rejeb 1386/3 novembre 1966.)

Caïd d'El-Aounat, Sidi-Bennour (province d'El-Jadida) du 1^{er} janvier 1966 : M. El Azmi Mohamed. (Décret royal n° 453-66 du 19 chaabane 1386/3 novembre 1966.)

Caïd des Aït-Ishaq (province de Meknès) du 1^{er} janvier 1966 : M. Alqoh M'Hamed. (Décret royal n° 458-66 du 19 chaabane 1386/3 novembre 1966.)

Caïd des Beni-Amarte, cercle de Targuist (province d'Al Hoceima) du 1^{er} janvier 1966 : M. Kouies el Merroun Driss. (Décret royal n° 36-66 du 2 kaada 1385/22 février 1966.)

Caïd du centre d'Inezgane (province d'Agadir) du 20 avril 1966 : M. Tantaoui Kébir. (Décret royal n° 464-66 du 19 rejeb 1386/3 novembre 1966.)

Caïd, chef du bureau du cercle de Taïnest (province de Taza) du 6 octobre 1966 : M. Dine Lahbib. (Décret royal n° 795-66 du 19 chaabane 1386/3 novembre 1966.)

3^e Ehalifa de la ville de Fès de 3^e catégorie du 14 décembre 1965 : M. Krada Mohamed. (Décret royal n° 335-66 du 29 safar 1386/18 juin 1966.)

Khalifa d'arrondissement de la ville d'Agadir de 1^{re} catégorie du 15 août 1966 : M. Khanbouhi Ahmed. (Décret royal n° 612-67 du 9 rejeb 1387/13 octobre 1967.)

Sont déchargés de leurs fonctions :

Du 17 août 1963 : M. Ababou Mohamed, caïd de Cheraga, cercle de Karia-ba-Mohammed, province de Fès. (Décret royal n° 538-66 du 19 rejeb 1386/3 novembre 1966.)

Du 11 décembre 1965 : M. Tourougui Driss, caïd, chef du bureau du cercle d'Azrou, province de Meknès. (Décret royal n° 958-65 du 19 chaabane 1385/13 décembre 1965.)

Du 13 décembre 1965 : M. Lakhdar Ahmed, caïd, chef du cercle d'Essaouira, province de Safi. (Décret royal n° 958-65 du 19 chaabane 1385/13 décembre 1965.)

Du 13 décembre 1965 : M. Krada Mohamed, caïd, chef du bureau du cercle de Chaouia-Centre, province de Seltat. (Décret royal n° 958-65 du 19 chaabane 1385/13 décembre 1965.)

Du 23 novembre 1966 : M. Ihrai Moha, caïd, chef du bureau du cercle de Midelt, province de Ksar-es-Souk. (Décret royal n° 788-66 du 13 chaabane 1386/24 novembre 1966.)

Du 20 avril 1966 : M. Tantaoui Kébir, khalifa d'arrondissement de la ville d'Agadir de 10^e catégorie. (Décret royal n° 982-66 du 27-ramadan 1387/29 décembre 1967.)

Du 6 octobre 1966 : M. Dipe Lahbib, khalifa d'arrondissement de la ville d'Oujda de 10^e catégorie. (Décret royal n° 937-67 du 27-ramadan 1387/29 décembre 1967.)

(Arrêtés des 24 juin, 10 décembre 1966, 22 janvier, 14, 20, 23 février, 20 mars 1967, 26 avril, 12 et 13 juin 1968.)

*
* *

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Est promu au grade de général de brigade d'active à titre définitif du 3 mars 1968 : le colonel Medbouh Mohamed. (Décret royal n° 297-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus dans l'armée active à titre définitif du 14 mai 1967 :

Au grade de colonel :

Gendarmerie : M. Amahzoun Hammou Hassan ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Chelouati Larbi et Boulkimez Bouazza ;

Au grade de lieutenant-colonel :

Gendarmerie : M. Allam Abdelkader ;

Infanterie : M. Bouamama Taïeb ;

Arme blindée et cavalerie : M. Benomar Sbay Ahmed ;

Au grade de capitaine :

Gendarmerie : M. Lahrizi Mohamed ;

Infanterie : MM. El Bouhali Bachir Abderrahmane, Fericha Mohamed, Akalaï Ahmed, Obtei Ahmed, Kharroubi Mohamed, Talbi Mohamed, Othmani Abdellah, Alaoui Hassan el Mehdi, El Mansouri Ali Mohamed, Tahar ben M'Barek, El Raïssouni Ali el Hassan, Benouissadene Mohamed Glaoui et Miri Abdelhamid ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Molato Ahmed et Sourouri Ahmed ;

Artillerie : MM. Ghzala Aziz et Mimouni Driss ;

Train : M. Babalguer Mohamed ;

Génie : M. Mesbahi Mohamed ;

Aviation : MM. Boukhalid Mohamed, Badr Mohamed et El Athmani M'Hamed ;

Service de l'intendance : M. Fadil el Bachir ;

(Décret royal n° 448-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus dans l'armée active à titre définitif du 17 novembre 1967 :

Au grade de colonel :

Infanterie : MM. El Mokri Aomar et Hadj Mohamed ben Allouch ;

Arme blindée et cavalerie : M. El Fihry el Fassy ;

Au grade de lieutenant-colonel, infanterie : MM. El Yafi Miloudi ben Hadj et Naji Ali ;

Au grade de capitaine :

Gendarmerie : M. Hagroui ben Amar ;

Infanterie : MM. Mabrouk Mohamed, Rahmouni Mohamed, Nadir Mohamed, Benattabou Abdeslem, El Hamzaoui Abdeslem, El Azdi Mohamed, Lmrani Abdeljebbar et Zaïd Abdelkader ben Ahmed ;

Arme blindée et cavalerie : M. Ben Chekroun Mohamed Azzedine ;

Artillerie : M. Housni Rachid Alaoui ;

Train : M. Saïfi Azzouz ben Khadir ;

Aviation : M. Ben Larbi M'Hamed.

(Décret royal n° 959-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus dans l'armée active à titre définitif du 14 mai 1968 :

Au grade de colonel, arme blindée et cavalerie : M. El Hamel Sbay Moulay Brahim ;

Au grade de lieutenant-colonel :

Infanterie : MM. Lyagoubi Nouridine, Abrouk Mohamed, Menouar Haddou, Belamri Ahmed Laroussi et Mohattan Mohamed ;

Arme blindée et cavalerie : M. Layachi Driss ;

Au grade de commandant :

Gendarmerie : M. Khelfaoui Hamid ;

Infanterie : MM. El Kanabi Nouredine, Oulhaj Abdeslam, Ouayach Mohamed, Briche Abderrahmane, Jabrane Mustapha, Zerifi Mohamed, Lahlou Mohamed Abdelaziz, Harket Ahmed, Yacoubi Hassan, Laghmini Mustapha, Bouissoukout Lahcen et Bakkali Ahmed ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Riany Mohamed Ayad, Bouflous Mohamed, Hijaoui Ahmed et Tasmany Abdeslem ;

Génie : MM. Benani Kamane et Layadi Ahmed ;

Aviation : M. El Hsissen Abderrahmane ;

Service du matériel : M. Lamrani Abdejlil ;

Service de l'intendance : M. Alami Mohamed Mohamed ;

Au grade de capitaine de corvette, marine : MM. Benomar Abdelmoumen et Ben Souda Abid ;

Au grade d'intendant militaire de 3^e classe, intendance : MM. Alami Mohamed, Benmoussa Driss et Lahbabi Abdel Moumen ;

Au grade de capitaine :

Infanterie : MM. Azelmad Saïd, Bellekbir Abdellatif, Loudyi Benaceur, El Mahdi Ahmed, El Mansouri Ahmed, Bakri Mohamed et Zitan Abdellah ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Abderrahmane Abderrahmane et Kerrad Driss ;

Artillerie : MM. Tchamdi Mohamed Larbi, Yahya Abdelkabar, Kobâ Hassan, Ben Lahbili el Houssain et Boutayeb Mohamed ;

Aviation : MM. Hachad Salah, Drissi Moulay Ali, El Habachi Abdelhamid, Hamzaoui Mohamed, Rahhali Mohamed, Abrouk Mimoun et Benchekroun Abdelwahab ;

Service du matériel : M. El Hazzat Ahmed ;

Service de l'intendance : MM. F'Sihi Mohamed, Chamsseddine Mohamed, Harmouch Aïssa et Melkaoui Lahcen ;

Au grade de lieutenant de vaisseau, marine : M. Fouad Mohamed.

(Décret royal n° 357-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est promu au grade de lieutenant-colonel d'active à titre définitif du 3 mars 1967 : le commandant Saïdi Abdeslam. (Décret royal n° 954-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est promu au grade de lieutenant-colonel à titre temporaire du 14 mai 1967, en qualité de procureur commissaire du Gouvernement près le tribunal militaire permanent des Forces armées royales : le commandant à titre temporaire Benayada Ramdane. (Décret royal n° 496-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus dans l'armée active à titre définitif :

Du 8 juillet 1967 au grade de lieutenant-colonel, arme blindée et cavalerie : M. Oubeja Mimoun ;

Du 3 mars 1968 :

Au grade de colonel :

Gendarmerie : M. Cherkaoui Mohamed ;

Infanterie : MM. Tijani Mohamed et Demnati Mohamed ;

Au grade de lieutenant-colonel :

Gendarmerie : M. Berady Mohamed ;

Infanterie : M. Britel Abdenbi ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Belhoucine Drissi Mohamed et El Bouzidi Tiali Mohamed ;

Au grade de commandant :

Gendarmerie : MM. Zemmouri el Houcine et El Harizi Abderrahmane ;

Infanterie : MM. Ziba Allal, Lahlou Mohamed, Serkouh Bouabid, Sinaceur Mohamed, Assouline Makhlouf, Salah Hadj Mohamed, Kourima Ahmed, Cherkaoui M'Hammed, El Muafak Mohamed Torres, Ziaty Mohamed et Ben Bouchaïb Mekki ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Jamaï Abdelouahed, El Houari Mustapha, Bennani Hassan et Asbaghi Abdeslem ;

Artillerie : M. Bencheikroun Mohamed Bakir ;

Génie : MM. Ouriaghli Hassan, Boubkeur Mohamed, Aboulahjoul Idrissi Mohamed et Ben Yaïch Abdelkber ;

Train : MM. Entifi Ahmed et Defali Mohamed ;

Aviation : M. Tamsamani Mohamed ;

Service du matériel : M. Richam Mohamed ;

Service de santé (médecins) : MM. Ben Boumehdi Mohamed, Nejmi Slimane, Bouamama Lakhdar et Rhounimi Ali ;

Au grade de capitaine de corvette, marine : M. Samir el Mostapha ;

Au grade de capitaine :

Infanterie : MM. Bensaïd Moussa, Ouaziz Bennaceur, Hajouji Idrissi Abdelaziz et Jouali Mustapha ;

Arme blindée et cavalerie : M. Bouarich Mohamed ;

Aviation : MM. Ramdani Abdelkader et Lemzouri Driss ;

Service du matériel : M. Arrassen Mohamed ;

Au grade d'ingénieur mécanicien de 1^{re} classe, marine : M. Fakri Abdelkader.

(Décret royal n° 243-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est promu au grade de commandant d'active à titre définitif du 1^{er} novembre 1963 : le capitaine Ziad Mustapha. Décret royal n° 220-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont nommés dans l'armée active à titre temporaire du 14 mai 1967 :

Au grade de commandant :

Gendarmerie : M. El Ghaïb Abdelkader ;

Infanterie : MM. Fethi Cherif, Bouazza Salah, Berrada Abderrazak, Kassou Hamida, Boufous Mohamed et Haïk Abdelwahed ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Khanilichi Ahmed, Dinia Hassan, Tamli Mohamed et Anzil Brahim ;

Artillerie : MM. Ouazzani Aziz et Bel Mejdoub Mohamed ;

Train : M. Taoufik Bouchta ;

Génie : M. Kamili el Mahfoud ;

Transmissions : MM. Hancali Brahim et Miles Abdellah ;

Service de l'intendance : M. Faquir Abdellah ;

Au grade de capitaine de corvette, marine : M. Aziz Mohamed. (Décret royal n° 449-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est nommé dans l'armée active aux grades d'intendant militaire adjoint à titre définitif et d'intendant militaire de 3^e classe à titre temporaire du 15 juin 1967 : M. Bouzidi Idrissi Mohamed. (Décret royal n° 593-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont nommés au grade de commandant d'active à titre temporaire du 17 novembre 1967 :

Infanterie : MM. Khyari Ahmed, Benomar Abdou, Saïd Ahmed, Ben Brahim Ammi, Bernichi Mohamed, Sourhela ben Achir, Salaheddine Mohamed, Louali Ahmed, El Alaoui Moulay El Abbès, Triabid, El Amrani Moulay Hachem, El Moussaoui Ahmed, Zemmouri Ahmed et Louriaghli Mustapha ;

Arme blindée et cavalerie : M. Hajoui Hassan ;

Artillerie : MM. Hajaji Abdeslem, Benkirane Senhadji Fouad et Sayah Cherki ;

Génie : MM. El Quammah Mohamed, Fethi Abderrazak et Ben-nani Allal ;

Service de l'intendance (intendant militaire de 3^e classe) : M. Akhlil Jilali.

(Décret royal n° 958-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus au grade de capitaine d'active à titre définitif du 1^{er} août 1965 :

Infanterie : MM. Belhaj Mohamed et Aheri ach ben Ali ;

Génie : M. Nouri M'Narek.

(Décret royal n° 180-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est nommé au grade d'intendant militaire adjoint du 16 juin 1967 : le capitaine El Ayoubi Abdelkrim. (Décret royal n° 844-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus au grade de lieutenant d'active à titre définitif du 1^{er} juillet 1967 :

Gendarmerie : MM. Erradi Mohammed, Chaouki Ahmed, El Alami Driss, Djemila Omar, Hosni Mohamed, Kacimi Bouzekri, Melbouki Mohamed, Hachemi Hamida, Azzaoui Hda Abderrahmane et Sih Abdellah ;

Infanterie : MM. Tolji Mahjoub, El Massaoudi Abdelzahid, El Mounzil Boubkeur, Abdedjaïm Mohamed, Arriba Larabi, Bouchfaouene Ba Sidi, Laghuari Lahcen, Bachir Hassar, Yousfi Mohamed, Saïda Brahim, Hda Youssef, Ben Lahcen Boubkeur, Akoulad Omar et Berzique Ahmed ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Zeggaï Mimoun, Boumbaret Mohamed, Taïf Mohamed, Moukadir Lhouine, Ben Larbi M'Hamed, Meddah Lahoucine et El Alaoui Moulay Hassan ;

Artillerie : MM. Boumas Ali, El Baraka Abdellah, Leoui Abdelaziz et El Esabi Mohamed ;

Génie : MM. Arthret Abdelkader, Guerbaz Mustapha et Ben Saïd Abdesselam ;

Train : MM. El Khyari Ali et Fadil Abdellah ;

Transmissions : MM. Issaadi Haddou et Iqbal Mohamed ;

Service du matériel : MM. Zahri Benaïssa et Chahoune Driss ;

Service de l'intendance : MM. Lamouri Abdelghani, Zerouali Abdellah et Boughlal Ahmed ;

Aviation : MM. Ziad Abdelkader, Zouhaïr Allaï, Snoussi Belaïd, Bouanane Mohamed, Khatib Mustapha, Barouki Abdelouahab et Arib M'Hamed ;

Service de santé : M. Khaled Abderrahmane.

(Décret royal n° 557-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus au grade de lieutenant d'active du 1^{er} septembre 1967 : les sous-lieutenants Dery David et Ibrahim el Houssine ben Prahim. (Décret royal n° 740-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus au grade de lieutenant d'active à titre définitif du 18 novembre 1967 :

Gendarmerie : MM. Faddoul Mustapha, Oubrahim Mohammed, Ben Allal Daoui, Tahry Mohammed, Boufraquech Ali, Sghir Abdelmalek et Si Hammame Benaïssa ;

Infanterie : MM. Aït Cherif Mohamed, Ben Abdeslam Driss, Zedour Mohammed et Benkaddour Mohamed ;

Artillerie : M. Salah Slimane ;

Génie : M. Boujia Kassem.

(Décret royal n° 955-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus au grade de lieutenant d'active à titre définitif du 1^{er} février 1968 :

Infanterie : M. Namir Abdelaziz et Aïssaoui Aoumar ;

Artillerie : M. Si Ahmed ou Ali Ahmed

(Décret royal n° 102-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont promus au grade de lieutenant d'active à titre définitif du 16 avril 1968 :

Gendarmerie : M. Jabry Mohamed ;

Infanterie : M. Assebbab Mohamed.

(Décret royal n° 295-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est nommé au grade de sous-lieutenant d'active du 1^{er} juillet 1966 : l'élève-officier Karaoui Mohamed. Décret royal n° 221-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont nommés dans l'armée active :

Au grade de sous-lieutenant :

Du 1^{er} juillet 1966 : *service de santé* : MM. El Andaloussi Abdellatif, El Fihri el Fassi Anas, Boussalem el Mostapha, Affach Mahfoud, Charef Mohamed et Jekki Abdellif ;

Du 1^{er} mars 1967 : *arme blindée et cavalerie* : M. Ouriaghli Abdelaziz ;

Du 1^{er} juillet 1967 :

Infanterie : MM. Achrih Ali, Layid Moha, Maâtaoui Maâti, Borki Driss, Selmouni Abdellah, Abahou Mohamed, Kamir Mohamed, Ayaya Akka, Ben Akki Lakkir, Benattabou Abdelhamid, Anejjar Ahmed, Ben Jada Driss, Bouzekri Ahmed, Alem Alem, Tazouti Ali, Hiti Azzedine, Rahbi Mahjoub, Hamzaoui Abderrahmane, Mazroub Mohamed, Erradi Ahmed, Lakhuati Ali, El Hammouni Larbi, Lazaâr Abdellah, El Modfar Bouzekri, Sosse Alaoui Mohamed, Aït Si Abbou Lhoussaine, Khalloufi Miboud, Boussof Ali, Hacuari Abdeslam, Idrissi Mohamed, Briej Moulay Abdellatif, Lahboub el Houssaïn, Aberrak Mohamed, Mouharit Mohamed, Benzidane Moulay Rachid, Benwadih Houmiya, Albalghiti Abdelmalek, Senoussi Abdellah, Bahloul Azzedine, Naoura Smaïl et Samadi Ahmed ;

Arme blindée et cavalerie : MM. Aït Alla Mohamed, Zaouya Rahal, Ou Ali Mohamed, Habiki Ali, El Hassani Mohamed, Lahmil M'Hamed, Hajjar Haddou, Bakkali Abdelouafi, Bouatton Ahmed, Ouadi Abdelaziz, Dakkouni Mohamed, El Yaâgoubi Abdelkrim, Aschaw Abderrahmane, Zeggaoui Mohamed, Touil Ahmed et Driss ben Mohamed ;

Artillerie : MM. Zarrouki Salah, Bel Ghazi Abdelkader, Rataï Mustapha, El Aouaï Maâti, Benkirane Abdelfettih, El Marhoua

Abdelkader, Zizi Abdejlil, Mahfoud Abdelkrim, Mouamod Moulay Ahmed, Amharch Benaïssa, Boumakhtaf Driss, Saïdi Mohamed, Moujid Jilali, Zinbi Lhou, Guellouchi Moulay Ahmed et El Mas-mourti Abdelkader ;

Génie : MM. Ben Salah Abdelhak, Chelouati Mamoun, Azoug-gagh Mohamed, Rbeljari Mohamed et Belghali Mohamed ;

Traîn : MM. El Jonny Bouchta, Abejja Mohamed et Bargach Abdellah ;

Transmissions : MM. Limouri Lekbir, Shaâ Larbi, Ben Meida Ahmed et Renja Lahcen ;

Service de santé : M. Meqrif Haddou ;

Service du matériel : MM. Medkouri Ouasmine, Messous Belaïd et Baâmiyer M'Hamed ;

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2^e classe, marine : MM. Ber-rada Gouzi Mohamed, Saous Mustapha et Ferhi Mustapha.

(Décret royal n° 957-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont nommés au grade de sous-lieutenant d'active à titre définitif du 14 mai 1967 :

Gendarmerie : M. Naïf el Kehir ;

Infanterie : MM. Bel Hajji Abbès, Harchi el Mokhtar, Saïdi Abdeslam, Mourad Akka, Neggady Mohamed, Boury Driss, Kabir Mohamed, Jeffal Abdelkader et Maher Ahmed ;

Arme blindée et cavalerie : M. El Maïmouni Moha ;

Artillerie : M. Roujdi Mostapha ;

Service de l'intendance : M. Birch Ibrahim.

(Décret royal n° 451-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Sont nommés au grade de sous-lieutenant d'active à titre définitif du 15 juillet 1967, *gendarmerie* : MM. Laïjama Mohamed et Azzane Larbi. Décret royal n° 179-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est rayé des cadres de l'armée active du 1^{er} septembre 1965 : l'enseigne de vaisseau de 2^e classe : M. Boudala Mohamed. (Décret royal n° 845-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est rayé des cadres de l'armée active du 1^{er} avril 1967 : le lieutenant Mohamed el Mokhtar Naciri. (Décret royal n° 140-67 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Il est mis fin aux fonctions de juge d'instruction près le tribunal militaire des Forces armées royales de M. Benkirane Hadj Driss du 1^{er} mai 1968. (Décret royal n° 210-68 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

Est rapporté le décret royal n° 823-65 du 2 kaada 1385/22 février 1966 portant radiation des cadres de l'armée active du capitaine Hassan Bentahar. (Décret royal n° 94-66 du 10 jourmada I 1388/5 août 1968.)

*
*
*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRICOLE

Est nommé aux fonctions de directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole d'Ouarzazate à compter du 1^{er} mars 1968 : M. Arafa Ahmed. (Décret royal n° 711-68 du 26 rejeb 1388/19 octobre 1968.)

DIVISION DE LA CONSERVATION FONCIÈRE ET DU SERVICE TOPOGRAPHIQUE

Service topographique

Est nommé ingénieur en chef, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1967 : M. Belbachir Abdellatif. (Décret royal n° 742-68 du 19 octobre 1968.)

Est licencié et rayé des cadres du service topographique du 1^{er} juin 1968 : M. Merno Omar, ingénieur d'application, échelle 10, 1^{er} échelon, abandon de poste. (Arrêté du 31 juillet 1968.)

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 2923, du 6 novembre 1968, page 1141.

Sont intégrés à compter du 1^{er} avril 1967 :

Au lieu de :

« Ingénieurs d'Etat (échelle 11) :

2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} avril 1966 : M. Kabbaj Abdelkhalek ;

1^{er} échelon, avec ancienneté du 1^{er} mai 1964 : M. Ahmed ben Guessous » ;

Lire :

« Ingénieurs en chef :

2^e échelon, avec ancienneté du 1^{er} avril 1966 : M. Kabbaj Abdelkhalek ;

1^{er} échelon, avec ancienneté du 1^{er} mai 1964 : M. Ahmed ben Guessous. »

(La suite sans changement.)

*
* *

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES COMMUNICATIONS

Agents de l'ex-Société kénitréenne d'aconage
et de manutention (SKAM)

Sont intégrés :

Agents publics :

Hors catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1964 : M. Arradi Tahar ;

De 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1964 : M. Roudani Mohammed ;

De 3^e catégorie :

5^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} mars 1965 : M. Quasbaoui Mehdi ;

Du 1^{er} juillet 1965 : MM. Oujili Bourhaba et Hirsch M'Zabi ;

4^e échelon, du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} juillet 1965 : M. El Frid Mohammed ;

Du 1^{er} août 1965 : M. Sayeh Manesour ;

Du 1^{er} septembre 1965 : M. Fouinina Daoud ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} mai 1964 : M. Guissi Ahmed ;

Du 1^{er} juillet 1964 : M. Jaoui Mansour ;

Du 1^{er} novembre 1964 : MM. Hadousslam Mahjoub et Kerroum Mohammed ;

Du 1^{er} janvier 1965 : MM. El Karkouri Ahmed et Arradi Allal ;

Du 1^{er} mars 1965 : M. Sarbout Mohamed ;

Du 1^{er} juillet 1965 : MM. Byad el Msadak et Jinah Mohamed ;

Du 1^{er} août 1965 : M. Bazi Mokhtar ;

Du 1^{er} novembre 1965 : M. Marrakchi Mohammed ;

2^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} février 1964 : M. Sahita Larbi ;

Du 1^{er} juillet 1965 : M. Lalaoui Mohamed ;

Du 1^{er} octobre 1965 : M. Arradi Mohammed ;

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1963 : M. Ait Benalla Abdeslam ;

De 4^e catégorie :

6^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1964 : M. Makhloufi Houssain ;

5^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} juin 1964 : M. Zraïbi Allal ;

Du 1^{er} septembre 1965 : M. Blal Hmida ;

Du 1^{er} janvier 1966 : M. Benzaâboune Larbi ;

4^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} avril 1964 : M. Harbil M'Barek ;

Du 1^{er} octobre 1964 : M. Quasbaoui Mohammed et El Hammar Miloud ;

Du 1^{er} avril 1965 : M. Zaïdour Lahcen ;

Du 1^{er} octobre 1965 : MM. Tale Ahmed et Errouis Hassan ;

3^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} décembre 1963 : M. Bouhafra Ali ;

Du 1^{er} janvier 1964 : M. Aouid Mohammed ;

Du 1^{er} avril 1964 : M. Toliss Bouchta ;

Du 1^{er} mai 1964 : M. Msoul Bouchaïb ;

Du 1^{er} juin 1964 : MM. Baâhou Mohamed et Chijni Larbi ;

Du 1^{er} juillet 1964 : MM. Boutgayout Ahmed, Chai Lyazid, Hayane Driss, Qaddouri Driss et Zro Mohammed ;

Du 1^{er} avril 1965 : MM. Kliche Tahar et Qasbaoui Omar ;

Du 1^{er} septembre 1965 : M. Douibi Maâti ;

Du 1^{er} octobre 1965 : MM. Doune Bouchaïb, Fahmi Mohammed et Zerhouan Mohammed ;

Du 1^{er} décembre 1965 : M. Belhajouj Ahmed ;

Du 1^{er} janvier 1966 : M. Ja Larbi ;

2^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} décembre 1963 : M. Jerhder Jilali ;

Du 1^{er} janvier 1964 : M. Abiq Khalil ;

Du 1^{er} février 1964 : MM. Chraïbi Mohammed et Ouarrho Mohammed ;

Du 1^{er} mars 1964 : MM. Khalloud Aïssa et Ksiki el Arbi ;

Du 1^{er} avril 1964 : MM. Allam Mohammed, Arradi Boughaba et Zergui Omar ;

Du 1^{er} juillet 1964 : M. Zegmou Saïd ;

Du 1^{er} décembre 1965 : M. Belhajouj Ahmed ;

1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté du 1^{er} août 1964 : M. Benayyad Mohammed ;

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1966 : MM. Mesnaoui Mustapha et Meshahi Mustapha ;

Dactylographes, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1966, avec ancienneté :

Du 1^{er} janvier 1965 : M^{me} Rtobi Habiba ;

Du 1^{er} décembre 1965 : M^{me} Hbiyel Fatima et M^{me} M'Barka Mohamed ben Ismail.

(Arrêtés des 8, 9 et 10 juin 1967.)

*
* *

MINISTÈRE DU TOURISME

Est nommé secrétaire général de l'Office national marocain du tourisme à compter du 1^{er} mai 1968 : M. Amor Abdellatif. (Arrêté du 23 avril 1968.)

Admission à la retraite.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

Sont rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale et admis à faire valoir leur droit à la retraite :

Du 1^{er} octobre 1951 : M. Mohamed ben Abderrahman Laraoui, professeur de 1^{re} classe ;

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Sont rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale et admis à faire valoir leur droit à la retraite :

Du 6 juillet 1959 : M. El Hach Ahmed Sebahi, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon ;

Du 30 septembre 1959 : M. Jomsi Mohammed Mohammed Aïad, professeur du cadre normal, 6^e échelon ;

Du 31 décembre 1959 :

M. Senhaya Aârbi Ali, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon ;

M. Sahli Aârbi Ahmed Tanyau, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon ;

M. Jamar Mohammed Hadad, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Du 7 avril 1960 : M. Aâzus Abdellah Mohammed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon ;

Du 31 décembre 1960 :

M. Auli Lahcen P xta, sous-agent public de 2^e catégorie, 5^e échelon ;

M^{me} Fatna bent Abbès Emria, sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon ;

Du 31 décembre 1961 :

M^{me} Essaâdi Fatima, sous-agent public de 3^e catégorie, 9^e échelon ;

M^{me} Ben Amar Taïment Mohammed, sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1962 : M. El Amiri Mohammed, professeur de l'enseignement supérieur islamique de 2^e classe ;

Du 2 novembre 1962 : M^{me} Abbas Menana Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

Du 1^{er} janvier 1963 : M. Braïm ben Lahcen ben Ahmed, sous-agent public de 2^e catégorie, 8^e échelon ;

Du 31 décembre 1963 :

M^{me} Tribak Aïcha, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon ;

M. El Idrissi Boubker, sous-agent public de 3^e catégorie, 9^e échelon ;

M. Betauri Mohamed Mohamed, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 30 septembre 1964 : M. Tuganni Mohammed Abdesamad, professeur du cadre normal, 8^e échelon ;

Du 31 décembre 1964 :

M. Mesaud Mesaud Mohammed, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon ;

M. Izilfe Moha, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon ;

M^{me} Tandjaouia Zehra et M. Chaâbaoui Abdelkader, sous-agents publics de 3^e catégorie, 9^e échelon ;

M. El Quali Omar, sous-agent public de 3^e catégorie, 7^e échelon ;

MM. Loufi Mohamed, Uriagli Chaïb Mohamed, sous-agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

M. Afkir Brahim, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

M^{me} Mahfud Jadia Mohamed, MM. Benichar Mizian Mohammed, Erkiuak Mohammed Ali, sous-agents publics de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 10 janvier 1965 : M. Mediani Bouchaïb, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

Du 30 septembre 1965 :

M. Messaoudi Larbi, inspecteur principal chef de service non agrégé de 1^{re} classe ;

M. Daud Mohammed Ahmed, professeur du cadre normal, 8^e échelon ;

Du 31 décembre 1965 :

MM. Ali Haddu Jadir, Habib Chafaï Serguini, sous-agents publics de 3^e catégorie, 9^e échelon ;

MM. Aggouzzar Boubker, El Azzaoui Salem, sous-agents publics de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

MM. El Idrissi ben Zahra Moulay Abderrahman, El Qessouar Mohamed, Embarec Ahmed, Tahar Susi, Uzani Mohamed Abdeslam, sous-agents publics de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

M. Samnah M'Hammed, sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

M. Ankasse Mahfoud, sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Du 3 janvier 1966 : M^{me} Fiquigui Fatoma Alami, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 30 septembre 1966 :

M. Chami Mohammed, professeur de l'enseignement supérieur islamique cadre normal, 9^e échelon ;

M. Belkeziz Abdeljalil, professeur du cadre normal, 5^e échelon ;

Du 8 décembre 1966 : M. Hassan Alami Benaïm, sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

Du 31 décembre 1966 :

M. Idrissi Moulay Ali, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 9^e échelon ;

M. Boumokhtaf Mohamed, sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon ;

M. Khayri Marzouq, sous-agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon ;

M^{me} Rek Mohammed Yamna, sous-agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon ;

M. Hat Rouhou Abdelaziz, sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon ;

MM. Abbassi Mohammed, Ashaïbi Mohammed, Mohammed Ahmed Hayani, sous-agents publics de 3^e catégorie, 4^e échelon ;

MM. Ahmed Bougaleb Fajjar, Dargal Allal Embarek, sous-agents publics de 3^e catégorie, 3^e échelon ;

M. El Alaoui Moulay Abderrahmane ben Saïd, sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

M. Ben Moussa Mokhtar, sous-agent public de 3^e catégorie, 2^e échelon ;

Du 10 janvier 1967 : M. Mohammed Ali Mohammed, sous-agent public de 3^e catégorie, 9^e échelon ;

Du 30 septembre 1967 :

M. Bacali Ahamed Ahamed Mojtar, instituteur, 7^e échelle, 3^e échelon ;

M. Saïdi Bouzid, moniteur de 1^{re} classe ;

Du 1^{er} octobre 1967 : MM. Guennuni Mohammed Ahmed Jamar, Kabbage Ahmed, Tsouli Abdelmejid, instituteur, 7^e échelle, 10^e échelon ;

Du 13 novembre 1967 : M. El Majdoubi Ali, instituteur, 7^e échelle, 10^e échelon ;

Du 27 décembre 1967 : M. Benfriha Mohamed, instituteur, 7^e échelle, 8^e échelon ;

Du 31 décembre 1967 : M^{me} Garrafi Aïcha, agent de service, 1^{re} échelle, 7^e échelon ;

Du 1^{er} janvier 1968 :

M. Kliri Mohamed el Ouazzani, instituteur, 7^e échelle, 1^{er} échelon ;

M. Benichou Mustapha, agent de service 1^{re} échelle, 9^e échelon ;

Du 12 mai 1968 : M. Laâmi Leghlimi, sous-agent public de 3^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Du 30 septembre 1968 : M. Aâgel Mehdi Mojtar, moniteur de 1^{re} classe.

(Arrêtés des 8 mai, 3 juin, 19 octobre, 2, 4, 12, 24 novembre 1964, 16 septembre, 8, 12, 27 novembre 1965, 6 janvier, 4, 18, 21, 30 mars, 6, 27, 29 avril, 1^{er}, 20 juin, 1^{er}, 13, 14, 19 août, 1^{er}, 10, 30 septembre, 5, 14 octobre, 5, 8, 16 novembre, 27, 30 décembre 1966, 6 janvier, 6, 9, février, 12, 27 mai, 16, 28 juin, 10 juillet, 25 octobre 1967, 15, 21 mai, 1^{er}, 10, 16, 17, 20, 31 juillet et 20 septembre 1968.)

Résultats de concours et d'examens.

Additif au « Bulletin officiel » n° 2882, du 24 janvier 1968.

Est admis à l'examen de sélection en vue de son intégration au cadre des secrétaires-greffiers : M. Yacoubi Mohamed.

(La suite sans changement.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) (mois d'octobre 1968).

Au mois d'octobre 1968 le niveau atteint par l'indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) est de : 125,8.

Le pourcentage de variation par rapport au niveau de référence (103,2 en décembre 1959) est de : + 21,9.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1959 est de : 66.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1961 est de : 50.